

**Le plan d'action pour les
langues officielles :
perspectives de recherche**

Octobre 2005

**INSTITUT CANADIEN DE RECHERCHE
SUR LES MINORITÉS LINGUISTIQUES**



**CANADIAN INSTITUTE FOR RESEARCH
ON LINGUISTIC MINORITIES**

**Université de Moncton
Pavillon Léopold-Taillon
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1A 3E9**

Téléphone : (506) 858-4669

Télécopieur : (506) 858-4123

Courriel : icrml@umoncton.ca

Site Internet : www.umoncton.ca/icrml

Table des matières

MOT DE PRÉSENTATION	1
 INTRODUCTION	
<i>Pistes de recherche et développement communautaire</i>	3
Dyane Adam	
 AXE 1 - L'ÉDUCATION	
<i>Plan d'actions pour les langues officielles (Canada 2003)</i>	11
Phyllis Dalley	
<i>À nouvel élan pour la dualité linguistique, élan 'nouveau' pour la recherche en éducation en milieu minoritaire ?</i>	18
Réal Allard	
<i>Les besoins en recherche dans le domaine de l'éducation des minorités de langues officielles du Canada</i>	33
Diane Gérin-Lajoie	
 AXE 2 - LE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE	
<i>Le Plan d'action pour les langues officielles : perspectives de recherche pour le développement des communautés francophones et acadiennes</i>	42
Christine Dallaire	
<i>Intégration des immigrants internationaux francophones au sein des minorités francophones canadiennes</i>	51
Jean Lafontant	
 AXE 3- LA FONCTION PUBLIQUE	
<i>Au-delà du Plan d'action pour les langues officielles : perspectives de recherche dans le secteur public</i>	55
Pier Bouchard	

CADRE D'IMPUTABILITÉ

Le cadre d'imputabilité et de coordination : quelques pistes et projets de recherche62
Daniel Bourgeois

SYNTHÈSE

Axe 2 : L'éducation

Le développement communautaire.....84
Anne Gilbert

Axe 3 : La fonction publique

Synthèse des ateliers sur la fonction publique et sur l'imputabilité87
Pierre Foucher

Le Plan d'action pour les langues officielles a besoin de la recherche pour réussir91
L'honorable Stéphane Dion, ministre des affaires intergouvernementales

Le ministre Dion déclare que la contribution des chercheurs à la mise en oeuvre et à la réussite du plan d'action pour les langues officielles est essentielle97

MOT DE PRÉSENTATION

Nous vous présentons avec plaisir les textes de présentation des conférenciers et des conférencières qui ont participé à la Table ronde tenue à Ottawa, les 2 et 3 décembre 2003, pour discuter des besoins en recherche découlant du *Plan d'action pour les langues officielles* rendu public en mars 2003. Ce plan, présenté par Stéphane Dion, ministre des Affaires intergouvernementales et président du Conseil privé, se décline selon trois axes d'intervention : l'éducation, le développement des communautés et une fonction publique exemplaire. En outre, il est assorti d'un cadre d'imputabilité qui porte davantage sur la façon dont il devra être mis en œuvre, l'imputabilité étant au cœur même de son application.

Les besoins de recherche découlant du Plan se situent autant en amont qu'en aval, et sont énoncés en partie dans le Plan. En amont, il peut s'avérer productif d'étudier les constats et les données sur lesquels il repose et à partir desquels il a été défini. Sa conception elle-même peut faire l'objet de travaux de recherche. Pourquoi avoir retenu ces trois axes d'intervention et les avoir définis ainsi ? A-t-on oublié des secteurs ? La mise en œuvre du Plan, les moyens et les mécanismes employés peuvent tous être étudiés. Plus en aval, il serait utile d'examiner la question de son incidence globale sur les communautés visées.

C'est pour déterminer avec plus de précision encore les besoins en recherche entourant la mise en œuvre du Plan que l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques (ICRML) a organisé cette table ronde, qui marque, par ailleurs, sa première activité d'envergure nationale. Même si l'ICRML a vu officiellement le jour en 2002, c'est en 2003 qu'il a entrepris concrètement ses activités de recherche. Ainsi peut-on dire qu'il est né concomitamment au *Plan d'action pour les langues officielles*. Nous avons voulu profiter de l'occasion pour mettre en évidence des besoins de recherche essentiels en matière de langue officielle qui pourront occuper les chercheurs et les chercheuses intéressés par ces questions.

Bien que certains textes n'aient pas pu être rassemblés, nous vous présentons malgré tout les Actes de la Table ronde¹. Leur présentation, tout comme l'organisation des interventions à la Table ronde, obéissent à la structure du *Plan d'actions pour les langues officielles*. Ils s'ouvrent par la communication de la Commissaire aux langues officielles, intitulée *Pistes de recherche et développement communautaire* ; Diane Adams y relève l'apport de la recherche dans l'élaboration de politiques tout en proposant des pistes intéressantes d'exploration en recherche. La réflexion porte ensuite sur l'éducation, grâce aux contributions écrites de Phyllis Dalley, de Réal Allard et de Diane Gérin-Lajoie, sur le développement communautaire, avec des contributions écrites de Christine Dallaire et de Jean Lafontant, sur la fonction publique, avec une contribution de Pier Bouchard, et sur le cadre d'imputabilité du Plan, avec une contribution de Daniel Bourgeois. Anne Gilbert et Pierre Foucher font la synthèse des communications et des discussions qui ont suivi dans les axes du développement communautaire et de la fonction publique. Stéphane Dion, président du Conseil privé et ministre des Affaires intergouvernementales, clôt les présentations en soulignant la nécessité de la recherche dans la mise en œuvre du Plan.

¹ Les Actes se trouvent également sur le site Web de l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques : www.umoncton.ca/icrml.

Souhaitant vivement que ces riches perspectives donnent une impulsion renouvelée aux projets de recherche et contribuent à l'étude des besoins retenus, nous espérons que vous trouverez ici matière à une féconde réflexion.

Eric Forgues et Rodrigue Landry
Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques

INTRODUCTION

PISTES DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Dyane Adam
Commissaire aux langues officielles
Commissariat aux langues officielles

INTRODUCTION

On connaît tous le débat traditionnel qui oppose science fondamentale et science appliquée : l'une est censée être plus « pure », plus « vraie » que l'autre. Mais quelles sont véritablement les recherches les plus utiles et les plus importantes ? Cela dépend du point de vue et du cadre temporel dans lequel on évolue. Pour les astronautes, les recherches sur le *big bang* et l'origine de l'univers sont moins pertinentes que celles sur la sécurité et la fiabilité du système de navette spatiale, alors que, pour un physicien, percevoir les premiers moments de l'univers est une priorité.

En sciences sociales, ce sont souvent les événements qui configurent la position des phénomènes à étudier et qui déterminent les pistes de recherche à explorer. L'actualité est un appel à la connaissance. Quand on a un problème à résoudre, on cherche des solutions utilisables immédiatement, et, donc, des données précises pouvant étayer des plans d'action concrets.

Ainsi, la recherche et la politique se complètent, l'une cherchant la certitude scientifique sur laquelle l'autre peut élaborer des programmes et mener une mesure d'action planifiée et pertinente.

En fait, il y a six moments principaux – qui ne sont pas nécessairement dans un ordre chronologique – où la science et la politique se rejoignent, où la recherche nourrit la politique :

- les travaux législatifs,
- l'élaboration de politiques,
- la mise en œuvre de programmes,
- la composition d'argumentaires juridiques,
- l'évaluation des retombées de l'intervention gouvernementale et
- l'activisme communautaire.

En effet, pour présenter une idée, influencer des décideurs, que ce soit dans le cadre d'un projet de loi, d'une politique ou d'un programme, il faut avoir un argumentaire fondé sur des données crédibles et empiriques. Par exemple, lors des débats entourant l'adoption de la *Loi C-18 sur*

l'immigration et la protection des réfugiés, ce sont des études sur le terrain qui nous ont permis de faire des recommandations sur l'attention particulière à apporter aux communautés linguistiques minoritaires – recommandations qui se sont traduites par des dispositions législatives précises et un cadre stratégique pour augmenter l'immigration francophone dans les régions linguistiques minoritaires.

Devant les tribunaux également, les juristes ont besoin d'études sociologiques pour défendre les droits linguistiques. Par exemple, dans le cas de l'hôpital Montfort, la justice a pu faire ressortir une décision favorable à la communauté francophone. Elle s'est fondée précisément sur des recherches sociologiques démontrant l'importance des institutions qui servent la communauté pour assurer son épanouissement et son développement.

N'oublions pas que l'une des décisions les plus célèbres de la Cour suprême américaine, *Brown v The Board of Education* (1954), qui a entraîné la déségrégation et amorcé des changements sociaux sans précédent aux États-Unis, a été rendue sur la base d'études en sciences sociales qui démontraient l'inégalité « pédagogique » des écoles ségréguées, et non sur la reconnaissance de la portée non discriminatoire de la Constitution américaine².

Ainsi, l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques et tous les chercheurs qui œuvrent dans le domaine des langues officielles contribuent de façon significative à la vitalité des communautés linguistiques minoritaires. Ils peuvent alimenter les décideurs et les intervenants avec un corpus de connaissances pertinent, sûr et varié. C'est pourquoi tous les domaines de l'activité humaine doivent être pris en compte par la recherche de façon à garantir un maximum d'impact et à rejoindre toutes les préoccupations des communautés.

UN RESEAU DE CHERCHEURS POUR LES COMMUNAUTES

Évidemment, un institut de recherche ne peut pas à lui seul s'acquitter d'une tâche aussi vaste. Cependant, votre institut pourrait adopter un rôle d'animateur. Il devrait s'appliquer à créer une synergie avec les autres centres de recherche qui s'intéressent aux questions linguistiques et aux problématiques des minorités afin de favoriser la création d'un réseau capable d'offrir des données sur une pluralité de domaines. Dans cette perspective, il s'agit de déterminer où se trouve l'expertise au Canada, d'établir un inventaire des ressources disponibles et de maximiser le travail de chaque chercheur par une mise en commun des moyens et une planification collective.

Pour faciliter les échanges entre centres de recherche, vous pourriez créer un portail, une sorte de veille d'information et de collaboration visant à susciter, à promouvoir et à faire partager les recherches qui sont réalisées dans le domaine des langues officielles. Ce portail offrirait un lieu de rencontre pour chercheurs, professeurs, étudiants et intervenants intéressés par les minorités linguistiques.

² *Brown v. Board of Education of Topeka*, 347 U.S. 483 (1954), Cf. Andrew Kull, 1998, *The Color-Blind Constitution*, Harvard University Press.

Aussi, il m'apparaît important d'établir des partenariats avec des organismes comme l'Association des études canadiennes, le Réseau de la recherche sur la francophonie canadienne, le Missisquoi Institute, la Chaire pour le développement de la recherche sur la culture d'expression française en Amérique du Nord (CEFAN) de l'Université Laval, le Centre de recherche en éducation franco-ontarienne ou le Regroupement des universités de la francophonie hors Québec et leurs centres de recherche. Ce n'est que dans la concentration des énergies qu'on atteindra une masse critique de connaissances susceptibles de promouvoir des changements dans toutes les sphères de la vie des communautés linguistiques.

Mais où devrait se porter prioritairement l'attention des chercheurs ? Sans vouloir empiéter sur la liberté scientifique, je voudrais vous proposer des pistes de recherche qui, je crois, concernent les principaux enjeux actuels. On sait bien que le scientifique cherche la connaissance, mais on cherche aussi des sujets qui portent et qui rapportent. Je ne serai pas exhaustive et m'en tiendrai à six domaines :

- le développement d'un cadre conceptuel et méthodologique pour appuyer et surveiller la vitalité des communautés minoritaires de langue officielle,
- la santé,
- l'éducation,
- la diversité des et dans les communautés,
- la gouvernance et
- le développement économique.

PROPOSITION DE PISTES DE RECHERCHE

Cadre conceptuel et méthodologique pour appuyer et surveiller le développement des communautés minoritaires de langue officielle

Tout d'abord, nous avons besoin d'un cadre conceptuel et méthodologique pour appuyer et surveiller le développement des communautés minoritaires de langue officielle. Pour viser l'efficacité des programmes gouvernementaux et des initiatives sur le terrain, il nous faut un modèle d'analyse du développement communautaire qui tienne compte des besoins, des particularités des différentes communautés de même que des acteurs clés et des institutions présentes. Afin de favoriser l'épanouissement des communautés et d'articuler leurs demandes et leurs attentes, nous devons mettre à jour les principaux déterminants de ce développement, les enjeux auxquels ils se rapportent et les contraintes appelées à être dépassées.

Ce modèle devrait permettre à la fois de privilégier des domaines d'action et des pratiques effectives. Plus nous disposerons de données précises et d'indicateurs éprouvés permettant de mesurer le développement communautaire, plus nous serons en mesure de le soutenir et de lui donner plus de substance. Dans cette optique, nous avons également besoin de recherches pour mieux comprendre les différentes régions du pays, car les enjeux et les besoins, les chances et les

défis ne sont pas partout les mêmes. Cette connaissance est fondamentale à l'exercice d'un activisme communautaire efficace. Les communautés minoritaires de langue officielle doivent être bien outillées pour faire valoir leurs spécificités et leurs besoins auprès des décideurs de tous les paliers gouvernementaux.

La santé

Un autre sujet critique sur lequel j'aimerais porter votre attention est la santé. La santé est une priorité pour l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes, mais cette préoccupation est ressentie davantage par les communautés minoritaires de langue officielle, qui font face quotidiennement à des barrières linguistiques. En effet, la communication joue un rôle central dans la prestation de soins de santé de qualité.

Plusieurs se sont penchés sur des avenues pour améliorer les soins de santé au Canada et en promouvoir la composante linguistique. Il y a eu, par exemple :

- le rapport Romanow,
- le rapport Kirby, du Comité sénatorial des affaires sociales, des sciences et de la technologie,
- l'étude de la Fédération des communautés francophones et acadiennes, intitulée « Santé en français : pour un meilleur accès à des services de santé en français », et
- le rapport du Conseil catholique d'expression anglaise au Québec portant sur l'avenir de la santé au Canada.

Cependant, il existe peu d'études sur la santé en milieu minoritaire.

Par conséquent, il faut profiter du fait que la santé est actuellement une priorité pour entreprendre des recherches ayant trait à l'incidence des variables linguistiques sur la santé des communautés et projeter une lumière critique, notamment sur les différents modèles de prestation de services qui seraient adaptés au contexte minoritaire. Mais n'oublions pas que la santé ne se limite pas à la prestation de soins, elle se rapporte avant tout aux conditions de vie des collectivités. Bref, un lien indissociable unit la santé des communautés minoritaires de langue officielle et leur vitalité sociale, économique, culturelle, pour ne nommer que quelques déterminants de la santé.

L'éducation

Troisième sujet qui me semble incontournable : l'éducation. Il s'agit d'un domaine qui a déjà été largement étudié partout au pays. On ne part pas de zéro.

Néanmoins, pour le Commissariat aux langues officielles, l'attraction et la rétention des ayants droit constituent deux des principaux enjeux et des objectifs essentiels du Plan d'action pour les langues officielles.

L'an passé, le Commissariat a convié plusieurs acteurs à réfléchir sur l'éducation de langue française au Canada et a produit un document intitulé « Pour réaliser la mission de l'éducation de langue française en vertu de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* ».

Nous avons établi les grands défis du moment :

- assurer la relève en recrutant tous les enfants qui ont droit à une éducation en langue française,
- garantir à tous les élèves une pleine maîtrise du français,
- offrir l'excellence dans nos écoles,
- accueillir la diversité et
- mettre l'école au centre de la communauté.

Il est également essentiel de s'intéresser à la petite enfance, moment crucial du développement cognitif, de la socialisation, de la formation de l'identité et de la transmission de la langue. L'intégration des jeunes, dès la petite enfance, aux programmes de langue française est un élément clé qui permet de contrer l'assimilation précoce et de les préparer à une scolarité en français.

Nous avons besoin de recherches et de données fiables,

- pour concevoir des structures, des services, des ressources et des plans éducatifs,
- pour comprendre comment sensibiliser les jeunes et les parents, notamment les couples exogames et les immigrants, aux avantages du système scolaire francophone,
- pour convaincre les gouvernements fédéraux et provinciaux de faire plus en matière de concrétisation de l'article 23 de la *Charte* et
- pour défendre devant les tribunaux la cause des communautés linguistiques.

Immigration : diversité des communautés et diversité dans les communautés

Quatrième sujet incontournable : l'immigration et la diversité de et dans les communautés. Pour assurer leur développement, les communautés minoritaires doivent attirer les nouveaux arrivants et leur faire une place. Ainsi, il importe d'étudier les processus d'intégration des immigrants, tant du point de vue des personnes qui s'établissent au pays que des communautés qui les accueillent.

En ce moment, nous demandons au gouvernement d'augmenter l'immigration francophone – un des objectifs de la nouvelle loi sur l'immigration –, car les communautés francophones ne bénéficient pas équitablement des retombées liées aux nouveaux arrivants. Elles ne réussissent à attirer qu'un quart du nombre d'immigrants correspondant à leur poids démographique.

Aussi, nous devons, d'une part, mieux comprendre les mécanismes d'intégration et les déterminants de la conservation des immigrants pour pouvoir créer des infrastructures capables d'augmenter l'accueil d'immigrants en région et corriger les déséquilibres, tandis que, d'autre part, il est nécessaire de suivre les retombées de la politique d'immigration.

Dans cette perspective, votre institut devrait travailler avec des ressources existantes, comme le réseau Métropolis, pour influencer les recherches qui sont pratiquées au Canada dans le domaine de l'immigration. En 2004, Métropolis tiendra un atelier à Montréal, qui fera notamment une recension des recherches qui traitent de l'immigration francophone. Ce serait l'occasion de l'inciter à encourager la réalisation d'études sur les communautés minoritaires.

L'immigration francophone intéresse également le Réseau de la recherche sur la francophonie canadienne, lequel tiendra un séminaire d'été en 2005 sur le thème de l'immigration et de l'intégration dans les communautés francophones minoritaires. Il s'agit d'un autre espace de rencontre pour créer une synergie canadienne dans ce domaine. Et, bien sûr, le Congrès annuel de l'ACFAS est aussi un lieu à « investir ».

Apport économique de la dualité linguistique

Autre sujet de recherche important : l'apport économique de la dualité linguistique. Le bilinguisme est une ressource qui place le Canada dans une position enviable sur les marchés internationaux, notamment dans la Zone de libre-échange des Amériques, qui va donner un avantage comparatif aux sociétés qui disposent d'une sensibilité particulière envers la pluralité linguistique et la diversité culturelle. Par ailleurs, le climat de respect des différences, suscité chez nous notamment par la dualité, incarne, selon plusieurs penseurs contemporains, tels que Fukuyama³ ou Coleman⁴, une composante importante du « capital humain » et une des conditions fondamentales de la prospérité économique.

Quelques études ont été réalisées par le professeur Albert Breton, de l'Université de Toronto, et Patrimoine canadien sur les avantages économiques du bilinguisme⁵. Enfin, un sondage Compas, paru en début de semaine, montre que le bilinguisme est considéré comme un atout par les employeurs et les employés du secteur privé⁶.

Cependant, mon bureau a récemment fait un survol des recherches existantes dans ce domaine et il est clair que le corpus de connaissances est restreint. Plusieurs avenues restent à explorer pour démontrer que le bilinguisme constitue un atout, particulièrement pour la prospérité économique, tant individuelle que collective.

³ Francis Fukuyama, 1995, *Trust, the Social Virtues and the Creation of Prosperity*, London, Penguin Books.

⁴ James S. Coleman, 1988, "Social Capital in the Creation of Human Capital", *American Journal of Sociology*, 95-120.

⁵ Patrimoine canadien, 1998, *Langue et bilinguisme : les approches économiques*, <http://www.pch.gc.ca/progs/lo-ol/perspectives/francais/economic/index.html>. Patrimoine canadien, 1999, *Langues officielles et économie*, <http://www.pch.gc.ca/progs/lo-ol/perspectives/francais/econo/index.html>.

⁶ COMPAS, 2003, « Bilingualism », for the *Financial Post*, 1^{er} décembre.

Modes de gouvernance

Enfin, le dernier sujet sur lequel je voudrais insister est la gouvernance des minorités linguistiques dans le contexte d'un État fédéral comme le nôtre. Comme vous le savez, la partie VII de la *Loi sur les langues officielles* énonce l'engagement du gouvernement à promouvoir le français et l'anglais dans la société canadienne, ce qui inclut le développement des communautés en situation minoritaire. Cette partie de la Loi, comme les politiques que nous avons mentionnées précédemment, lie chaque institution fédérale, mais nécessite également une étroite collaboration avec les provinces et les communautés du fait du partage des compétences au Canada. En d'autres termes, les questions linguistiques sont gérées selon un modèle de gouvernance, dans la mesure où elles nécessitent l'intervention d'une multiplicité d'acteurs. Cette situation pose le défi d'une coordination efficace des moyens d'action, de nouvelles formes d'imputabilité collective et un mécanisme de règlement des différends. Nous avons d'ailleurs publié en 2001 une étude sur ces questions, préparée par M^{mes} Linda Cardinal et Marie-Ève Hudon, de l'Université d'Ottawa, intitulée « Pour une meilleure gouvernance dans le domaine du développement des minorités de langue officielle au Canada »⁷.

Cette étude révèle que les ententes Canada–communautés ont rendu possible un début de concertation entre les groupes et un renouvellement des rapports entre les communautés minoritaires et le gouvernement fédéral. Cependant, nous aurions besoin de mieux comprendre les mécanismes de gouvernance et les modèles qui seraient applicables à notre situation canadienne. Nous avons besoin d'évaluer les pratiques actuelles pour construire sur elles, des structures plus solides et plus efficaces, inspirées par une vision globale et à long

Cependant, nous avons besoin d'indicateurs de réalisation des progrès et de mesures de rendement collectifs, qui s'appliquent à tous les acteurs, gouvernementaux et non gouvernementaux, et qui permettent de rendre compte globalement de leur intervention.

Dans cette optique de concertation, nous voulons également comprendre comment sensibiliser les majorités aux enjeux de la vie en contexte minoritaire. Une façon d'atteindre cet objectif serait de s'allier à des centres de recherche qui ne sont pas spécifiquement orientés vers les sujets touchant les minorités et de les amener à relayer de l'information et des résultats de recherche qui tiennent compte des communautés linguistiques.

CONCLUSION

En somme, définir des pistes de développement communautaire pour l'avenir, promouvoir des soins de santé et une école de qualité, intégrer les immigrants et développer des outils de gouvernance : tous ces objectifs réclament que nos concepts et nos outils évoluent pour suivre le développement sociétal et culturel canadien d'aujourd'hui. C'est à vous de favoriser cette évolution par vos recherches et par la création d'une synergie avec d'autres sources d'expertise au Canada. Soyez assurés que les recherches qui naîtront de vos réflexions sur l'application du

⁷ Linda Cardinal et Marie-Ève Hudon, 2001, Pour une meilleure gouvernance dans le domaine du développement des minorités de langue officielle au Canada, Commissariat aux langues officielles.

Plan d'action pour les langues officielles recevront une lecture et un soutien attentifs, non seulement au gouvernement, mais dans les communautés linguistiques, qui sont, en fait, la fin de tous nos efforts. Bien sûr, le Commissariat continuera à poursuivre ses propres travaux et à contribuer à nourrir le corpus de recherche existant.

AXE 1 – L'ÉDUCATION

APPRÉCIATION DES STRATÉGIES EN ÉDUCATION
SOUS L'ÉCLAIRAGE DU
Plan d'action pour les langues officielles

Phyllis Dalley
Professeure
Faculté Saint-Jean
University of Alberta

INTRODUCTION

Le *Plan d'action pour les langues officielles* (le Plan Dion) propose un accroissement marqué du nombre d'individus bilingues d'ici 2008. Cette démarche s'inscrit dans un changement de vision de la nature du bilinguisme canadien : d'un bilinguisme institutionnel, nous passons à un bilinguisme individuel. La stratégie du gouvernement cible trois grands axes : l'éducation, le développement communautaire et la fonction publique.

Notre texte porte un regard sur les stratégies propres au domaine de l'éducation, objet de luttes épiques et de gains majeurs pour les minorités de langue officielle. En premier lieu, les thèmes éducatifs centraux du Plan Dion seront exposés. Suivra une critique des fondements du Plan et, finalement, nous proposerons certaines pistes de recherche qui découlent de cette remise en question et d'autres qui procèdent des inquiétudes soulignées dans le Plan lui-même. En effet, alors que notre texte se veut critique, loin de nous l'intention de nier l'importance de plusieurs initiatives du plan. Notre objectif est plutôt de concourir à sa réussite par une invitation à reconsidérer les paramètres utilisés traditionnellement pour « lire » la francophonie, l'anglophonie et le bilinguisme canadien. Cette multiplication des schèmes de pensée favorisera l'émergence de nouvelles questions de recherche et de nouvelles stratégies de mise en action du plan Dion.

LES THÈMES ÉDUCATIFS

Comme ailleurs dans le Plan, les préoccupations et les stratégies en éducation sont présentées suivant une caractérisation sociolinguistique des communautés cibles. Une première section traite des communautés francophones et acadiennes du pays, une autre, de la communauté anglo-québécoise, et une troisième, de la majorité anglophone. La préoccupation première relevée pour les communautés francophones est le recrutement et la conservation des ayants droit au sein du système scolaire francophone. Reconnaissant que ces ayants droit n'emploient pas tous et toutes le français dans leurs conversations avec leurs enfants, le Plan Dion souligne le besoin de se pencher sur la question du maintien de l'excellence de l'enseignement dans un contexte linguistique marqué par l'écart des compétences. Une deuxième stratégie, la petite enfance, est proposée comme moyen pour encourager la transmission de la langue au foyer. Une telle transmission modifierait certainement la donne en milieu scolaire. Dans le cas des écoles anglo-québécoises, le Plan met en priorité la diversité culturelle accrue de la population scolaire et le besoin d'une plus grande maîtrise de la langue

française. Il est également question de l'apprentissage du français, langue seconde dans la section traitant des besoins des anglophones majoritaires. En particulier, le gouvernement fédéral met en relief le besoin de revoir les programmes d'immersion qui semblent être en perte de popularité auprès des parents. Le Plan souligne aussi la pénurie pressentie d'enseignants tant dans les écoles de la majorité anglophone que de la minorité francophone. Alors que la lecture des autres domaines du Plan permet d'entrevoir d'autres questions d'importance – elles seront traitées plus loin –, les priorités ciblées reflètent bien celles entendues sur le terrain, tout au moins en Alberta francophone et francophile.

Or, une analyse du discours du Plan Dion met en relief la primauté des perceptions, plutôt que l'analyse de la réalité sociolinguistique des milieux, à titre de fondements des recommandations finales. Afin d'obtenir les résultats escomptés, tant par le gouvernement que par les communautés, une révision des fondements s'avère donc nécessaire. Sans elle, la mise en œuvre du Plan dans le domaine de l'éducation risque de reproduire l'état actuel des relations entre francophones et anglophones plutôt que d'entraîner l'égalité *de facto* souhaitée des communautés. Ce risque est d'autant plus grand que les recommandations du Plan dans le domaine particulier de l'enseignement en milieu minoritaire francophone reposent sur une définition traditionnelle, par opposition à moderne ou post-moderne, de la francophonie canadienne.

Nous postulons que cette perception et cette définition favorisent la reproduction d'une définition normative du bilinguisme, niant ainsi la légitimité de la mixité linguistique et identitaire. En effet, comme toute norme, celle que propose le Plan Dion marginalise d'importantes sections de la population humaine ou, dans le cas qui nous intéresse, de la population canadienne.

DES PERCEPTIONS

Le Plan Dion confie aux écoles francophones le rôle de refranciser les francophones anglicisés. De plus, cette refrancisation est la préoccupation première de la section éducation en milieu minoritaire francophone. Malheureusement, ce discours rappelle la mission civilisatrice de l'école coloniale : les francophones anglicisés ont besoins d'être sauvés. Seules les perceptions de ces francophones quant à leurs habiletés linguistiques sont utilisées comme mesure de leur anglicisation : ils et elles disent ne pas être capables de tenir une conversation en français (p. 19⁸). Et si on leur demandait s'ils peuvent communiquer aisément en français ? Ici comme ailleurs dans le document, on tient pour acquis que tous s'entendent sur ce qu'est le français.

Dans la même veine, le Plan légitime la croyance selon laquelle la performance soi-disant médiocre des élèves francophones à divers tests de rendement atteste un enseignement de moindre qualité qu'en milieu majoritaire anglophone (p. 19). En contrepartie, nous postulons que, pris sous l'angle promu par le Plan – le niveau de bilinguisme –, les compétences langagières des élèves minoritaires dépassent celles de leurs compatriotes majoritaires : leur niveau de compétence dans la « deuxième » langue officielle est plus élevé et leurs capacités de communication transculturelles plus étendues. Malheureusement, ce bilinguisme est passé sous silence dans le Plan Dion. Il en va de même pour le bilinguisme des « allophones ». Le Plan affirme plutôt que la population canadienne est moins bilingue que celle de l'Angleterre. Ni les écoles, ni les chercheurs se voient encouragés à évaluer les

⁸ Lorsque seule l'indication de la page est mentionnée, elle renvoie au texte du *Plan d'action pour les langues officielles*.

acquis linguistiques et métalinguistiques de tous les élèves du pays, et plus particulièrement de ceux et de celles qui n'ont pas l'anglais comme seule langue première ou des « bilingues » et à en tenir compte. Seul le bi-unilinguisme français/anglais semble avoir sa place. Cette vision du Canada est une conception à laquelle seuls des majoritaires peuvent souscrire. C'est également dans cette optique qu'on peut croire que les anglophones majoritaires qui apprennent le français font une faveur aux francophones.

L'argument principal du Plan militant pour le bilinguisme des anglophones majoritaires est le ralentissement de l'assimilation des francophones (p. 24). L'élément de preuve utilisé dans cet argument est la corrélation qui existe entre l'exogamie et la non-transmission de la langue française aux enfants. Malheureusement, le Plan reproduit la perception selon laquelle cette corrélation est, en fait, une relation de cause à effet : parce que le parent anglophone ne parle pas le français, il y a assimilation. D'autres facteurs ne sont pas pris en compte : le sexe du parent francophone et des enfants ou encore la classe sociale par exemple. De plus, nulle mention n'est faite de l'inégalité *de facto* des communautés francophones et anglophones qui explique le plus grand bilinguisme du parent francophone. Puisque le Plan privilégie le bi-unilinguisme individuel, les solutions proposées ne tiennent compte que des facteurs individuels et aucunement de la réalité sociolinguistique dans laquelle sont imbriquées les relations familiales et de couple. La situation des anglophones du Québec est révélatrice à cet égard.

Dans le cadre d'un sondage, des parents anglophones du Québec ont indiqué que leurs enfants ne maîtrisent pas suffisamment le français pour fonctionner au sein de la société québécoise (p. 22). C'est sur la seule base de cette perception – aucune évaluation formelle des habiletés linguistiques des jeunes n'est présentée – que le Plan Dion place l'apprentissage du français langue seconde comme priorité pour les anglophones minoritaires. On ne se demande pas de quelle société québécoise il s'agit : les jeunes anglophones n'ont pas les compétences linguistiques pour fonctionner dans un milieu de travail professionnel, dans une équipe sportive, dans un bureau d'informaticiens ou dans une salle de danse ?

On passe également sous silence le contraste marqué avec la situation des francophones minoritaires : en Alberta, par exemple, les élèves du secondaire francophone se comparent positivement aux élèves du système anglophone lors d'évaluations de leurs habiletés en lecture et en écriture anglaises. Une telle comparaison aurait mené à une discussion de la situation sociolinguistique des deux minorités et à des propositions en faveur d'une plus grande démocratisation linguistique plutôt qu'au penchant actuel à privilégier des stratégies de bilingualisation individuelle. Comme dans toute société, l'apprentissage et le non-apprentissage de la langue seconde relève autant sinon plus du pouvoir relatif des communautés linguistiques en présence que de la qualité de l'enseignement formel. Plutôt que d'affronter cette réalité et de concevoir un plan contribuant au passage d'un bilinguisme *de jure* au bilinguisme *de facto*, le Plan Dion contribue à la mythification de l'égalité des langues officielles du pays.

En effet, à l'aide de données statistiques ambiguës, la perception de l'attrait du français pour les anglophones est faussée dans le Plan: on rapporte que « 86 p. cent des Canadiens (y compris 82 p. cent d'anglophones) croient important que leurs enfants apprennent une deuxième langue. De plus, 75 p. cent de ces anglophones sont d'avis que cette autre langue devrait être le français. Quarante-vingt-dix pour cent des francophones qui désirent que leurs enfants soient bilingues favorisent l'anglais comme langue seconde » (p. 23 et 24).

C'est donc dire que 75 des 82 % d'anglophones croient important que leurs enfants apprennent le français contre 90 des 82+ % de francophones qui souhaitent l'apprentissage de l'anglais. On sait que 75 de 82 % est 61,5. Or, comte tenu de la disette de données fournies par le Plan et par la source des données⁹, il est impossible de calculer avec justesse quel pourcentage d'anglophones et de francophones croit important que leurs enfants apprennent la « deuxième » langue officielle. En effet, la seule conclusion qui soit irréfutable est que le bilinguisme français-anglais continue d'être valorisé beaucoup plus par les francophones que par les anglophones du Canada.

Maintenir une perception d'une demande pour le bilinguisme français-anglais « qui existe manifestement dans tous les coins du pays » (p. 24) permet d'investir dans des solutions de surface qui risquent fortement de reproduire les relations de pouvoir actuelles. De plus, le discours du Plan continue de marginaliser tant les langues des Premières nations que celles d'autres communautés linguistiques établies au Canada récemment ou depuis plusieurs années.

UNE DÉFINITION DE LA FRANCOPHONIE CANADIENNE

Dans le champ de l'éducation, la définition de la francophonie qu'entérine le Plan Dion se limite à celle des ayants droit au sens de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Ainsi, il faut être de souche canadienne-française pour être reconnu comme francophone, qu'on parle le français ou non. Niant la réalité complexe et diversifiée de la francophonie canadienne, cette homogénéisation contribue à sa minoration plutôt qu'à son épanouissement : les sociétés modernes sont caractérisées par l'éclatement des frontières et de l'identité. Encourager le repli sur soi comme le fait le Plan Dion en matière d'éducation, c'est refuser aux francophones du Canada leur place dans cette modernité. Afin de reconnaître le caractère de plus en plus diversifié de la francophonie et d'affermir les objectifs quant à l'immigration francophone soulevés dans la section « développement communautaire » du document, il eût été préférable de lire l'article 23 à la lumière de l'article 27. Une telle lecture soulignerait le besoin de stratégies propices au développement de la communication et de l'éducation inter ou transculturelles pour les francophones en situation de contact linguistique.

Finalement, il est impératif d'explorer la question de savoir qui bénéficie de la vision du Canada que véhiculent les perceptions et les définitions du Plan Dion. Cette question est des plus importantes pour un Canada qui se veut démocratique et socialement juste. Il est clair que le Plan incite à passer d'un bilinguisme institutionnel à un bilinguisme individuel. Dans ce mouvement, la division anglophones/francophones semble s'atténuer – la communication est désormais possible dans les deux langues et l'apprentissage d'une langue seconde ouvre l'esprit à la culture de l'autre. Or, le Plan entérine une définition de l'anglophonie et de la francophonie comme constituant deux unités distinctes, chacune ayant ses besoins en apprentissage de la langue seconde, que celle-ci soit le français ou l'anglais.

Tel qu'il a été mentionné précédemment, le *Plan Dion* affirme que les Canadiens et les Canadiennes sont moins bilingues que les Britanniques. Suivant le mouvement vers le bilinguisme individuel, il est justifié de demander quels Canadiens et Canadiennes – ou quel groupe ethnolinguistique canadien – est moins bilingue que les Britanniques ? Cette question semble trouver réponse dans les besoins

⁹ Centre de recherche et d'information sur le Canada, *Portraits du Canada 2001*, janvier 2002.

d'apprentissages et les définitions relevés dans le Plan. En effet, la majorité des domaines de première importance (refrancisation, français langue seconde et immersion) visent l'apprentissage du français par des jeunes qui ont l'anglais comme langue première. Les anglophones majoritaires sont donc les premiers gagnants. Arrivent ensuite les anglophones du Québec, à la fois démographiquement minoritaires et majoritaires, qui apprennent le français mais à qui on veut donner plus d'outils linguistiques. Enfin, le Plan Dion s'évertue à concevoir les membres des communautés francophones et acadiennes dans une perspective de déficience linguistique : ils ne maîtrisent pas leur langue première, sans parler de leur langue seconde. Absents de ce portrait sont les franco-québécois, les Premières nations et les allophones. Sont-ils la norme de référence, ou les plus marginalisés ? Il faut également reconnaître que cette hiérarchie ne présente pas un tableau complet de la situation canadienne. Chacun de ces groupements linguistiques est hautement diversifié et les besoins et stratégies mentionnées par le Plan serviront davantage les intérêts de certaines sous-catégories de ces groupes par rapport à d'autres.

Puisque des mémoires d'organismes politiques francophones et anglophones ont servi à l'élaboration du Plan Dion, les perceptions sur lesquelles il prend appui favorisent la mise en place de stratégies qui consolideront les acquis de ceux et de celles qui bénéficient déjà du bilinguisme *de jure* du pays, c'est-à-dire d'un bi-unilinguisme qui ne tolère aucunement le chevauchement des langues propre à toute société *de facto* bilingue. Si cette reproduction se réalise, le Plan ne produira pas les résultats escomptés au regard de la démocratisation du bilinguisme canadien. Afin d'éviter cette reproduction et d'atteindre l'équité dans la distribution et la définition des ressources linguistiques, les objectifs d'aménagement linguistique doivent se concevoir à partir d'une compréhension approfondie des réalités sociales et linguistiques des communautés, d'une part, et des francophones anglicisés, des familles exogames et endogames, des anglo-québécois, des allophones et des salles de classe en milieu minoritaire, d'autre part.

PISTES DE RECHERCHE

Dans la présente section, nous examinons certaines pistes de recherche dégagées des remises en question élaborées ci-dessus. En fait, il s'agit de produire le savoir nécessaire à la mise en œuvre judicieuse d'un plan jusqu'alors fondé sur des perceptions. Ce n'est que munis de ce savoir mieux étoffé que les écoles, les associations, les communautés et les décideurs public pourront définir les stratégies qui pourront le mieux à contribuer à l'atteinte de leurs objectifs actuels et futurs. Par la suite, nous relèverons des pistes de recherche qui semblent se dessiner dans le discours même du Plan Dion.

Quelles sont les caractéristiques et les stratégies des familles endogames et mixtes qui réussissent à transmettre la langue française ? Quelles sont les caractéristiques des familles qui choisissent l'anglais ?

Des études approfondies de la réalité sociolinguistique des familles mixtes fourniraient les données nécessaires pour comprendre pourquoi 32 % des foyers où le parent anglophone ne parle pas le français réussissent à transmettre le français, alors que 30 % des foyers où on trouve deux parents qui parlent le français ne transmettent que l'anglais (p. 24). Parallèlement, on pourra saisir quelles sont

les caractéristiques des familles qui transmettent la langue minoritaire et de celles qui ne la transmettent pas, malgré la composition du couple. Ces études pourront également nous éclairer sur les compétences linguistiques réelles des francophones anglicisés et en besoin de re francisation. Pour ce faire, elles devront tenir compte tant des réalités sociales objectives que des stratégies individuelles et familiales. Cette compréhension pourra alors former la base d'un plan d'aménagement linguistique qui tient compte des besoins langagiers d'un plus grand nombre de Canadiens et de Canadiennes.

Quelles sont les compétences langagières des jeunes minoritaires ?

Le Plan Dion se fonde sur une vision partielle ou anecdotique des compétences linguistiques des jeunes issus de milieux minoritaires. À titre de chercheurs, il nous revient de revoir les connues sur la réalité linguistique de ces enfants et adolescents. Une telle recension des écrits pourra précéder des études du développement des littératies multiples, tant en anglais qu'en français, en milieu sociolinguistiquement ambigu. Ces études ajouteront à notre compréhension de l'éventail des compétences linguistiques de ces jeunes qu'on dit minoritaires et moins aptes à réussir à l'école. Menées en milieux familial, communautaire et scolaire, elles pourront conduire à l'élaboration de pédagogies et de critères de mesure propres au milieu minoritaire. Une telle contribution favoriserait non seulement la démocratisation du savoir scolaire au Canada, dont les deux langues officielles, mais elle ferait du pays un chef de file dans cette ère de mondialisation et d'attention accrue aux besoins éducatifs des communautés minoritaires de par le monde.

Quelles sont les conséquences de différentes réalités sociolinguistiques sur l'apprentissage de divers registres de la langue française ?

Nous avons également un grand besoin d'études comparatives des réalités sociolinguistiques de communautés marquées par des différences démographiques, économiques et politiques. Comment croire qu'il est possible de fixer des objectifs éducatifs qui tiendront compte à la fois des situations acadiennes du Nouveau-Brunswick, franco-québécoises et alliancistes de l'Alberta ? Les relations de pouvoir linguistique et autre ne sont pas les mêmes et les conséquences pour l'apprentissage des langues sont évidentes. Il est également difficile de comprendre les résultats obtenus aux tests de rendement nationaux sans tenir compte de la réalité économique des diverses régions du pays. Puisqu'il existe une forte corrélation entre pauvreté et rendement scolaire, il faut comprendre comment cette corrélation s'applique à la situation linguistique du pays. Il en va de même pour la question rurale et urbaine. En somme, il ne faut pas laisser la question linguistique brouiller l'importance d'autres facteurs dans notre compréhension des besoins en apprentissage de la langue. Il faut donc décloisonner le Plan Dion et cesser de parler en vase clos d'éducation, de développement communautaire, de la fonction publique et de l'industrie de la langue en vase clos.

Quels sont les critères de sélection, ou de désélection, d'une école chez les ayants droit francophones et les Néo-Canadiens francophones ?

Le Plan soulève la question du nombre d'ayants droit qui choisissent l'école de la minorité francophone et souhaitent augmenter sensiblement ce nombre. Alors qu'il mentionne la distance géographique comme facteur de désélection de l'école francophone, la recherche dans le domaine du

choix scolaire semble indiquer que les parents considèrent généralement l'excellence scolaire et le climat de l'école au moment du choix d'une école. Le climat de l'école, où la culture partagée, est également relevé comme facteur le plus important chez les ayants droit francophones qui choisissent l'école francophone au Canada (CRICUM). Peu de recherches existent sur les raisons motivant la non-sélection d'une école ou encore sur le choix de la quitter. Il existe encore moins de données sur le choix scolaire des immigrants francophones. Les mêmes questions peuvent se poser pour les parents anglophones majoritaires qui choisissent ou ne choisissent pas l'école d'immersion.

Quelles sont les stratégies de francisation utilisées par les nouveaux parents ? Quelles en sont les conséquences pour le développement linguistique et identitaire des enfants ? Quels sont les besoins de soutien des parents ?

Comme le souligne le Plan Dion, la petite enfance est un moment important pour le développement de la langue et de l'identité. Certains parents choisissent, avec succès de transmettre la langue française, alors que d'autres s'essoufflent par manque de soutien ou de ressources. Un troisième groupe choisit de ne transmettre que la langue anglaise. Une étude des conditions sociales et des stratégies utilisées par les parents qui réussissent à transmettre la langue avant l'entrée à l'école contribuera au développement de plans de soutien pour les autres parents. Il faudra, en revanche, tenir compte des conditions de mise en œuvre de ces stratégies et ne pas tenir pour acquis que ce qui fonctionne dans un milieu pourra répondre aux besoins d'un deuxième milieu. Il devient donc essentiel de mener des recherches longitudinales auprès de familles qui choisissent de transmettre la langue, mais qui se découragent devant l'ampleur de la tâche, souvent après la naissance du deuxième enfant (Slupeck, en préparation).

Quelles sont les pratiques pédagogiques les mieux adaptées aux diverses situations de contact linguistique et culturel au pays ?

Comme le souligne le Plan Dion, les salles de classe en milieu minoritaire tant francophone qu'anglophone sont marquées par une diversité linguistique (connaissance de langues autres que le français et l'anglais, connaissance du français et de ses registres) et culturelle (population historique, immigrante et migrante) grandissante. De plus, la taille des communautés en question ne permet pas d'appliquer la stratégie souvent employée en milieu majoritaire : créer, officiellement ou non, des écoles ou des classes à vocation particulière. On peut donc croire que les classes en milieu minoritaire sont très souvent marquées par une plus grande diversité que la norme nationale. Cette conclusion reste à vérifier, mais il est clair que la diversité en milieu minoritaire fait appel à une réflexion d'ordre pédagogique plutôt que structurel : le nombre réduit d'effectifs scolaires l'oblige.

CONCLUSION

Le Plan Dion offre des possibilités d'épanouissement certaines aux communautés de langue officielle du Canada. Il demeure impératif, toutefois, que tous et toutes en bénéficient équitablement. Dans cette perspective, nous avons tenté d'en souligner les failles afin de mieux cerner les besoins en recherche, ou encore de participer à la définition du champ d'action des universitaires dans ce projet de démocratisation de l'accès aux ressources linguistiques du pays.

À NOUVEL ÉLAN POUR LA DUALITÉ LINGUISTIQUE, ÉLAN 'NOUVEAU' POUR LA RECHERCHE EN ÉDUCATION EN MILIEU MINORITAIRE ?

Réal Allard
Professeur
Faculté des sciences de l'éducation
Université de Moncton

INTRODUCTION

Le titre du *Plan d'action pour les langues officielles* (le *Plan*) en indique la finalité première : il s'agit de donner un nouvel élan — élan salubre — pour la dualité linguistique canadienne. À cette fin, le *Plan* vise à promouvoir le maintien et l'épanouissement des communautés minoritaires de langue officielle des provinces et des territoires du Canada, ainsi qu'à faire acquérir à un plus grand nombre de membres des deux communautés de langue officielle les compétences en langue seconde nécessaires pour se comprendre et collaborer, dans le respect mutuel, à l'édification du Canada.

L'invitation qui nous a été lancée nous demandait de faire une analyse critique de la composante « Éducation » du *Plan* et de proposer des pistes de recherche en éducation pouvant favoriser la réalisation de ses buts. D'abord, nous analyserons cette composante sous deux angles, à savoir la place réservée à la recherche empirique en éducation tant dans l'analyse des besoins en éducation des communautés de langue officielle que dans la préparation et l'évaluation des moyens énumérés dans le *Plan* pour réaliser ses buts. Ensuite, nous proposerons des pistes de recherche additionnelles susceptibles de favoriser la réalisation des buts et des objectifs du *Plan*.

1. PLACE ACCORDÉE PAR LE *PLAN* À LA RECHERCHE EMPIRIQUE EN ÉDUCATION

Il s'agit de savoir, en premier lieu, si les buts, les objectifs et les actions ou moyens proposés pour l'éducation dans le *Plan* sont fondés sur une analyse détaillée et sur une juste compréhension de la situation et des défis des communautés de langue officielle du Canada, de leurs caractéristiques actuelles et souhaitées, voire de leurs aspirations. Selon nous, des résultats de recherches empiriques devraient solidifier les fondements de cette compréhension. Il existe un antécédent de taille au Canada : Laurendeau et Dunton, coprésidents de la Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, avaient commandé de nombreuses études, d'abord pour saisir et comprendre les enjeux, ensuite pour proposer des moyens visant à réduire les tensions linguistiques et culturelles entre francophones et anglophones (Oliver, 2001).

1.1 La recherche dans l'analyse des besoins des communautés de langue officielle

La lecture du *Plan* fait apparaître qu'une partie non négligeable de son analyse des besoins des communautés minoritaires et majoritaires de langue officielle en matière d'éducation est le fruit de consultations entreprises partout au pays par le président du Conseil privé et ministre des Affaires intergouvernementales. Il a rencontré des porte-parole de mouvements associatifs, des universitaires

et plusieurs de ses homologues. Des dizaines de mémoires lui ont été présentés. Une consultation aussi large était sans doute justifiée vu les engagements du gouvernement fédéral envers les communautés de langue officielle du Canada et la diversité de ces communautés. C'est ainsi que, dans l'ensemble, les buts et les objectifs définis pour l'axe de l'éducation dans le *Plan* reflètent bien les préoccupations principales des mouvements associatifs des communautés linguistiques. S'agissant de la question qui nous préoccupe ici, il y a lieu de se demander quelle place ces associations elles-mêmes ont réservé dans leurs mémoires à la recherche en éducation, à l'appui de leurs revendications.

Par ailleurs, afin d'enrichir sa réflexion sur l'éducation, le gouvernement a puisé dans les études réalisées par le Commissariat aux langues officielles, dans les rapports du Comité mixte permanent sur les langues officielles et dans des rapports préparés par des universitaires. En ce qui concerne les communautés francophones en milieu minoritaire, le *Plan* renvoie à l'étude de Martel (2002) sur les effectifs des écoles francophones et à des analyses de données du recensement pour définir deux des trois préoccupations principales des communautés francophones en milieu minoritaire : le recrutement et la conservation des élèves. Pour définir leur troisième source d'inquiétude, soit les écarts entre les performances de leurs élèves et la moyenne pancanadienne, particulièrement en lecture et en écriture, il renvoie à l'étude PISA de l'OCDE (Bussière, Cartwright, Crocker, Ma, Oderkirk et Zhang, 2001). Relativement aux besoins principaux en matière d'éducation de la communauté anglophone majoritaire du Canada, le *Plan* s'est inspiré du rapport dressé par le groupe *Canadian Parents for French* (2001) relativement aux programmes d'immersion en français langue seconde et, en ce qui a trait au nombre d'enseignants et d'enseignantes nécessaire, d'une étude publiée dans la revue ontarienne *Professionally Speaking* (1998) de même que de l'étude de Crocker (1998), à Terre-Neuve et Labrador. Quant à l'état de la situation et aux besoins en éducation de la communauté anglophone minoritaire du Québec, il a pris appui sur les études de Jedwab (2002) et de *Canadian Parents for French* (2001). Enfin, il ne renvoie à aucune étude particulière en ce qui concerne les besoins en éducation en matière de langues officielles de la communauté francophone majoritaire du Québec.

Bref, le *Plan* ne fait référence dans son analyse qu'à un très petit nombre d'études empiriques.

1.2 La formulation des buts, des objectifs et des moyens

Le *Plan* énumère quatre buts, sept sous-buts, onze objectifs et trente actions ou moyens en éducation (se reporter à notre tableau synthèse). La formulation des objectifs et des moyens surprend par l'absence d'éléments cruciaux. S'il peut être acceptable de formuler des buts et des sous-buts de façon à souligner des intentions générales, la méthode l'est moins lorsqu'elle a pour objet les objectifs et les actions ou moyens. Or, les objectifs ne sont pas énoncés de telle sorte à permettre de déterminer s'ils ont été réalisés ; quant aux actions ou moyens, leurs définitions ne sont pas suffisamment précises dans l'ensemble pour pouvoir être mis en œuvre. Un ou plusieurs des éléments suivants font défaut : *qui fait quoi, comment, où, avec qui* et *pour quand*. De plus, nous croyons ne pas faire erreur en émettant l'hypothèse que les auteurs ont dû tenir compte du fait que l'acte de définir des objectifs et des moyens en rapport avec l'éducation, champ de compétence provinciale et territoriale, est de nature politique. En effet, le plus grand nombre des objectifs et des actions ou moyens doit faire l'objet de discussions préalables avec les provinces et les territoires. Nous aurions souhaité trouver dans le *Plan* des engagements plus concrets concernant ces rencontres, puisqu'elles visent la formulation conjointe d'objectifs et d'actions ou moyens plus spécifiques qui seraient

associés à des indicateurs propres à déterminer dans quelle mesure les actions auront été réalisées et les objectifs atteints.

1.3 La recherche en lien avec les moyens proposés

Nous avons analysé le contenu du *Plan* relativement aux actions ou moyens qu'il énonce pour réaliser ses objectifs et ses buts. Notre constat est que, de même que pour l'analyse des besoins, il ne réserve pas de place pour la recherche.

La recherche-développement et la recherche évaluative. La réalisation de quarante pour cent des trente moyens proposés commande le développement de programmes. Il en est ainsi pour la moitié des dix moyens se rapportant à l'éducation en milieu francophone minoritaire. Or, le développement de programmes fait appel à la recherche-développement. Par exemple, les projets visant le développement de programmes d'enseignement de qualité comparable à ceux de la majorité, de mesures d'appui spécialisé aux élèves à risque, de programmes de formation et de programmes de perfectionnement du personnel enseignant devraient tous intégrer la démarche de la recherche-développement.

Il eût été utile que le *Plan* souligne l'importance de faire de la recherche-développement visant à assurer la préparation de programmes de qualité et leur prestation ou leur mise en œuvre selon les normes établies par leurs auteurs. Weiss (1998) montre que de nombreux programmes ne donnent pas les résultats escomptés parce qu'ils n'ont pas été mis en œuvre en conformité avec les modalités et les conditions établies par leurs concepteurs et non en raison de leurs insuffisances.

Nous avons aussi analysé le contenu du *Plan* pour savoir s'il comporte des exigences relatives à l'évaluation de l'efficacité des moyens proposés pour réaliser ses buts et ses objectifs en éducation. Nous n'en trouvons pas. Plusieurs des moyens qu'il définit, particulièrement les nouveaux programmes à élaborer, devraient faire l'objet de recherches évaluatives pour déterminer s'ils ont permis d'atteindre les objectifs établis. Le *Plan* aurait pu proposer, par exemple, que des chercheuses et des chercheurs spécialisés dans l'évaluation de programmes fassent partie des équipes affectées au développement de programmes et participent tant au stade de leur préparation qu'à ceux de la mise en œuvre et de l'intervention. Pareille proposition aurait permis d'assurer que tout était en place pour évaluer, avec le concours des équipes qui ont travaillé à la préparation des programmes, à quel point leur mise en œuvre a été conforme aux normes fixées et dans quelle mesure ils ont permis de réaliser les objectifs ou d'obtenir les résultats pressentis.

Ainsi, les dix moyens se rapportant aux deux sous-buts et aux trois objectifs relatifs à l'éducation en milieu francophone minoritaire devraient comporter des composantes de recherche évaluative. Par exemple, les moyens qui proposent le développement de programmes d'enseignement de qualité comparable à ceux de la majorité et de mesures d'appui spécialisé aux élèves à risque auraient dû faire appel à la recherche évaluative et comporter des indicateurs propres à évaluer le degré d'atteinte des objectifs.

En somme, le chapitre sur l'éducation n'énonce pas d'exigences de recherche par rapport au développement ou à l'évaluation des moyens. Sans aller jusqu'à prescrire quel type de recherche — recherche-action, recherche-développement, recherche évaluative —, il y aurait lieu de privilégier

dans le contexte des actions ou moyens qu'il propose pour l'éducation, le *Plan* aurait pu souligner l'importance de mener des recherches et prévoir les moyens de s'assurer qu'elles soient effectuées.

1.4 La recherche en éducation en marge du Plan

Dans la section intitulée « Au delà de la salle de classe », le *Plan* énonce deux sous-buts (se reporter au tableau synthèse), dont celui d'aider à promouvoir la recherche. Il avance qu'il y aura de l'aide pour promouvoir la recherche et il invite les chercheurs et les chercheuses en éducation à se tourner vers le nouveau domaine de subvention stratégique du CRSH, *citoyenneté, culture et identités*. Ce faisant, le *Plan* reconnaît l'importance de la recherche. Toutefois, il est surprenant de constater qu'il propose de faire appel à ce domaine de subvention stratégique, alors qu'il tient dans l'ombre la citoyenneté, la culture et l'identité.

Il importe de rappeler que le domaine proposé, vu la diversité grandissante des origines des personnes qui s'intègrent aux communautés francophones en milieu minoritaire, est d'une pertinence certaine pour la recherche en éducation, aussi répondons-nous avec enthousiasme à l'invitation qui est lancée aux chercheuses et aux chercheurs. De plus, nous accueillons favorablement la récente annonce de l'initiative conjointe du CRSH et du ministère du Patrimoine canadien relative à la création d'un programme de recherche et de diffusion lié aux langues officielles.

Malgré ces développements qui favorisent la recherche réalisée sous l'égide du CRSH, nous estimons qu'il eût été nécessaire que le *Plan* consacre également une partie des sommes à la recherche appliquée en lien avec ses objectifs et ses actions ou moyens qui ne serait probablement pas subventionnée par le CRSH, comme certains types de recherche-développement et de recherche évaluative.

En résumé, l'analyse des objectifs et des moyens ou actions nous a permis, d'une part, de constater que le *Plan* ne comporte pas de mesures visant la réalisation de projets de recherche en éducation en lien avec les actions ou moyens qu'il propose, et, d'autre part, d'entrevoir d'autres pistes de recherche qui pourraient favoriser la réalisation de ses buts et de ses objectifs.

2. PROPOSITIONS TOUCHANT D'AUTRES PISTES DE RECHERCHES EMPIRIQUES

À part les pistes évoquées précédemment par rapport à l'intégration de la recherche aux processus de développement et d'évaluation de programmes, nous abordons ici d'autres pistes liées aux thèmes définis dans le *Plan* et à des thèmes qu'on n'y trouve pas. Puisque nos propres travaux de recherche ont porté principalement sur les défis des communautés francophones en situation minoritaire, notre propos se limite à elles. C'est donc dans la perspective des buts, des sous-buts, des objectifs et des moyens définis pour les communautés francophones en milieu minoritaire (se reporter aux deux premières colonnes du tableau synthèse) que nous soumettons à la réflexion des pistes de recherche empirique en éducation propres à contribuer à leur réalisation.

2.1 Pistes de recherche sur des thèmes définis dans le Plan

Première piste. En vue de contribuer au maintien et au développement des communautés francophones en milieu minoritaire, un sous-but énoncé dans le *Plan* est d'accroître le nombre

d'enfants d'ayants droit inscrits dans les établissements scolaires des communautés francophones hors-Québec. Un des trois objectifs proposés par rapport à ce sous-but, à savoir l'amélioration de la conservation des élèves dans les écoles francophones, est associé au moyen consistant à doter les écoles de programmes de qualité comparable à ceux de la majorité.

Le *Plan* donne ainsi à entendre que les programmes des écoles francophones et la formation des enseignants et des enseignantes de la communauté francophone en contexte minoritaire ne sont pas de qualité comparable à ceux de la majorité. Il souligne que, selon les parents, la piètre qualité de l'enseignement ne permet pas de préparer leurs enfants pour l'avenir : les faibles performances des élèves francophones en milieu minoritaire aux évaluations du Programme international pour le suivi des acquis (PISA), comparées à celles des élèves anglophones du Canada de leurs provinces respectives, sembleraient justifier leur insatisfaction.

Les rapports PISA montrent, effectivement, que les performances des élèves des communautés francophones en milieu minoritaire sont souvent, en moyenne, plus faibles que celles des élèves anglophones de leurs provinces respectives (Bussière, Cartwright, Crocker, Ma, Oderkirk et Zhang, 2001 ; Bussière, Cartwright et Knighton, 2004). Mais il y a lieu de s'empresse d'ajouter qu'ils ne présentent pas les résultats d'analyses comparatives des programmes et de la formation des enseignantes et des enseignants des communautés de langue officielle et qu'ils n'établissent pas de liens empiriques entre les performances constatées et les caractéristiques des programmes ou la formation du personnel enseignant. Par ailleurs, le *Plan* ne cite pas d'autres études qui auraient fait état des résultats de telles analyses comparatives et corrélationnelles.

En rapport toujours avec les différences observées dans les performances des élèves, il convient de déterminer quels sont les effets sur les performances des élèves de l'un et de l'autre des facteurs ciblés dans le *Plan*, c'est-à-dire la qualité des programmes et la formation du personnel enseignant. Mais cette détermination s'avérerait insuffisante, puisque nous savons que l'école ne fonctionne pas en vase clos ou dans le vide, à l'abri de son contexte social et langagier. Landry et Allard (2004) ont étudié les données colligées pendant les deux premiers cycles (de 1993 à 1996 et de 1997 à 1999) du *Programme des indicateurs du rendement scolaire* (PIRS) du Conseil des ministres de l'Éducation (CMEC). Ils ont conclu que ces données ne permettent pas d'évaluer les aspects du contexte sociolangagier vécu par les élèves francophones qui seraient susceptibles d'influencer, positivement ou négativement, leur performance aux épreuves PIRS (voir aussi CMEC, 2004). Une piste de recherche pertinente est donc celle qui s'attacherait à définir et à évaluer les facteurs liés au vécu sociolangagier dans les études du PIRS, puis à analyser le degré auquel ils influencent, à titre individuel et en combinaison avec d'autres facteurs, les performances aux épreuves du PIRS. Un exercice similaire pourrait porter sur les épreuves internationales PISA.

Dernière réflexion sur la question des programmes et de la formation des enseignants : même s'il était démontré empiriquement que ces facteurs sont en cause, il faudrait demander s'il serait suffisant qu'ils soient de qualité comparable pour les communautés anglophone et francophone. Étant donné la complexité de leur situation de minorité linguistique et les risques d'assimilation, les communautés francophones cherchent plutôt à se donner un ensemble de conditions d'ordre éducatif et social qui leur permettraient, entre autres, d'obtenir des *résultats* comparables à ceux de la majorité.

Deuxième piste. S'impose aussi l'urgence d'étudier les facteurs liés aux difficultés qu'éprouvent les écoles francophones en contexte minoritaire à conserver tous leurs élèves. Il faudrait particulièrement étudier les difficultés des petites écoles francophones à conserver leurs élèves lors de leur passage au secondaire et pendant le secondaire. À l'adolescence, les éventails limités de choix de cours et d'activités parascolaires provoqués par le phénomène des nombres restreints interagissent avec d'autres facteurs, dont celui du bilinguisme des élèves, pour contribuer aux transferts d'élèves vers les écoles de la majorité anglophone. Les résultats de ces études empiriques pourraient mener, notamment, à de la recherche-action dont l'objet serait d'élaborer des stratégies et de mettre en œuvre dans les écoles francophones ainsi que dans la communauté francophone des programmes qui répondraient aux besoins et aux aspirations de ces élèves en matière d'apprentissages et d'interactions sociales dans des activités de leur choix.

Troisième piste. Le deuxième sous-but que propose le *Plan* pour les communautés francophones est d'améliorer l'accès de leurs élèves aux études postsecondaires en français. Il définit trois moyens associés à ce sous-but (se reporter au tableau synthèse), dont l'aménagement de lieux de formation en français situés physiquement dans les collèges et les universités de la majorité. Ici non plus, le *Plan* ne s'appuie pas sur des recherches qui évaluent les coûts et les avantages de différentes solutions de rechange aux plans individuel et collectif afin de justifier le choix des solutions qu'il propose. En quoi ces dernières sont-elles préférables à d'autres, dont celle, par exemple, qui consisterait à créer un programme de bourses d'études dont la raison d'être serait de permettre aux étudiantes et aux étudiants de se déplacer pour s'inscrire au programme de leur choix en français dans une université ou un collège français ou bilingue au Canada ? Nous estimons qu'il est important de faire appel à des recherches qui évaluent à fond les conséquences réelles et potentielles d'une plus grande variété de solutions que celles que propose le *Plan*, parce qu'elles risquent d'influer considérablement sur le but primordial du *Plan* pour les communautés francophones en contexte minoritaire, qui est d'assurer leur maintien et leur développement.

Nous avons formulé jusqu'ici des pistes de recherche associées aux moyens définis dans le *Plan*. Cette démarche comporte toutefois le désavantage évident de limiter à la perspective adoptée par les auteurs du *Plan* notre lecture des besoins et des prospectives en recherche dans le vaste champ de l'éducation en milieu minoritaire.

2.2 Pistes de recherche sur des thèmes non mentionnés dans le *Plan*.

La perspective adoptée lors du *Colloque pancanadien sur la recherche en éducation en milieu minoritaire francophone : bilan et prospectives* organisé par le Centre de recherche et de développement en éducation de l'Université de Moncton en novembre 2000 permet d'entrevoir des pistes de recherche en lien avec des sujets ou des thèmes non mentionnés dans le *Plan*. Rappelons que ce colloque invitait les chercheurs et les chercheuses à dresser des bilans et à définir des prospectives dans leurs domaines respectifs de recherche en éducation.

Font partie des domaines analysés au colloque, la mission de l'école francophone en contexte minoritaire (Dubé, 2003 ; Thériault, 2003), les approches et les modèles de la gestion scolaire (Bourgeois, 2003), l'alphabétisation (Wagner, 2003), les partenariats école-communauté (Gérin-Lajoie, 2003), les littératies (Masny, 2003) ainsi que les activités parascolaires et la construction identitaire (Dallaire et Roma, 2003). Tous ces domaines comportent des prospectives de recherche

incontournables propres aux buts et aux objectifs du *Plan* en matière de recrutement et de conservation des élèves.

Autre domaine, celui des pédagogies. Retenons le souci manifesté par de nombreux chercheurs et chercheuses à cet égard. D'abord, les innovations pédagogiques dans l'enseignement des disciplines scolaires foisonnent : l'enseignement du français (Cazabon, 2003 ; Péronnet, 2003), les arts visuels (Robichaud, 2003), l'éducation musicale (Lowe, 2003), les mathématiques (d'Entremont, 2003), les sciences (Pruneau et Langis, 2003) de même que les sciences humaines et sociales (Hébert, 2003). Ensuite, certaines pédagogies sont conçues essentiellement en fonction des besoins des élèves et des communautés en milieu minoritaire francophone (Landry, 2003 ; Landry et Rousselle, 2003). Les pédagogies et les innovations didactiques et pédagogiques décrites par ces spécialistes comportent de nombreux éléments susceptibles de répondre aux caractéristiques sociales et psychologiques des enfants des communautés francophones en contexte minoritaire.

Étant donné leur pertinence et leur caractère pancanadien, nous proposons que les prospectives de recherche définies dans les *Actes du colloque pancanadien sur la recherche en éducation en milieu francophone minoritaire : bilan et prospectives* (Allard, 2003) soient réexaminées et actualisées. Cette démarche aurait pour objet de prioriser les pistes de recherche et de structurer des programmes de recherche visant à poursuivre l'étude de thématiques choisies dans chacun des domaines précités de l'éducation et à évaluer leurs apports au recrutement, à l'apprentissage, à la conservation des effectifs scolaires et à la formation de membres conscients et engagés des communautés francophones.

DEUX COMMENTAIRES AVANT DE CONCLURE

Les synergies. Les effets des moyens annoncés en ce qui concerne l'éducation sont en synergie avec ceux qui ont été annoncés dans les autres chapitres du *Plan*, plus particulièrement celui qui porte sur le développement des communautés. Même si nous avons consacré notre propos à l'axe de l'éducation, comment ne pas reconnaître l'importance des réalisations accomplies dans les communautés et la portée des effets que peuvent produire les moyens proposés pour celles-ci dans le *Plan* sur les résultats de la scolarisation en français. Mentionnons, à titre d'exemple, s'agissant de la petite enfance, les moyens propres à aider les parents à transmettre leur langue à leurs tout jeunes enfants. Nous avançons l'hypothèse que plus les jeunes enfants maîtrisent à leur mesure, avant l'âge de leur scolarisation, la langue dans laquelle ils seront scolarisés, plus ils sont susceptibles d'éprouver des sentiments de compétence dans leurs apprentissages et d'appartenance à la communauté d'apprenantes et d'apprenants de l'école française. Le lien avec les buts visant l'amélioration du recrutement et de la conservation des effectifs scolaires est clair. Il était évident pour les auteurs du *Plan*, puisque c'est dans la section consacrée à la petite enfance du chapitre sur le développement des communautés qu'ils affirment que le « gouvernement entreprendra des activités de recherche afin de mieux comprendre comment les services de garde en français influencent le développement culturel et linguistique des jeunes enfants de ces communautés » (p. 45 et 46).

Le microscope. Même si le défi est imposant, il serait utile, afin d'optimiser les synergies dans la collaboration et d'éviter l'éparpillement des maigres ressources en milieu francophone minoritaire tant sur le plan humain qu'économique, de s'inspirer d'un cadre conceptuel global qui permettrait de

bien situer les uns par rapport aux autres les programmes de recherche sur et pour l'éducation francophone en contexte minoritaire. Ce cadre macroscopique, au sens que donne au terme microscope le biologiste Joël de Rosnay (1975), servirait d'outil pour étudier un phénomène en se proposant de considérer simultanément le tout et ses parties et d'appréhender les interactions entre les parties. Il permettrait également de focaliser sur une partie de la réalité étudiée tout en gardant en mémoire le rôle de la partie dans le tout et sa relation aux autres composantes du phénomène. Bref, ce cadre conceptuel permettrait de saisir chaque phénomène dans sa complexité systémique, comme le fait le modèle macroscopique de Landry, Allard et Deveau (2005) sur la revitalisation ethnolinguistique. Celui-ci postule, dans une perspective dialectique, l'existence d'un rapport de force qui unit le déterminisme social découlant de facteurs structuraux et idéologiques et l'autodétermination présente chez les individus et au sein des collectivités grâce à des vécus ethnolangagiers autonomisants et conscientisants. Il fait apparaître aussi l'existence d'un rapport de force entre un endogroupe minoritaire et un exogroupe majoritaire, tout en mettant en relation trois niveaux d'analyse allant du macrosocial au psychologique en passant par le microsociale.

CONCLUSION

Le *Plan* définit des buts, des objectifs et des moyens qui reflètent bien, dans l'ensemble, les priorités du gouvernement fédéral en matière de développement du bilinguisme et de besoins éducatifs des communautés francophones dans un contexte minoritaire. En revanche, il néglige l'apport de la recherche scientifique comme fondement des politiques qu'il avance en matière d'éducation et n'intègre pas la recherche aux processus visant la réalisation des buts et des objectifs pour l'éducation. L'étude des propositions qu'il met de l'avant pour l'éducation permet toutefois d'énoncer plusieurs pistes de recherche pertinentes. C'est ce que nous avons tenté de faire ici. Conscients que cette démarche limitait les pistes de recherche, nous avons réexaminé les prospectives de recherche définies dans les *Actes du colloque pancanadien sur la recherche en éducation en milieu francophone minoritaire* (Allard, 2003). Vu leur pertinence, nous avons proposé, d'abord, qu'elles soient actualisées et priorisées, et ensuite, que les priorités ciblées soient l'objet de programmes de recherche.

En comparaison avec le système de santé canadien, il y a beaucoup moins de recherches et de résultats tangibles sur lesquels s'appuyer pour l'analyse des questions de fond intéressant l'éducation au Canada (de Broucker et Sweetman, 2002). Si la comparaison est défavorable pour l'éducation au Canada en général, force est de conclure que la situation n'est guère plus satisfaisante en ce qui concerne la recherche sur et pour l'éducation francophone en milieu minoritaire. C'est pourquoi nous aurions souhaité trouver dans le *Plan* des objectifs et des moyens visant à stimuler cette recherche fondamentale. On aurait ainsi pu espérer que, à moyen terme et à long terme, la recherche en éducation des minorités francophones du Canada contribue davantage à l'établissement de politiques et que les chercheurs et les chercheuses soient du nombre des chefs de file mondiaux en éducation de minorités de langue officielle.

Bien que la quantité de la recherche en éducation en milieu minoritaire francophone ne soit pas suffisante, il faut se réjouir à l'idée que plusieurs facteurs permettent de remédier la situation. Mentionnons, pour mémoire, les chercheurs et les chercheuses en éducation, les centres de recherche, les regroupements intéressés au développement des communautés francophones en contexte minoritaire (l'ACFAS et la SCÉÉ), la revue *Éducation et francophonie* de l'ACELF, le programme

de doctorat en éducation en milieu minoritaire de l'Université de Moncton, l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques et le *Plan d'action pour les langues officielles*. Quels facteurs font défaut ? Manifestement, le petit nombre de chercheurs et de chercheuses, leur très faible présence partout au pays dans des communautés francophones établies dans des territoires de compétence distincts et dont les besoins sont différents, la pénurie de ressources financières affectées à la recherche appliquée, l'éparpillement des énergies par suite du manque de consensus touchant les priorités de recherche. Hormis ces facteurs, y aurait-il absence de volonté ferme de définir une vision commune de la mission de l'éducation francophone en contexte minoritaire, dans le respect des différences ? Le défi d'assurer l'intégration harmonieuse et féconde de la recherche dans l'élaboration des politiques concernant l'éducation francophone en contexte minoritaire demeure entier. Si le *Plan* lui-même ne comporte pas de mesures particulières visant à intégrer dans sa réalisation la recherche en éducation, il est permis de souhaiter qu'il servira à tout le moins de stimulus pour donner une impulsion nouvelle à la recherche en éducation en milieu minoritaire.

Tableau synthèse des buts, sous-buts, objectifs et moyens proposés en lien avec l'éducation dans le *Plan d'action*

Communautés de langue officielle du Canada							
Communautés en milieu minoritaire				Communautés en milieu majoritaire		Toutes les communautés	
Francophone		Anglophone		Anglophone et francophone		<i>Au delà de la salle de classe</i>	
BUT : contribuer au maintien et au développement de ces communautés		BUT : contribuer au maintien et au développement de ces communautés		BUT : appuyer le développement du bilinguisme individuel		BUTS : améliorer l'apprentissage des langues secondes officielles et encourager la recherche	
Sous-but 1 : <i>Accroître le nombre des ayants droit inscrits dans les institutions scolaires.</i>		Sous-but 1 : <i>Appuyer l'enseignement du français aux anglophones.</i>		Sous-but 1 : <i>Doubler la proportion de diplômés des écoles secondaires ayant une connaissance fonctionnelle de leur deuxième langue officielle.</i>		Sous-but 1 : <i>Améliorer les programmes des bourses et des moniteurs.</i>	
Objectif 1 : <i>Améliorer le recrutement des élèves.</i>		Objectif 1 : <i>Appuyer l'enseignement du français dans les écoles de la minorité anglophone.</i>		Objectif 1 : <i>Améliorer le français de base (pour les anglophones) et l'anglais de base (pour les francophones).</i>		Objectif 1 : <i>Ouvrir le Programme des moniteurs à plus de jeunes.</i>	
Moyens : Accorder la plus grande attention aux mesures de francisation. Encourager les provinces et territoires à proposer des mesures pour favoriser l'accès aux garderies et aux maternelles dans les écoles de la communauté. S'intéresser à la création de centres scolaires communautaires.				Moyens : Renouveler des approches et les outils pédagogiques utilisés pendant les cours de français et d'anglais réguliers. Encourager l'examen d'autres méthodes : cours dans les arts et en éducation physique dans L2, horaires compacts ou par blocs de l'Ontario, régime d'anglais intensif d'écoles du Québec.		Moyens : Augmenter le budget du Programme. Accroître le salaire annuel des moniteurs.	

<p>Objectif 2 : <i>Améliorer la rétention des élèves.</i></p>	<p>Moyens : Doter les établissements d'enseignement de programmes de qualité comparable à ceux de la majorité. Accorder la plus grande attention aux mesures d'appui spécialisé aux élèves à risque. Inciter les jeunes à poursuivre dans le système francophone, notamment lors du passage au niveau secondaire.</p>	<p>Objectif 2 : <i>Revitaliser les écoles anglophones en région.</i></p>	<p>Moyens : Participer à des discussions bilatérales sur la création de centres scolaires communautaires.</p>	<p>Objectif 2 : <i>Donner un nouvel élan à l'immersion.</i></p>	<p>Moyens : Faire la promotion de cette forme d'enseignement. Embaucher plus d'enseignants. Rehausser la qualité de l'enseignement. Développer un matériel scolaire plus accessible et de meilleure qualité. Créer plus d'emplois d'été. Avoir plus de programmes d'échange. Accroître la possibilité pour les élèves d'envisager des études postsecondaires dans leur langue seconde. Aider les provinces et territoire à ouvrir des classes supplémentaires. Aider les provinces et territoires à moderniser les méthodes d'apprentissage.</p>		
<p>Objectif 3 : <i>Augmenter le nombre d'enseignants qualifiés.</i></p>	<p>Moyens : Aider les provinces et les territoires en matière de recrutement, de formation et de perfectionnement du personnel enseignant.</p>	<p>Objectif 3 : <i>Accroître les possibilités de formation des étudiants de niveau postsecondaire dans leur langue à l'extérieur de Montréal.</i></p>		<p>Objectif 3 : <i>Augmenter le nombre d'enseignants qualifiés.</i></p>	<p>Moyens : Appuyer les initiatives des provinces et des territoires pour recruter de futurs spécialistes, les former et leur offrir des occasions de perfectionnement.</p>		

				Objectif 4 : <i>Offrir aux diplômés bilingues l'occasion de mettre à profit leurs compétences.</i>	Moyens : Créer des emplois d'été. Créer des programmes d'échange.		
Sous-but 2 : <i>Améliorer l'accès aux études postsecondaires en français.</i>	Moyens : Élargir l'éventail des programmes en français dans les universités et les collèges francophones ou bilingues. Encourager l'aménagement de lieux de formation dans la langue de la minorité, rattachés par des ententes avec des établissements francophones d'ailleurs au pays, mais situés physiquement dans les établissements de la majorité. Étudier de près les projets d'enseignement à distance que les provinces et territoires pourraient lui soumettre.	Sous-but 2 : <i>Aider à élargir les options accessibles aux élèves à l'extérieur de Montréal.</i>	Moyens : Accorder une attention particulière aux propositions de programmes à distance pour élargir l'éventail des options offertes aux élèves de petites écoles secondaires en région. Accroître les possibilités de formation des étudiants de niveau postsecondaire dans leur langue à l'extérieur de Montréal.			Sous-but 2 : <i>Aider à promouvoir la recherche.</i>	Moyens : Inviter les chercheurs et les chercheuses à faire des recherches dans le cadre du nouveau domaine de recherche stratégique du CRSH : Citoyenneté, culture et identités.

BIBLIOGRAPHIE

- ALLARD, R. (dir.) (2003). *Actes du colloque pancanadien sur la recherche en éducation en milieu francophone minoritaire : bilan et perspectives*. Québec, QC : ACELF; Moncton, NB : Centre de recherche et de développement en éducation (CRDE). Se trouve à l'adresse <http://www.acef.ca/liens/crde/>
- BOURGEOIS, D. (2003). « La gestion scolaire francophone minoritaire au Canada : approches, modèles et pistes de recherche ». Dans R. Allard (dir.) (2003).
- BUSSIÈRE, P., F. Cartwright, R. Crocker, X. Ma, J. Oderkirk et Y. Zhang (2001). *À la hauteur : La performance des jeunes du Canada en lecture, en mathématiques et en sciences : Étude PISA de l'OCDE – Premiers résultats pour les Canadiens de 15 ans*. Ottawa, Ministre de l'Industrie.
- BUSSIÈRE, P., F. Cartwright et T. Knighton (2004). *À la hauteur : Résultats canadiens de l'étude PISA de l'OCDE – La performance des jeunes du Canada en mathématiques, en lecture, en sciences et en résolution de problèmes, premiers résultats de 2003 pour les jeunes de 15 ans*. Ottawa, Ministre de l'Industrie.
- CAZABON, B. (2003). « De la recherche en didactique et pédagogie du/en français en milieu francophone minoritaire au Canada ». Dans R. Allard (dir.) (2003).
- CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (Canada) (2004). *Résultats pancanadiens des élèves francophones en milieu minoritaire au Programme d'indicateurs du rendement scolaire (PIRS) : Rapport analytique*. Toronto : Auteur.
- DALLAIRE, C. et J. Roma (2003). « Entre la langue et la culture, l'identité francophone des jeunes en milieu minoritaire au Canada. Bilan des recherches ». Dans R. Allard (dir.) (2003).
- DE BROUCKER, P. et A. Sweetman (dir.) (2002). *Towards evidence-based policy for Canadian education = Vers des politiques canadiennes d'éducation fondées sur la recherche*. Kingston, ON: John Deutsch Institute for the Study of Economic Policy, Queen's University.
- DE ROSNAY, J. (1975). *Le macroscopie : vers une vision globale*. Paris : Éditions du Seuil.
- D'ENTREMONT, Y. (2003). « L'enseignement des mathématiques en milieu minoritaire : la situation albertaine ». Dans R. Allard (dir.) (2003).
- DUBÉ, P. (2003). « L'espace existentiel des jeunes d'aujourd'hui et les finalités de l'éducation en milieu minoritaire ». Dans R. Allard (dir.) (2003).
- GAY, L. R. (1996). *Educational research* (5th ed.). Englewood Cliffs, NJ: Merrill/Prentice Hall.
- GÉRIN-LAJOIE, D. (2003). « Les partenariats entre l'école et la communauté en milieu francophone minoritaire ». Dans R. Allard (dir.) (2003).

- HÉBERT, Y. (2003). « Changement de frontières identitaires et citoyennes : Vers un programme de recherche sur l'enseignement et l'apprentissage des sciences humaines en milieu francophone minoritaire ». Dans R. Allard (dir.) (2003).
- LANDRY, R. (2003). « Pour une pédagogie actualisante et communautarisante en milieu minoritaire francophone ». Dans R. Allard (dir.) (2003).
- LANDRY, R. et R. Allard (2002). *Résultats pancanadiens des élèves francophones en milieu minoritaire aux évaluations du PIRS : variables contextuelles et conséquences pédagogiques*. Rapport technique soumis au Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), Toronto, Ontario. Se trouve à l'adresse <http://www.cmec.ca/else/publications.fr.htm>
- LANDRY, R., R. Allard et K. Deveau (2005). « Revitalisation ethnolinguistique : Un modèle macroscopique ». Dans A. Magord (dir.) *Innovation et adaptation : expériences acadiennes contemporaines*. Bruxelles : Éditions Peter Lang (sous presse).
- LANDRY, R., R. Allard, K. Deveau et N. Bourgeois (2005). « Autodétermination du comportement langagier en milieu minoritaire : un modèle conceptuel ». *Francophonies d'Amérique* (sous presse).
- LANDRY, R. et R. Rousselle (2003). *Éducation et droits collectifs : Au-delà de l'article 23 de la Charte*. Moncton : Éditions de la Francophonie.
- LOWE, A. (2003). « Recherche dans le domaine de l'éducation musicale en milieu francophone minoritaire au Canada : aperçu et perspectives pour l'avenir ». Dans R. Allard (dir.) (2003).
- MASNY, D. (2003). « Les littératies : un tournant dans la pensée et une façon d'être ». Dans R. Allard (dir.) (2003).
- OLIVER, M. (2001). « Réflexion sur la commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. » *isuma : Revue canadienne de recherche sur les politiques = Canadian Journal of Policy Research*, 2(2). Se trouve à l'adresse http://www.isuma.net/v02n02/oliver/oliver_f.shtml.
- PÉRONNET, L. (2003). « Enseignement du français langue maternelle en milieu minoritaire, niveau universitaire : le cas de l'Université de Moncton ». Dans R. Allard (dir.) (2003).
- PRUNEAU, D. et J. Langis (2003). « L'enseignement et l'apprentissage des sciences en milieu minoritaire : défis et possibilités ». Dans R. Allard (dir.) (2003).
- ROBICHAUD, L. (2003). « Répertoire de la recherche en enseignement des arts visuels en milieu francophone minoritaire au Canada ». Dans R. Allard (dir.) (2003).
- THÉRIAULT, J.-Y. (2003). « Des écoles de la nation aux écoles communautaires ou de l'école d'en haut à l'école d'en bas ». Dans R. Allard (dir.) (2003).

WAGNER, S. (2003). « Alphabétisme, recherche et francophonie minoritaire ». Dans R. Allard (dir.) (2003).

WEISS, C. H. (1998). *Evaluation: methods for studying practices and policies* (2nd ed.). Upper Saddle River, NJ: Prentice Hall.

**LES BESOINS EN RECHERCHE DANS LE DOMAINE DE
L'ÉDUCATION DES MINORITÉS DE LANGUE OFFICIELLE AU CANADA
DANS LE *PLAN D'ACTION POUR LES LANGUES OFFICIELLES***

Diane Gérin-Lajoie
Centre de recherches en éducation franco-ontarienne
Institut d'études pédagogiques de l'Ontario
Université de Toronto

INTRODUCTION

Notre texte porte sur les besoins en recherche dans le domaine de l'éducation des minorités de langue officielle au Canada. Ma réflexion s'inspire du Plan Dion, plus précisément de la section du rapport qui se rapporte au domaine particulier de l'éducation des minorités de langues officielles. Mon intention n'est cependant pas d'analyser ce document. Il s'agit plutôt de définir, dans ce contexte, les pistes de recherche dans le domaine particulier de l'éducation en milieu minoritaire canadien à privilégier dans les mois et les années à venir. Je tiens à préciser, avant même d'entamer ma réflexion, que le rôle de l'éducation en milieu minoritaire - francophone à l'extérieur du Québec et anglophone au Québec – tel qu'il est conçu par les minorités de langues officielles n'est pas simplement de voir à l'acquisition d'une langue seconde, mais qu'il consiste avant tout à promouvoir la langue et de la culture minoritaires dans le but d'aider à leur préservation (Welch, 1988 ; Gérin-Lajoie, 1996). Mes propos exclurent les écoles d'immersion.

Comme on le souligne dans le Plan Dion – et je souscris entièrement à cette affirmation – le Canada a connu des progrès importants dans le domaine de l'éducation des minorités de langue officielle au cours des dernières années. On note cependant dans ce rapport que, dans le cas de la minorité francophone en particulier, il existe encore des défis à relever dans deux secteurs particuliers : la conservation de la clientèle scolaire et l'enseignement en français. Cette constatation est importante, et il ne fait aucun doute que nous devons tenir compte de cette information lorsque nous examinerons de près, à court terme et à moyen terme, la réalité scolaire des minorités de langues officielles. Mais il me semble que, avant de penser à intervenir dans ces deux secteurs particuliers, il s'avérerait essentiel tout d'abord de réexaminer la réalité de l'école en milieu minoritaire au Canada et les enjeux connexes.

L'ÉCOLE EN MILIEU MINORITAIRE

Ma réflexion consistera d'abord à faire un examen critique de la réalité dans laquelle s'inscrit, de nos jours, l'école en milieu minoritaire. Cette réalité se voit, en fait, fortement influencée par le milieu majoritaire environnant, où les rapports de force entre minoritaires et majoritaires – de même qu'entre minoritaires – sont à la base même de la définition de la communauté et de son positionnement en tant que groupe social particulier (Gérin-Lajoie, 1995). Comme je l'ai mentionné en introduction, l'école, dans un tel contexte, n'est pas là simplement pour assurer le

perfectionnement d'une langue première ou l'acquisition d'une langue seconde, mais bien pour promouvoir la langue et la culture minoritaires. J'aimerais noter que, vu mon domaine d'expertise et de recherche qui est l'éducation de langue française en contexte minoritaire, c'est surtout de cette problématique que je parlerai, tout en m'assurant de faire des liens avec le contexte minoritaire de langue anglaise au Québec.

Pour revenir à la question du maintien de la langue et de la culture minoritaires, j'aimerais souligner le rôle important tenu, historiquement, par l'école au sein des communautés francophones hors-Québec. En effet, c'est souvent par le biais de l'école que se sont livrées les luttes les plus acharnées pour l'obtention des droits des communautés francophones (Welch, 1988 ; Heller, 1994 ; Guérin-Lajoie, 2003). Même si ce rôle a quelque peu changé au cours des dernières années, il n'en demeure pas moins que l'école contribue toujours à la vitalité des communautés, puisqu'elle joue un rôle actif auprès des jeunes qu'elle dessert, même si ce rôle est parfois difficile à bien saisir de la part des autorités scolaires et qu'il présente des défis importants à relever pour le personnel des écoles (Guérin-Lajoie, 2001).

Un de ces défis est la présence d'une clientèle scolaire de plus en plus hétérogène sur les plans linguistique et culturel. On peut, en effet, diviser les élèves en deux groupes distincts. Le premier est celui des ayants droit. Rappelons brièvement que, depuis 1982, la *Charte canadienne des droits et libertés*, en son article 23, garantit l'éducation dans la langue des minorités officielles au Canada. Ce qui veut dire que les francophones qui vivent à l'extérieur du Québec de même que les anglophones du Québec peuvent faire instruire leurs enfants, appelés ayants droit, dans leur langue maternelle, à condition que les parents répondent à certains critères d'admission¹⁰. Chez les ayants droit, on trouve des élèves franco-dominants, c'est-à-dire qui possèdent une bonne maîtrise de la langue française, de même que des élèves anglo-dominants dont la langue d'usage est en majorité l'anglais et dont la connaissance du français est limitée ou même inexistante. Le deuxième groupe d'élèves qui fréquentent l'école minoritaire est celui qui s'est inscrit à l'école par le biais d'un comité d'admission. Ce groupe se compose d'élèves dont les parents ne sont pas citoyens canadiens – nous parlons ici des nouveaux arrivants et arrivantes qui viennent joindre les rangs des communautés minoritaires, dont les enfants possèdent généralement une bonne maîtrise du français. Des élèves anglophones aussi sont parfois admis à l'école par le biais de ces comités.

On peut ainsi constater que l'école reçoit, de nos jours, une clientèle scolaire des plus diversifiées sur les plans de la langue et de la culture. Il faut aussi reconnaître que les jeunes qui fréquentent l'école minoritaire n'entretiennent pas tous et tous le même rapport avec la langue et la culture. On remarque, en effet, que, ces dernières années, le concept d'identité bilingue a pris une place de plus en plus importante dans le discours des jeunes, lorsque ces derniers sont appelés à préciser leur rapport à l'identité (Boissonneault, 1996; Heller, 1999; Guérin-Lajoie, 2003). Ce discours indique que, en milieu minoritaire, rares sont les jeunes qui possèdent un parcours identitaire linéaire. Le milieu social anglo-dominant dans lequel ils sont appelés à

¹⁰ Est considéré comme un ayant droit tout enfant dont les parents sont des citoyens canadiens. Au moins un des deux parents doit 1) avoir comme première langue apprise et encore comprise celle de la minorité officielle de la province, 2) avoir fréquenté une école primaire dans la langue de la minorité et résider dans une province où la langue d'instruction est celle de la minorité ou 3) avoir un enfant qui a reçu ou reçoit son éducation dans la langue de la minorité.

évoluer les oblige à renégocier constamment leur rapport à l'identité. Il résulte donc de ce phénomène de mouvance des parcours identitaires fragmentés pour les jeunes qui vivent en milieu minoritaire. Mais ce nouveau type de rapport à l'identité ne signifie pas nécessairement que les jeunes rejettent tout lien avec la langue et la culture minoritaires. Certains de ces jeunes « bilingues » possèdent un sens d'appartenance à la francophonie qui est fort, parfois, et dont le discours réfléchi reflète une bonne compréhension des enjeux sociaux actuels que l'on trouve au sein de la francophonie (Gérin-Lajoie, 2003).

L'ÉCOLE COMME LIEU DE CONTRADICTION

Cette nouvelle conjoncture nous amène donc à nous interroger sur le rôle de l'école. Par le passé, ce rôle était en quelque sorte de continuer le travail de reproduction linguistique et culturelle amorcé au sein de la sphère familiale francophone où le français était la langue d'usage et où le milieu social ambiant était encore en grande partie francophone. L'école, dans ce contexte, était là pour reproduire la langue minoritaire, étant donné que les élèves la parlaient déjà. Avec les changements importants survenus au sein de la clientèle scolaire, de même que dans la sphère publique où les francophones deviennent de plus en plus minoritaires, il incombe maintenant à l'école, dans plus d'un cas, non plus de reproduire la langue française, mais bel et bien de la produire. Dans les familles où la langue d'usage n'est plus la langue minoritaire, ces dernières ne sont plus en mesure de voir à sa reproduction (Williams, 1987). On renvoie alors cette responsabilité à l'école. Dans ces conditions, le rôle d'agent de reproduction joué par l'institution scolaire devient un rôle de production de la langue minoritaire (Gérin-Lajoie, 2003). L'école se voit alors placée dans une position contradictoire, où elle agit à la fois comme reproductrice et productrice d'ethnicité, rôle réservé pendant longtemps aux membres de la famille, en particulier à la mère (Juteau, 1999).

À mon avis, l'école ne tient pas assez compte de ce changement important au sein de sa clientèle scolaire lorsqu'elle planifie son intervention auprès des élèves, que ce soit à l'égard des programmes scolaires, des approches pédagogiques à encourager ou de la formation (initiale ou continue) à fournir à son personnel.

Il n'y a pas que le changement au sein de la clientèle scolaire qui influence grandement les rapports sociaux et les rapports pédagogiques à l'intérieur de l'école minoritaire de langue française. Il est aussi important de noter que l'institution scolaire doit également composer avec le contexte social anglo-dominant dans laquelle elle évolue, ce qui représente un autre défi de taille. Or, le personnel des écoles, tout comme les administrateurs et les administratrices scolaires, ne semblent pas mesurer l'impact du milieu anglophone sur la réalité quotidienne des élèves à l'école et, par le fait même, sur celle du personnel enseignant. En effet, on a tendance à ignorer ce qui se trouve à l'extérieur de l'école et à agir comme si, à l'intérieur de ses murs, on était dans un milieu francophone majoritaire, qui serait, en somme, coupé du milieu social ambiant. Comme si la vie scolaire se trouvait protégée contre l'influence anglophone en raison même de la structure dans laquelle elle évolue.

Je veux dire ici que l'école de langue française est calquée sur le modèle de l'école en milieu majoritaire. Soit l'exemple de l'Ontario. Dans cette province, les programmes et les politiques

scolaires concernent tous les élèves, qu'ils soient anglophones ou francophones (sauf dans le cas de la politique d'aménagement linguistique qui est actuellement développée et qui s'appliquera strictement aux écoles de langue française). Ces programmes et politiques scolaires sont conçus par la majorité anglophone, même si les francophones sont représentés au sein des comités ministériels. Il semble que, dans ce contexte, la seule différence pour le ministère de l'Éducation de l'Ontario entre les écoles de langue anglaise et les écoles de langue française est, en fait, la langue d'enseignement. Ce qui explique que la plupart des programmes scolaires sont simplement traduits de l'anglais au français, ou encore constituent des adaptations des programmes existants.

En ce qui concerne le matériel utilisé en classe, il n'est pas rare non plus qu'il provienne du Québec, c'est-à-dire d'un milieu, francophone certes, mais qui reflète une réalité bien différente de celle du reste de la francophonie canadienne, que ce soit en ce qui concerne les exemples fournis ou les images présentées dans les textes. De plus, la présence marquée dans les écoles d'enseignantes et d'enseignants d'origine québécoise – surtout dans le sud de la province – contribue souvent à conserver son caractère « majoritaire » à l'école de langue française, surtout en ce qui a trait au caractère normatif qu'on attribue à la langue. On tient peu compte du fait que l'institution scolaire constitue en quelque sorte un îlot francophone au milieu d'une mer anglophone et qu'elle en subit les effets à plus d'un point de vue.

Mais revenons à la clientèle scolaire. Je crois qu'on se leurre quand on pense que, parce que les élèves fréquentent une école de langue française, ils vivent nécessairement en français à l'extérieur de ses murs. Pas plus qu'il me semble réaliste de penser que, lorsque les élèves franchissent la porte de l'école le matin, ils se métamorphosent miraculeusement en petits francophones et que le milieu scolaire peut fonctionner sans problème dans une structure « majoritaire ». Pour illustrer mes propos, je donnerai l'exemple d'une jeune fille qui fréquente une école secondaire de la région de Toronto et qui a participé à mon programme de recherche sur le processus de construction identitaire des jeunes inscrits à une école secondaire de langue française (Gérin-Lajoie, 2003). Annie¹¹, qui vient d'une famille où la langue d'usage est le français, a expliqué, lors d'une des nombreuses entrevues auxquelles elle a pris part au cours des trois années de l'étude, qu'il n'était pas toujours facile pour les jeunes de passer d'un monde anglophone à un monde francophone quand ils arrivent à l'école – même pour les élèves franco-dominants, comme c'est le cas pour cette jeune fille. Pour illustrer ces propos, je me permets de citer un extrait d'entrevue qui, à mon avis, incite grandement à la réflexion. Elle dit ceci :

Je l'entends partout (l'anglais) dans les rues, puis là, c'est comme, tu mets le pied dans l'école, tu es supposé parler tout de suite en français, puis ça complique les choses. Puis des fois, tu es tout mêlé, tu dis des mots en français, comme le franglais comme on dit, c'est difficile pour moi en tant que francophone [...] (Gérin-Lajoie, 2003, p. 129)

La dualité linguistique à laquelle les élèves doivent faire face quotidiennement constitue donc une réalité avec laquelle il n'est peut-être pas toujours facile de composer. Dans ces conditions, l'école de langue française devient facilement un lieu d'affrontement entre la majorité anglophone (le contexte social ambiant) et la majorité francophone (l'infrastructure actuelle de

¹¹ Nom fictif.

l'école). Comment les élèves arrivent-ils à développer un sens d'appartenance à un groupe particulier, quand ils se retrouvent dans deux mondes majoritaires en opposition ? D'autant plus que cette division entre deux mondes n'est peut-être pas toujours très nette aux yeux des jeunes. Le même raisonnement s'applique aussi au personnel scolaire, puisque celui-ci vit aussi dans un contexte fortement imprégné de l'influence majoritaire anglophone. Par exemple, plusieurs enseignantes et enseignants et plusieurs directrices et directeurs d'école se trouvent en situation de mariages exogames, où l'anglais domine. J'ajouterai que, parmi le nouveau personnel enseignant franco-ontarien, il n'est pas rare non plus de constater l'existence d'une certaine ambiguïté face à son rapport à la langue et à la culture minoritaires. Ces jeunes enseignantes et enseignants font parfois face à un questionnement semblable à celui des élèves, étant donné qu'ils ont grandi dans un contexte social similaire, où la langue et la culture anglaises ont toujours dominé. En ce sens, l'école devient un lieu de contradictions où les élèves, tout comme le personnel scolaire, doivent relever un défi de taille : celui de vivre dans les deux mondes à la fois, tout en tentant de les compartimenter.

Revenons maintenant au Plan Dion. On se souviendra que la conservation des élèves et l'enseignement en français sont présentés comme étant deux secteurs d'intervention importants pour l'éducation minoritaire de langue française. Mais, avant même de se pencher sur les deux secteurs d'intervention mentionnés dans ce plan, soit la conservation des élèves et l'enseignement en français, il m'apparaît essentiel, dans les conditions actuelles, de tenter de mieux comprendre les contradictions inhérentes à l'éducation en milieu minoritaire, si on veut arriver à répondre véritablement aux besoins des élèves qui fréquentent les écoles minoritaires de langue française au Canada.

Pour parvenir à mieux comprendre toute la complexité de l'éducation en milieu minoritaire, qu'elle soit de langue française ou de langue anglaise, il faut entamer – ou poursuivre dans certains cas – des études qui examinent de près les rapports de pouvoir au cœur même de la réalité scolaire des francophones qui vivent à l'extérieur du Québec et de celle des anglophones du Québec. C'est, à mon avis, au moyen d'une analyse davantage microsociologique – comme des études ethnographiques par exemple – que l'on arrivera à mieux comprendre la complexité du rôle de l'école en milieu minoritaire.

LES PISTES DE RECHERCHE PROPOSEES

Quatre domaines de recherche s'avéreraient particulièrement pertinents dans le domaine de l'éducation en milieu minoritaire dans les contextes social et scolaire actuels : 1) une analyse sociale de l'école, 2) un examen attentif des programmes scolaires, 3) une réflexion approfondie au sujet du travail enseignant et 4) une analyse comparative des milieux scolaires minoritaires francophone et anglophone au Canada.

Une analyse sociale de l'école

Comme le tissu social de l'école en milieu minoritaire a, au cours des dernières années changé de façon très significative – particulièrement chez les francophones, mais également chez les

anglophones –, il me semblerait important de réexaminer, dans un premier temps, la communauté minoritaire dans le but de la mieux comprendre. Dans quel contexte les élèves sont-ils appelés à évoluer de façon quotidienne ? Quels sont les parcours identitaires des jeunes qui fréquentent l'école en milieu minoritaire ? Par exemple, on parle de plus en plus de l'identité et du rôle de l'école dans le processus de construction identitaire des élèves, mais on connaît encore bien mal ce domaine. Nous vivons dans un monde où les identités sont de plus en plus éclatées (Juteau, 1999 ; Cardinal, 1994) et où le sens d'appartenance au groupe minoritaire peut se définir de plusieurs façons (Breton, 1994). On parle de plus en plus de fragmentation identitaire plutôt que de disparition de la langue et de la culture minoritaires. Par exemple, les études quantitatives persistent à interpréter le phénomène de la bilinguisation comme un pas définitif vers l'assimilation (Castonguay, 1999 ; Bernard, 1998), alors que des études ethnographiques récentes montrent le caractère dynamique et changeant de l'identité et interprètent l'identité bilingue davantage comme une nouvelle forme identitaire plutôt qu'une assimilation inévitable au groupe majoritaire (Gérin-Lajoie, 2003 ; Heller, 1999 ; Boissonneault, 1996). Dans cette nouvelle conjoncture sociale et scolaire, on parle beaucoup des élèves, mais peu de leurs parents. Il serait aussi important de mieux comprendre les attentes de ces derniers face à l'école que fréquentent leurs enfants.

Les enjeux sociaux qui se trouvent au cœur même de la communauté doivent donc être examinés de près, si on veut comprendre davantage la complexité des rapports de pouvoir qui définissent, en somme, la communauté minoritaire. On doit ainsi tenir compte de l'incidence des rapports sociaux existants entre la minorité et la majorité, mais également au sein même de la minorité. Ces rapports doivent être mis à jour, si on entend intervenir de façon plus efficace auprès de la clientèle scolaire, en comprenant mieux ses besoins. Ce n'est qu'après avoir pris connaissance de la situation sociale actuelle qu'il sera possible de se pencher sur la question de la rétention des élèves tel qu'il a été soulevé dans le Plan Dion.

Un examen attentif des programmes scolaires

Un autre domaine important à documenter est celui des programmes scolaires et de son contenu. Actuellement, les programmes scolaires ne sont souvent que de simples traductions ou encore de simples adaptations des programmes élaborés par et pour la majorité. Par conséquent, ces programmes tiennent très peu compte du contexte social particulier dans lequel s'inscrit l'école en milieu minoritaire et dans lequel les minorités doivent évoluer. Dans ces programmes, on met peu d'accent, par exemple, sur l'importance de développer chez l'élève un esprit critique. Il me semble impératif, au moyen d'une analyse documentaire serrée, de voir comment les programmes scolaires contribuent, ou ne contribuent pas, à sensibiliser la clientèle des écoles aux enjeux particuliers propres aux minorités. La question pédagogique des programmes scolaires se trouve, en fait, fortement liée à la question sociale des rapports de pouvoir.

Une réflexion approfondie au sujet du travail enseignant

Nous avons souligné l'importance de mieux connaître la réalité de la clientèle scolaire. Cela peut s'appliquer également au personnel des écoles. Comment se vit le travail enseignant dans ces

écoles particulières ? Comment le personnel conçoit-il son travail auprès des jeunes ? Comment les enseignantes et les enseignants composent-ils avec les contraintes qui ont été décrites précédemment (Gérin-Lajoie, 2001) ? Comment voient-ils leur rôle d'agents de reproduction linguistique et culturelle dans un contexte où parfois les compétences langagières des élèves dans la langue minoritaire sont nulles (Gérin-Lajoie, 2002 ; Gérin-Lajoie et Wilson, 1997) ? Comment leurs propres parcours identitaires viennent-ils influencer la façon de concevoir leur intervention auprès d'élèves en particulier¹² ? (Goodson, 1992) ? Ce domaine de recherche pourrait se donner comme objectif de sensibiliser le personnel des écoles au rôle « politique » qu'est appelée à jouer l'école en milieu minoritaire.

Toute la question de l'efficacité des programmes de formation initiale et continue aurait également intérêt à être examinée de près. C'est seulement à la suite de cette réflexion qu'il sera possible d'étudier la question de l'enseignement en français, domaine d'intervention proposé dans le Plan Dion.

Une analyse comparative des milieux scolaires minoritaires francophone et anglophone au Canada

Enfin, il me semble qu'il serait temps de réaliser des études comparatives sur la réalité des minorités francophones qui évoluent à l'extérieur du Québec et celle des anglophones au Québec. Quelles en sont les différences en ce qui a trait à la réalité sociale des deux minorités de langues officielles ? Quelles en sont les répercussions sur le milieu scolaire respectif ? Comment les deux minorités établissent-elles leur rapport à la langue et à la culture minoritaires ? Quels types de parcours identitaire retrouve-t-on chez les deux minorités ? Qu'ont-ils en commun ?

S'agissant du domaine particulier de la réussite scolaire, il semble que les anglophones du Québec obtiennent de meilleurs résultats à certains tests nationaux, comparativement à ceux des élèves des minorités francophones à l'extérieur du Québec. Pourquoi en est-il ainsi ? Comment peut-on expliquer ces différences ?

Une analyse comparative approfondie de ces réalités pourrait jeter un éclairage nouveau sur la question de l'éducation des minorités de langue officielle. Jusqu'à présent, les études réalisées dans le domaine de l'éducation minoritaire au Canada n'ont jamais adopté une perspective comparative. Par conséquent, il s'avère difficile d'apprécier la situation dans son ensemble, puisque nous ne possédons pas toutes les informations nécessaires pour arriver à effectuer un examen judicieux des enjeux connexes.

¹² Je termine actuellement une étude ethnographique de trois ans sur l'identité enseignante en milieu scolaire francophone minoritaire. Cette étude est subventionnée par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

BIBLIOGRAPHIE

- BERNARD, R. (1998). *Le Canada français : Entre mythe et utopie*. Ottawa : Éditions Le Nordir.
- BOISSONNEAULT, J. (1996). « Bilingue/francophone, Franco-Ontarien/Canadien français : choix des marques d'identification chez les étudiants francophones ». *Revue du Nouvel-Ontario*. Numéro 20, p. 173-193.
- BRETON, R. (1994). « Modalités d'appartenance aux francophonies minoritaires. Essai de typologie ». *Sociologie et sociétés*. Volume XXVI. Numéro 1, p. 59-69.
- CARDINAL, L. (1994). « Ruptures et fragmentations de l'identité francophone en milieu minoritaire. Un bilan critique ». *Sociologie et sociétés*. Volume XXVI. Numéro 1, p. 71-86.
- CASTONGUAY, C. (1999). « Évolution démographique des Franco-ontariens entre 1971 et 1991, suivi d'un aperçu du recensement de 1996 », dans N. Labrie et G. Forlot Labrie (réds.) *L'enjeu de la langue en Ontario français*. Sudbury : Les Éditions Prise de Parole.
- GERIN-LAJOIE, D. (1995). « Les écoles minoritaires de langue française canadiennes à l'heure du pluralisme ethnoculturel ». *Études ethniques du Canada/Canadian Ethnic Studies*, Volume XXVII, numéro 2.
- GERIN-LAJOIE, D. (1996). « L'école minoritaire de langue française et son rôle dans la communauté ». *The Alberta Journal of Educational Research*. Volume XLII. Numéro 3, p. 267-279.
- GERIN-LAJOIE, D. (2001). « Les défis de l'enseignement en milieu francophone minoritaire: le cas de l'Ontario », *Éducation et Francophonie*. Volume XXIX. Numéro 1, 14 pages - www.acelf.ca/revue/XXIX-1/.
- GERIN-LAJOIE, D. (2002). « Le rôle du personnel enseignant dans le processus de reproduction linguistique et culturel en milieu scolaire francophone en Ontario », *Revue des sciences de l'éducation*, XXVIII(1), p. 125-146. <http://www.acelf.ca>
- GERIN-LAJOIE, D. (2003). *Parcours identitaires de jeunes francophones en milieu minoritaire*. Sudbury : Les Éditions Prise de parole, 190 pages.
- GERIN-LAJOIE, D. et D. Wilson. (1997). *Le perfectionnement professionnel du personnel enseignant en contexte francophone minoritaire*, Subvention globale - Ministère de l'Éducation et de la Formation de l'Ontario, OISE/UT, Toronto, 82 p.
- GOODSON, I. (1992), « Sponsoring the Teacher's Voice: Teachers' Lives and Teacher Development », dans A. Hargreaves et M. Fullan *Understanding Teacher Development*. New York: Teachers College Press.

- HELLER, M. (1994). « La sociolinguistique et l'éducation franco-ontarienne ». *Sociologie et sociétés*. 26 (1), p. 155-166.
- HELLER, M. (1999). *Linguistic minorities and modernity: a Sociolinguistic Ethnography*. New York: Longman.
- JUTEAU, D. (1999). *L'ethnicité et ses frontières*. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.
- WELCH, D. (1988). *The Social Construction of Franco-Ontarian Interests Towards French-Language Schooling*. Thèse de doctorat (Ph. D.) inédite. Université de Toronto.
- WILLIAMS, G. (1987). « Bilingualism, Class Dialect and Social Reproduction ». *International Journal of Sociology of Language*. Volume 66, p. 85-98.

AXE 2 – LE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

**LE PLAN D'ACTION POUR LES LANGUES OFFICIELLES :
PERSPECTIVES DE RECHERCHE POUR LE DÉVELOPPEMENT
DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES ET ACADIENNES**

Christine Dallaire
Centre de recherche sur le sport dans la société canadienne
École des sciences de l'activité physique
Université d'Ottawa

INTRODUCTION

Je voudrais d'abord remercier le directeur de l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques, M. Rodrigue Landry, de l'invitation qu'il m'a faite de participer à cette table ronde. Des préoccupations d'ordre à la fois scolaire et pragmatique pour le développement des communautés francophones et acadiennes ont guidé cet examen du Plan d'action. Par ailleurs, l'examen des objectifs qui y sont énoncés pour la petite enfance, la santé, la justice, l'immigration, le développement économique et le renforcement des partenariats entre le fédéral et les provinces et les territoires incite à une analyse générale de l'appui à la vie communautaire francophone et acadienne. Je propose donc des perspectives de recherche axées sur trois thématiques, lesquelles m'apparaissent aptes à favoriser le développement des communautés. Le premier porte sur la spécificité des communautés, le deuxième, sur la mobilisation et le sens d'appartenance, le troisième, sur l'évaluation du Plan d'action. Ces pistes de recherche renvoient à des enjeux qui méritent une plus grande réflexion en vue de la réalisation des objectifs précis du Plan d'action. Elles visent également à guider les stratégies de développement communautaire francophone et acadien.

LA SPÉCIFICITÉ DES COMMUNAUTÉS

La diversité des communautés francophones et acadiennes tout comme les particularités de leurs contextes sociopolitiques sont des réalités dont il faut tenir compte pour assurer un développement communautaire efficace et durable. Bien sûr, ces communautés partagent toutes le désir de préserver leur milieu de vie francophone et acadien et de soutenir la vitalité de la dynamique communautaire. Toutefois, force est de reconnaître que les différences significatives sur le plan démographique (les nombres, le taux de continuité linguistique, les origines culturelles), économique (le taux de chômage, les types d'activité économique), institutionnel (le degré de complétude institutionnelle dans les domaines scolaire, culturel, économique...) et politique (la mobilisation des membres, le degré d'appui légal et financier des gouvernements provinciaux) entre les communautés et même au sein des communautés (Allaire, 1999; Thériault, 1999) invitent à l'élaboration d'objectifs et de stratégies de développement communautaire adaptés aux circonstances particulières que vit chacune des communautés.

Par exemple, l'étude ethnographique des Jeux francophones de l'Alberta révèle que, bien que les organisateurs franco-albertains aient calqué la structure des Jeux de l'Acadie, les contraintes spécifiques de leur communauté, en ce qui concerne notamment les ressources humaines et la mobilisation des effectifs, limitent leurs chances de reproduire un modèle qui a décidément fait ses preuves dans les Maritimes (Dallaire, sous-presse). Ce qui ne veut pas dire que les Jeux francophones de l'Alberta ne contribuent pas au développement communautaire. Au contraire, ils constituent un lieu de formation pour les futurs chefs de file francophones et offrent un espace où les jeunes d'expression française peuvent se divertir en français (Dallaire, 1999). Dans cet exemple, les objectifs énoncés et la stratégie adoptée doivent convenir aux conditions de possibilité particulières de la communauté franco-albertaine.

De la même façon, l'expérience du Réseau des services de santé en français de l'Est de l'Ontario est une source importante d'information et un modèle à étudier pour alimenter le processus de réseautage en santé dans les communautés francophones et acadiennes. Toutefois, il est clair que les modalités, les cibles et les solutions privilégiées par le Réseau de l'Est ne seront pas nécessairement suffisantes, voire possibles, dans d'autres régions du pays et même dans d'autres régions de l'Ontario. De plus, on peut douter, par exemple, que le renforcement du développement communautaire, en encourageant une immigration francophone internationale, constitue une stratégie réaliste pour toutes les communautés. D'ailleurs, si le Cadre stratégique du gouvernement fédéral annoncé en novembre 2003 énonce comme objectif l'amélioration de la capacité d'accueil des communautés et de l'intégration économique des immigrants d'expression française, c'est qu'il reconnaît que les conditions permettant d'assurer le succès de telles initiatives ne sont pas présentes dans toutes les régions urbaines et rurales francophones et acadiennes.

La recherche est primordiale pour informer et appuyer l'élaboration d'objectifs et de stratégies pertinentes quant aux conditions particulières des communautés et des régions ou localités au sein des communautés. Les analyses comparatives et les études de cas des différentes initiatives et des différents milieux de la francophonie canadienne peuvent aussi servir aux associations et aux organismes dans leur démarche de mise en œuvre d'activités et d'outils de développement communautaire, afin d'assurer qu'ils soient efficacement adaptés à leurs circonstances spécifiques (voir, par exemple, Allain et Basque, 2001, de même que Gilbert, 1999). On peut s'inspirer des succès actuels dans la francophonie minoritaire, comme chez les minorités sur la scène internationale, tout en les modifiant pour qu'ils correspondent aux ressources et aux réalités locales, régionales ou provinciales.

Par ailleurs, des études précises des communautés et de leurs membres sont aussi nécessaires pour développer des programmes et des moyens pragmatiques qui sauront combler les besoins. On peut penser, par exemple, au partenariat entre le Centre interdisciplinaire de recherche sur la citoyenneté et les minorités (CIRCEM) de l'Université d'Ottawa et la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants pour étudier les pratiques dans le domaine de la petite enfance dans différentes communautés francophones du pays, afin d'élaborer un plan d'action pour la création de structures préscolaires adaptées aux contextes des communautés et pour la revendication politique (Coghlan et Thériault, 2002 ; Gilbert, 2002 ; Langlais, 2002 ; LeTouzé, 2003). Par ailleurs, les travaux de la Table féministe de concertation provinciale de l'Ontario (Andrew *et al.*, 1997 ; Boudreau et Farmer, 1997 ; Cardinal, 2001 ; FEMMES pour la santé,

2000a, 2000b) confirment que des données valides et exhaustives sur l'état de santé des francophones, de même que l'étude de leurs besoins en matière de santé et des conditions générales pouvant leur permettre d'agir dans le dossier de l'accès aux services en français sont primordiales, pour soutenir notamment l'action des femmes, de même que celle des nouveaux réseaux de santé francophones.

Le Plan d'action reconnaît les différences entre les communautés francophones et acadiennes. Il reste maintenant à établir des buts et des stratégies efficaces et réalistes pour chacune des communautés à l'aide de l'analyse empirique et théorique de la diversité, de la spécificité et des conditions de possibilités des communautés, des régions et des localités francophones et acadiennes.

LA MOBILISATION ET LE SENS D'APPARTENANCE

La création d'institutions autonomes est une stratégie commune à l'ensemble de la francophonie minoritaire canadienne, au moment où les communautés cherchent à consolider leurs réseaux institutionnels. Dans la perspective du concept de complétude institutionnelle (Breton, 1985, 1991) qui guide cette orientation, la mise en place d'un cadre institutionnel doit s'accompagner de la mobilisation des membres de la communauté. En effet, la complétude institutionnelle comprend aussi la capacité de ces institutions d'attirer les francophones et de permettre les interactions et l'échange, en français, entre les membres de la communauté. La recherche peut contribuer à la consolidation institutionnelle dans divers domaines de la vie publique et politique francophone, notamment par l'analyse de la mobilisation au sein des institutions francophones et acadiennes. Nous savons, par exemple, que les écoles francophones dans certaines régions n'inscrivent pas une forte proportion des élèves admissibles, que des médias francophones n'atteignent pas leurs cotes d'écoute potentielles et que des organismes ont peine à renouveler leurs adhésions ou à recruter suffisamment de bénévoles et de participants. En conséquence, il faut examiner, à l'aide de données empiriques fiables et valides, les raisons pour lesquelles, dans certains cas, les francophones ne profitent pas pleinement des institutions et des services en place. S'agit-il de problèmes d'accès, de manque d'information, d'un manque de qualité des services dits « bilingues » ? Est-ce que les institutions répondent aux besoins et aux attentes des francophones ainsi que des Acadiennes et des Acadiens ? Il importe aussi de poursuivre l'analyse des effets des modes de gouvernance des organismes et des institutions communautaires sur la participation des francophones et d'étudier aussi l'incidence du rapport entre les communautés et l'État sur la mobilisation des francophones et sur l'imputabilité de leurs institutions (voir notamment Cardinal et Hudon, 2001, et Denis, 1994).

Le sens d'appartenance est l'une des dimensions essentielles de la mobilisation des minorités. Les communautés francophones et acadiennes ont été construites et conçues historiquement sur la base de l'appartenance à « l'ethnie » canadienne-française ou acadienne (Juteau-Lee et Lapointe, 1983 ; Trottier, Munro et Allaire, 1980 ; Thériault, 1994, 1999). Aujourd'hui, ce discours culturel, jadis dominant, est toujours très répandu (Dallaire et Denis, 2000), mais il a été contesté par l'intégration de parlants français d'autres origines ethniques et des nouveaux arrivants (Cardinal, 1994). Il subit également les pressions du régime de droits linguistiques en

place, lequel réinvente les communautés francophones en communautés linguistiques (Bernard, 1998 ; Cardinal, 1997).

Par ailleurs, l'homogénéité des minorités francophones a aussi été remise en question par les revendications des jeunes et des femmes. Aussi les communautés francophones et acadiennes doivent-elles composer avec les identités multiples que leurs membres conjuguent à l'identité francophone. En effet, elles sont en continuelle reproduction et le sens donné à l'appartenance et à la communauté francophone varie dans le temps, d'une région à l'autre, voire d'un individu à l'autre.

L'analyse des changements récents survenus dans la reproduction des identités francophones et acadiennes devrait examiner davantage les conséquences de ces changements sur la mobilisation et sur la dynamique communautaire. Quelles possibilités d'action ces transformations apportent-elles ? Si notre façon de comprendre les communautés n'est plus la même, la recherche peut contribuer à nous assurer que les institutions existantes et les institutions en développement répondent toujours aux besoins des francophones dans toute leur diversité. La dynamique du développement du réseautage dans le domaine de la santé révèle justement la problématique de l'inclusion des différentes composantes de la communauté, notamment les femmes, les aînés et les groupes d'origines culturelles non dominantes. Une meilleure connaissance des facteurs de mobilisation peut soutenir l'inclusion de toutes les forces vives de la francophonie minoritaire en vue d'assurer un développement communautaire fort et durable.

En outre, la politique visant à augmenter l'immigration francophone comme stratégie de développement communautaire soulève une question importante : Est-ce que les communautés francophones et acadiennes sont prêtes et aptes à accueillir les immigrants ? À l'instar de l'étude du Commissariat aux langues officielles (Quell, 2002), d'autres études sur les expériences actuelles des immigrants de langue française quant à leurs tentatives d'intégration au sein de la francophonie minoritaire doivent informer et aider les communautés à se doter des ressources nécessaires pour que l'accueil des immigrants soient un succès.

De telles recherches peuvent aussi servir à l'élaboration de programmes de sensibilisation et de formation pour créer une plus grande ouverture au sein des communautés et permettre la pleine participation des Néo-Canadiens et des nouveaux arrivants d'expression française. L'intégration des familles inter-linguistiques au sein des institutions communautaires tout comme la problématique de la transmission du français aux enfants doivent aussi être mieux comprises. Il faut toutefois reconnaître que le simple fait de parler français ne mène pas toujours à la construction d'une identité francophone, ni à une participation à la vie communautaire.

C'est pourquoi il faut poursuivre les analyses de la construction sociale des communautés francophones et acadiennes et mieux comprendre l'émergence des identités francophones à prédominance linguistique. Le passage vers une identité fondée sur la langue plutôt que sur un patrimoine culturel affaiblit-il nécessairement le lien d'appartenance et la performance de la francité ? Les communautés linguistiques peuvent et doivent valoriser les cultures qui les composent et les rehaussent, car la vie culturelle demeure primordiale au développement communautaire. L'analyse de la contribution des centres communautaires, de l'animation et de la diffusion culturelles, des radios communautaires et des nombreuses autres pratiques culturelles

francophones et acadiennes sont nécessaires pour mieux comprendre la reproduction de l'identité et le processus de mobilisation. C'est d'ailleurs en exploitant la dimension sociale et culturelle des communautés francophones et acadiennes que des moyens peuvent être mis en œuvre pour attirer les jeunes qui revendiquent non seulement leur francité, mais aussi leur appartenance à la société anglophone majoritaire, ou encore à la société canadienne « bilingue » (Dallaire, 2003). Ainsi, le développement social et culturel des communautés mérite davantage d'attention que lui en accorde le Plan d'action.

Par ailleurs, le renforcement des partenariats entre le gouvernement fédéral et les provinces et les territoires peut certainement aider à rehausser le statut social des minorités francophones et acadiennes, favorisant de ce fait la mobilisation et le renforcement du sens d'appartenance. Il serait donc utile de poursuivre les recherches sociopolitiques pour comprendre l'évolution du rapport entre les communautés et les gouvernements territoriaux, provinciaux et fédéral. Il faudrait aussi examiner l'incidence du degré de valorisation de la francophonie minoritaire sur le renouvellement et le renforcement des identités francophones et acadiennes, par exemple chez les jeunes, les Néo-Canadiens et les nouveaux arrivants, de même que chez les familles inter-linguistiques.

L'ÉVALUATION

Un travail d'analyse s'impose pour la mise en place d'un processus d'évaluation du Plan d'action et pour la définition d'objectifs précis et réalisables pour chacune des stratégies dans chaque communauté. Un développement communautaire efficace et durable s'appuie sur une analyse de l'efficacité des stratégies adoptées prenant appui sur des concepts et des indicateurs appropriés. Une réflexion théorique et empirique doit donc nourrir l'élaboration d'objectifs spécifiques à atteindre, de même que la détermination d'indicateurs pour observer les progrès associés à la mise en œuvre du Plan d'action (Cardinal, 2003). L'exercice d'évaluation doit être intégral afin a) de juger de la pertinence des objectifs et des indicateurs, b) d'examiner le choix des stratégies adoptées pour atteindre les objectifs, c) d'analyser les conditions de possibilités qui favorisent et/ou qui contraignent la mise en œuvre des stratégies et l'atteinte des résultats, d) d'évaluer le succès des stratégies à l'aide des indicateurs et e) de formuler les recommandations nécessaires pour améliorer ou modifier au besoin les objectifs, les indicateurs et/ou les stratégies. Une telle analyse de la mise en œuvre du Plan d'action doit aussi comprendre l'étude de la gouvernance, des processus de décision et de réalisation des initiatives de développement communautaire. L'évaluation bénéficiera ainsi des informations provenant d'une multitude d'acteurs à la fois gouvernementaux et communautaires (les fonctionnaires, les organisateurs/dirigeants/décideurs, les intervenants qui mettent en œuvre les programmes et les initiatives, les participants/membres/bénéficiaires ainsi que les francophones qui ne participent pas aux démarches évaluées).

Pour que de telles évaluations soient productives, elles ne peuvent se limiter à la mesure de variables facilement quantifiables. La démographie et la sociolinguistique offrent des indicateurs pertinents pour mieux comprendre et observer les contraintes et les possibilités auxquelles font face les communautés (c'est-à-dire le taux de transfert linguistique, le lien entre le contexte familial inter-linguistique et les difficultés de transmission du français aux enfants). Toutefois, il

importe d'ajouter une dimension qualitative qui permet d'évaluer le développement communautaire dans toute sa complexité et de bien saisir toutes les dimensions de la vie communautaire et de l'expérience individuelle et collective des francophones. De cette façon, diverses approches méthodologiques et disciplinaires permettront de procéder à une évaluation compréhensive.

CONCLUSION

La recherche empirique systématique et rigoureuse, fondée sur des concepts et des modèles théoriques appropriés ainsi que sur des données fiables, est indispensable pour assurer la mise en œuvre du Plan d'action. Les trois thématiques de recherche proposées visent à assurer le développement d'objectifs et de stratégies adaptés aux particularités des milieux, à comprendre l'efficacité de ces stratégies sur la mobilisation et le renforcement du sens d'appartenance et à effectuer une évaluation pertinente du processus de mise en œuvre de ces stratégies afin d'assurer un développement communautaire efficace et durable. Il importe de souligner aussi que l'apport de diverses disciplines telles la sociologie, l'histoire, la science politique, la géographie sociale et la psychologie sociale assurent une compréhension approfondie et sophistiquée du développement communautaire. Non seulement les études disciplinaires contribuent-elles à la réflexion sur le développement communautaire, mais les recherches multidisciplinaires et interdisciplinaires enrichissent aussi la compréhension du phénomène. Par ailleurs, il faut profiter des alliances qui existent entre la recherche universitaire et les organismes communautaires et créer davantage de partenariats entre les chercheurs et les intervenants communautaires et gouvernementaux, afin de favoriser un développement communautaire francophone et acadien fondé sur des constats valides. En somme, la recherche sert, d'une part, à guider d'un point de vue pragmatique les démarches de développement communautaire et, d'autre part, à nourrir la réflexion théorique et politique qui soutient les choix et la mise en œuvre de ces démarches.

BIBLIOGRAPHIE

- ALLAIN, G. (1996). Fragmentation ou vitalité? Les nouveaux réseaux associatifs dans l'Acadie du Nouveau-Brunswick, dans Cazabon, Benoît (dir.), *Pour un espace de recherche au Canada français*. Ottawa : Les Presses de l'Université d'Ottawa.
- ALLAIN, G. et M. Basque (2001). *De la survivance à l'effervescence : Portrait historique et sociologique de la communauté acadienne et francophone de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick*. Saint-Jean, Nouveau-Brunswick : Association Régionale de la Communauté francophone de Saint-Jean.
- ALLAIRE, G. (1999). *La francophonie canadienne : portraits*. Sainte-Foy, Québec : AFICIDEF; Sudbury, Ontario : Prise de parole.
- ANDREW, C., L. Bouchard, F. Boudreau, L. Cardinal, D. Farmer, M. Kérisit et D. Lemire (1997). *Les conditions de possibilités des services de santé et des services sociaux en*

français en Ontario : un enjeu pour les femmes. Ottawa : Table féministe de concertation provinciale de l'Ontario.

BEAUDIN, M. (1993). Mesure de la vitalité des petites régions au Canada. Dans Linda Cardinal (dir.) *Une langue qui pense*, 123-143. Ottawa : Les Presses de l'Université d'Ottawa.

BERNARD, R. (1998). *Le Canada français: entre mythe et utopie*. Ottawa : Le Nordir

BOUDREAU, F. et D. Farmer (1997). *Profil épidémiologique des francophones de l'Ontario au niveau de la santé et du mieux-être : Les Faits saillants revisités et comparés*. Ottawa : Table féministe de concertation provinciale de l'Ontario.

BRETON, R. (1985). Les réseaux d'organisation et les institutions. Dans *État de la recherche sur les communautés francophones hors Québec* (p. 4-19). Ottawa : Fédération des francophones hors Québec.

BRETON, R. (1991). *The Governance of Ethnic Communities. Political Structures and Processes in Canada*. New York: Greenwood Press.

CARDINAL, L. (2003, juillet). The Limits of Bilingualism in Canada. Communication présentée au 19^e Congrès mondial de l'Association internationale de science politique, Durban. Dublin, Ireland: Craig Dobbin Chair of Canadian Studies, University College Dublin.

CARDINAL, L. (1997). *L'engagement de la pensée. Écrire en milieu minoritaire francophone au Canada*. Ottawa : Le Nordir.

CARDINAL, L. (1994). Ruptures et fragmentations de l'identité francophone en milieu minoritaire; un bilan critique. *Sociologie et sociétés*, 26 (1), 71-86

CARDINAL, L. et M.-E. Hudon (2001). *La gouvernance des minorités de langues officielle au Canada : Une étude préliminaire*. Ottawa : Commissariat aux langues officielles.

COGHLAN, V. et J.-Y. Thériault (2002). *L'apprentissage du français en milieu minoritaire. Une revue documentaire*. Ottawa : Centre interdisciplinaire de recherche sur la citoyenneté et les minorités (CIRCEM), Université d'Ottawa; Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants.

DALLAIRE, C. (sous presse). Sport's impact on the francophoneness of the Alberta Francophone Games (AFG). *Ethnologies*.

DALLAIRE, C. (2003). "Not Just Francophones": The Hybridity of Minority Francophone Youths in Canada. Communication présentée lors du Congrès annuel de l'Association d'études canadiennes (AEC) : « La Commission royale sur le bilinguisme et le biculturalisme : 40 ans plus tard », Montréal, Québec. Soumis pour publication dans *International Journal of Canadian Studies*.

- DALLAIRE, C. et C. Denis (2000). "If you don't speak French, you're out": Don Cherry, the Alberta Francophone Games, and the Discursive Construction of Canada's Francophones. *Cahiers canadiens de sociologie*, 25(4), 415-440.
- DALLAIRE, C. et C. Denis (2003). Pouvoir social et modulations de l'hybridité au Canada : Les jeunes aux Jeux de l'Acadie, aux Jeux franco-ontariens et aux Jeux francophones de l'Alberta. Communication présentée lors du colloque de l'Association française d'études canadiennes (AFEC), « Peuples du Canada », Rouen, France. Soumis en juin pour publication dans *Études canadiennes*.
- DENIS, W. (1994). L'État et les minorités; de la domination à l'autonomie. *Sociologies et Sociétés*, 26(1), 133-153.
- FEMMES pour la santé (2000a). *On veut savoir et agir*. Guide d'action pour la santé des femmes de l'Ontario français. Ottawa : Table féministe de concertation provinciale de l'Ontario.
- FEMMES pour la santé (2000b). *Portrait de la santé et de la qualité de vie des francophones en Ontario*. Un feuillet d'accompagnement au guide d'action pour la santé des femmes de l'Ontario français *On veut savoir et agir*. Ottawa : Table féministe de concertation provinciale de l'Ontario.
- GILBERT, A. (1999). *Espaces franco-ontariens*. Ottawa : Le Nordir.
- GILBERT, A. (2002). *La petite enfance : Expériences internationales. Une revue documentaire*. Ottawa : Centre interdisciplinaire de recherche sur la citoyenneté et les minorités (CIRCEM), Université d'Ottawa; Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants.
- JUTEAU-LEE, D. et J. Lapointe (1983). From French Canadians to Franco-Ontarians and Ontarois: New Boundaries, New Identities, dans Elliot, J.L. (dir) *Two nations, many cultures: Ethnic groups in Canada* (2^e édition). Scarborough, Ontario : Prentice Hall.
- LANGLAIS, O. (2002). *Portrait national des services à la petite enfance offerts en français en milieu minoritaire*. Ottawa : Centre interdisciplinaire de recherche sur la citoyenneté et les minorités (CIRCEM), Université d'Ottawa; Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants, Commission nationale des parents francophones.
- LETOUZE, S. (2003). *L'école en milieu minoritaire. Pratiques communautaires en petite enfance. Synthèse des études de cas*. Ottawa : Centre interdisciplinaire de recherche sur la citoyenneté et les minorités (CIRCEM), Université d'Ottawa; Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants.
- PICARD, L., R. Sanderson, I. Michel, A. Palangio, C. Fraser et D. Hébert (2000). *Rapport sur la Santé des francophones de l'Ontario*. Programme de recherche, d'éducation et de développement en santé publique (REDSP), Service de santé publique de Sudbury et du district.

QUELL, C. (2002). *L'immigration et les langues officielles : Obstacles et possibilités qui se présentent aux immigrants et aux communautés*. Ottawa : Commissariat aux langues officielles.

THÉRIAULT, J.-Y. (1994). Entre la nation et l'ethnie. Sociologie, société et communautés minoritaires francophones, *Sociologie et sociétés* 26(1) : 15–32.

THÉRIAULT, J.-Y. (dir.) (1999). *Francophonies minoritaires au Canada : L'état des lieux*. Moncton, Nouveau Brunswick : Les Éditions d'Acadie.

TROTTIER, A., K. F. Munroe et G. Allaire (1980). *Aspects du passé franco-albertain*. Edmonton : Le Salon d'histoire de la francophonie albertaine.

INTÉGRATION DES IMMIGRANTS INTERNATIONAUX FRANCOPHONES AU SEIN DES MINORITÉS FRANCOPHONES CANADIENNES DANS LA PERSPECTIVE DU *PLAN D'ACTION POUR LES LANGUES OFFICIELLES*

Jean Lafontant
Université de Saint-Boniface
Manitoba

INTRODUCTION

Notre rencontre a pour objet de dégager des pistes de recherche reliées aux éléments du *Plan d'action pour les langues officielles*.

J'ai choisi la question de l'intégration des immigrants internationaux francophones au sein des minorités francophones canadiennes.

Parmi les immigrants internationaux francophones, je pense en particulier au sous-groupe dit « visible », soit les personnes repérables par des traits phénotypiques non caucasiens et dont l'affiliation culturelle d'origine est non européenne.

Pourquoi ai-je choisi ce groupe ?

1. Premièrement, parce que, depuis une trentaine d'années, compte tenu de l'ensemble des immigrants au Canada, la proportion des immigrants visibles est en croissance constante.
2. Deuxièmement, au sein des communautés francophones canadiennes, l'immigration internationale multiculturelle et visible se manifeste de plus en plus au regard du nombre, sans doute, mais également quant aux prises de position, à la fois chez les accueillants et les accueillis.

L'objet de ces prises de position est multiple.

- Il est culturel : je pense, par exemple, à la mise sur pied récente d'une école islamique francophone à Winnipeg et à la discussion au sujet de son statut par rapport à la DSFM, notamment sur la question des ressources¹³.
- Il est symbolique. Quelle définition, quelle image les communautés francophones de souche ont-elles d'elles-mêmes ? Comment perçoivent-elles les immigrants francophones multiculturels visibles ? Dans quelle mesure sont-elles prêtes à les reconnaître ? Au Manitoba, diverses anecdotes pourraient illustrer la pertinence de cette question théorique.

¹³ Sur la question de la représentation des minorités visibles dans les écoles françaises en Ontario, voir Gérin-Lajoie et Demers (2003), Mujawamarya et Moldoveanu (2003).

Le même type de questions devrait être posé aux immigrants francophones multiculturels visibles. Comment perçoivent-ils la communauté qui les accueille ? Comment imaginent-ils leur participation aux affaires de la communauté francophone : clientélisme ? partenariat ? compétition ? Bref, quels sont la nature et le degré de leur solidarité avec la communauté francophone de souche ?

- Il est sociopolitique. À cet égard, l'enjeu fondamental me paraît être le statut de ces arrivants comme ayants droit aux Programmes d'appui aux langues officielles. Or, il n'est pas seulement question ici de l'accès aux ressources, mais aussi de la participation active des immigrants francophones multiculturels visibles à la *conception* et à la *gestion* des services qui conviennent à leur population.

À mon avis, ces enjeux devraient faire l'objet de recherches approfondies, autant en sociologie qu'en science politique. J'y vois au moins deux raisons.

1. Ces enjeux sont récurrents dans diverses provinces (l'Alberta, le Manitoba et l'Ontario).
2. Il est désormais reconnu que, étant donné la baisse de fécondité de la population locale et les transferts linguistiques vers l'anglais, l'immigration francophone constitue un moyen reconnu et souhaité de maintien des nombres.

Il faut cependant immédiatement ajouter que, chez les francophones « de souche », les mêmes forces qui provoquent les transferts linguistiques vers l'anglais sont ou seront aussi à l'œuvre chez les immigrants francophones multiculturels visibles. Ces forces seront même d'autant plus actives que, dans la même ville d'élection (Edmonton ou Winnipeg, par exemple), les immigrants francophones multiculturels visibles ont ou auront la possibilité d'établir des liens avec des anglophones du même pays d'origine qu'eux, de même ethnie, de même religion, et ainsi de suite.

J'estime que les recherches les plus urgentes sur l'immigration francophone multiculturelle visible en milieu minoritaire doivent porter sur l'intégration dans l'emploi. Je suis de ceux qui considèrent l'intégration professionnelle comme la locomotive de l'intégration tout court.

L'intégration des arrivants francophones à la population locale francophone suppose, à long terme, que les arrivants puissent non seulement travailler en français, mais également à un degré qui ne soit pas inférieur au diplôme et à l'expérience acquis antérieurement (dans le pays d'origine ou dans le parcours migratoire).

Or, en situation minoritaire, les emplois en français et ceux où le bilinguisme officiel est obligatoire, sont, à tout prendre, limités¹⁴. Au sujet de ces emplois, il convient de parler de *circuit* plutôt que de *marché*. Or, quelle est la probabilité qu'un immigrant professionnel

¹⁴ Qu'il suffise de mentionner ici que, dans le Recensement de 2001, 81,5 % des Manitobains de langue maternelle française ont déclaré employer, en milieu de travail, le plus souvent l'anglais. (Statistique Canada, 2003). Toutefois, 27 % déclarent employer aussi « régulièrement » comme une occurrence moins fréquente que « le plus souvent », sans qu'il soit possible de mesurer l'ampleur de l'écart entre ces deux termes. La proportion des Manitobains allophones (de langue maternelle autre que le français ou l'anglais) qui déclarent employer « le plus souvent » le français au travail est de 0,4 %, et ceux qui déclarent l'employer « régulièrement » est de 0,8 %. Statistique Canada (2003).

francophone multiculturel ou visible accède à ce circuit ? Au delà des variables techniques de capital humain, y a-t-il des variables sociologiques qui influent, c'est-à-dire qui favorisent, retardent ou empêchent cet accès ? Lesquelles ? que le français ou l'anglais) qui déclarent utiliser « le plus souvent » le français au travail est de 0,4 %, et ceux qui déclarent l'utiliser « régulièrement » est de 0,8 %. Statistique Canada (2003). En fait, une des questions de recherche pourrait être la suivante : Quelles *bonnes raisons* peut avoir un immigrant francophone multiculturel visible de vouloir s'intégrer professionnellement au circuit d'emploi francophone ? Quels sont les événements, les « seuils de rentabilité » à partir desquels l'immigrant francophone multiculturel visible considérera *utile* de tenter sa chance plutôt dans le marché du travail majoritaire (anglophone) ? Ces bonnes raisons doivent être comprises, compte tenu du rapport entre les contraintes et les options de rechange qui s'offrent à l'immigrant.

Parmi les contraintes, notons :

- l'exiguïté du circuit de l'emploi francophone,
- la résistance des accueillants,
- la non-reconnaissance relative des compétences acquises avant l'arrivée au Canada, et, au nombre des options, mentionnons :
- les services de placement professionnels anglophones, où une partie du personnel est bilingue ou même multilingue,
- la perception que des ouvertures, bref, une certaine mobilité ascendante dans le marché de l'emploi anglophone sont davantage possibles;
- les relations éventuelles de cet immigrant avec des personnes, voire des associations « ethniques » ou multi-« ethniques » du côté anglophone. Il est intéressant de noter à ce propos que, malgré l'existence d'une *Amicale de la francophonie multiculturelle* du Manitoba, certains organismes d'immigrants anglophones visibles au Manitoba accueillent et acheminent, dans l'ordre politique, les demandes des immigrants francophones visibles liées aux leurs¹⁵. La reconnaissance des qualifications, les barrières à la promotion et le programme provincial de l'équité en matière d'emploi font l'objet de ces demandes. Dans leur parcours d'intégration au Canada, les immigrants francophones visibles prennent donc conscience des diverses options qui s'offrent à eux.

CONCLUSION

Je voudrais conclure cette intervention sur une remarque générale. *Le Plan d'action pour les langues officielles* prévoit seulement 9 millions de dollars sur cinq ans pour le recrutement et

¹⁵ Notes for a meeting with Premier Doer, held on Tuesday, November 25, 2003 », *Dinamba Intercultural Association of Manitoba Inc.*

l'intégration des immigrants dans les minorités de langue officielle, ce qui augmente à peine de 1,2 % le budget proposé ! N'y a-t-il pas moyen de faire mieux ?

BIBLIOGRAPHIE

- GÉRIN-LAJOIE, D. et S. Demers (2003). « La diversité ethnique et raciale au sein du personnel enseignant des écoles minoritaires de langue française en Ontario ». *Recherche en éducation francophone en milieu minoritaire ; regards croisés sur une réalité mouvante*. Hermann Duchesne (dir.), Winnipeg, Presses universitaires de Saint-Boniface.
- MUJAWAMARYA, D. et M. Moldoveanu (2003). « Les enseignants associés contribuent-ils à l'éducation multiculturelle des étudiants maîtres ? ». *Recherche en éducation francophone en milieu minoritaire ; regards croisés sur une réalité mouvante*, Hermann Duchesne (dir.), Winnipeg, Presses universitaires de Saint-Boniface.
- STATISTIQUE Canada (2003). L'utilisation du français et de l'anglais au travail, Recensement 2001 : série « analyses » n° 96F0030XIF2001011

AXE 3 – LA FONCTION PUBLIQUE

AU-DELÀ DU *PLAN D'ACTION POUR LES LANGUES OFFICIELLES* : PERSPECTIVES DE RECHERCHE DANS LE SECTEUR PUBLIC

Pier Bouchard
Département d'administration publique
Université de Moncton.

Il me fait plaisir de participer aujourd'hui à cette table ronde qui nous permet d'échanger nos points de vue sur les différents axes du *Plan d'action pour les langues officielles*. Les organisateurs nous ont demandé d'analyser le Plan d'action et de proposer des pistes de recherche pour l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques. Il me semble qu'un tel exercice amène obligatoirement à réfléchir aux moyens à privilégier pour favoriser le développement des minorités de langues officielles, et, donc, à se poser les questions suivantes : Comment peut-on aider une communauté de langue officielle en situation minoritaire à mieux relever les défis qui se présenteront à elle au cours des prochaines années ? Quels outils seront le plus à même d'accroître son influence dans le système politique, les ministères et les organismes publics ? Quelles stratégies faut-il appliquer pour faciliter l'application de la *Loi sur les langues officielles* ?

Je vous présenterai d'abord les principaux défis et les mesures énoncés dans la section du Plan intitulée *Une fonction publique exemplaire*. Puis j'exposerai mon analyse avant de conclure en soulignant, parmi les activités de recherche, celles qui me paraissent propres à atteindre les objectifs visés en ce domaine.

LA SITUATION ACTUELLE DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Il est d'abord bien précisé dans le Plan d'action que la situation s'est grandement améliorée depuis l'adoption en 1969, de la première *Loi sur les langues officielles*. La proportion de francophones à tous les échelons de la hiérarchie et le nombre de postes désignés comme bilingues ont augmenté de façon significative. Toutefois, il est également mentionné qu'il reste encore beaucoup à faire avant que la fonction publique canadienne ne soit conforme à la vision énoncée dans cette loi. De plus, un examen attentif de la situation actuelle fait ressortir trois problèmes principaux :

- 1) Les bureaux censés offrir des services dans les deux langues officielles ne peuvent le faire en raison d'un manque de personnel vraiment bilingue. Le premier problème a donc trait aux communications et à la prestation de services.

- 2) L'anglais demeure, sauf à Montréal, la langue de travail privilégiée, au détriment du français¹⁶. En outre, les postes bilingues ne sont pas tous comblés par des titulaires bilingues¹⁷.
- 3) Dans la province de Québec, la proportion d'anglophones dans la fonction publique demeure insuffisante par rapport à leur proportion dans la population (7,5 % pour 12,9 % d'anglophones)¹⁸.

Afin de rectifier la situation actuelle et de faire de la fonction publique fédérale un modèle, les mesures qui suivent ont été adoptées :

- 1) Faire des langues officielles une des priorités et transformer la culture organisationnelle de la fonction publique à leur égard. Plus spécifiquement, cette mesure implique des changements dans les services offerts au public et l'emploi des deux langues officielles au travail.
- 2) Investir dans l'innovation, étant donné que, dans leur sphère de compétence, les ministères et les organismes deviennent responsables de la mise en œuvre du Programme des langues officielles. Créer un Fonds d'innovation en matière de langues officielles qui permettra de privilégier la consultation des communautés de langues officielles en situation minoritaire et de partager les pratiques exemplaires. Créer un Fonds régional pour les partenariats afin de permettre aux bureaux régionaux de plusieurs ministères de s'associer pour parrainer des projets vraiment adaptés aux situations locales.
- 3) Accroître l'expertise et la capacité de suivi des institutions fédérales. Une nouvelle fonction de vérification et d'évaluation renforcera donc l'imputabilité des institutions fédérales.
- 4) Recruter davantage de personnel bilingue. Améliorer la formation linguistique et offrir cette formation plus en début de carrière. Repenser les politiques en ce sens au cours des prochaines années et adapter la formation aux besoins d'une main-d'œuvre de plus en plus diversifiée. La Commission de la fonction publique va donc recevoir des crédits supplémentaires à l'effet non seulement de maintenir, mais d'améliorer les compétences linguistiques.

ANALYSE

À la lecture du Plan d'action, ce qui a particulièrement attiré mon attention, ce sont ses nombreux points communs avec la réforme de la fonction publique et les autres initiatives de modernisation de cette fonction publique (culture organisationnelle, pratiques innovatrices, ressources humaines et diversité de la main-d'œuvre, par exemple), ce qui permet de penser qu'une volonté réelle de changement existe actuellement.

¹⁶ À ce sujet, voir Groupe FC Inc., *Attitudes face à l'utilisation des deux langues officielles dans la fonction publique du Canada*, étude préparée pour le Secrétariat du Conseil du Trésor, septembre 2002, cité dans le *Plan d'action pour les langues officielles*, Bureau du Conseil privé, Gouvernement du Canada, Ottawa, 12 mars 2003, p. 64.

¹⁷ Bien que la proportion de postes bilingues ait augmenté, il apparaît, en effet, que tous ces postes ne sont pas comblés par des titulaires bilingues. Des retards dans l'évaluation et la formation linguistique seraient attribuables aux compressions des dernières années.

¹⁸ Précisons qu'il y a toutefois une nette amélioration du taux de participation des francophones dans la fonction publique canadienne. Le taux serait même supérieur à leur proportion de la population (24,1 %).

Autre fait intéressant à mentionner : il semble qu'un changement de mentalité se produit ces dernières années chez les principaux acteurs concernés. On constate, en effet, que leur discours insiste de plus en plus sur la nécessité de transformer la culture organisationnelle de la fonction publique :

Les mécanismes d'enquête et la menace de recours judiciaire semblent avoir instillé une attitude de résistance qu'il faut désamorcer par un changement de culture des organisations fédérales à l'égard de la dualité linguistique.¹⁹ (La commissaire aux langues officielles)

Le Gouvernement a la responsabilité d'agir plutôt que de se faire taper sur les doigts par les tribunaux. La volonté politique serait désormais préférable à la voie juridique qui coûte cher et ne va pas dans l'intérêt des citoyens²⁰. (L'honorable Stéphane Dion)

Cela [l'examen des politiques qui touchent les langues officielles] représente une occasion unique de se remettre en question, et peut-être même de revoir certaines pratiques que nous considérons fondamentales.²¹ (L'honorable Lucienne Robillard)

Et, de fait, le nouveau cadre de gestion du gouvernement indique bien une volonté de promouvoir une culture organisationnelle qui valorise « l'apprentissage, l'innovation, la participation, la diversité, la prise de risques éclairée et l'amélioration continue »²². Précisons que cette nouvelle culture repose principalement sur l'amélioration des services offerts au public. Cette orientation prend, en effet, de plus en plus d'importance dans la fonction publique, comme le montre d'ailleurs une récente étude sur les valeurs menée par l'Institut d'administration publique du Canada²³. Les employés de l'État doivent désormais « s'engager à améliorer continuellement les programmes et services destinés à la population canadienne »²⁴.

Il est notamment question de mettre en place un mécanisme de dialogue continu entre fonctionnaires, parlementaires et citoyens. Notons, en passant, que les représentants de la

¹⁹ Commissaire aux langues officielles, *Rapport annuel 1999-2000*, ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, cité par L. Cardinal et M.-É. Hudon, *La gouvernance des minorités de langue officielle au Canada : une étude préliminaire*, Commissariat aux langues officielles, ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, p. 13.

²⁰ L'honorable Stéphane Dion, « Les droits linguistiques au Canada : une application symétrique et asymétrique », Discours prononcé dans le cadre du Colloque sur les droits linguistiques, Faculté de droit, Université de Moncton, 15 février 2002.

²¹ Discours de la présidente du Conseil du Trésor au Canada, Symposium du Conseil fédéral du Nouveau-Brunswick sur la langue de travail, le 6 novembre 2002, à Dieppe, p. 4, cité dans le *Plan d'action pour les langues officielles*, *op. cit.*, p. 58.

²² Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes, un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Ottawa, 2000, p. 7.

²³ Cette recherche sur les énoncés de valeurs de nombreux organismes du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux, municipaux et territoriaux montre que la qualité du service, l'obligation de rendre compte, l'éthique et le respect se retrouvent en tête de liste. À ce sujet, voir K. Kernaghan, « Rapport sur les valeurs », Un document de réflexion préparé pour le Comité des principes de conduites et valeurs de l'Institut d'administration publique du Canada, Non daté, p. 6.

²⁴ Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes, un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*, Ottawa, 2000, p. 11.

minorité francophone semblent avoir très bien saisi les nouveaux enjeux en ce domaine. Ils s'appliquent, par exemple, à faire ressortir l'étroite relation qui existe entre qualité du service en matière de santé et possibilité d'être servi dans la langue de son choix.

En bref, désormais muni d'un cadre de gestion axé sur les résultats et d'un Plan d'action qui comprend plusieurs mesures intéressantes (Fonds régional pour les partenariats, Fonds d'innovation en matière de langues officielles et développement de la Direction des langues officielles), il semble que le gouvernement soit mieux outillé pour ce « nouvel élan », qui devrait se traduire par des avancées concrètes pour les minorités de langues officielles.

Enfin, l'imputabilité des institutions fédérales me semble, elle aussi, constituer un moyen efficace de progresser dans ce domaine. Les ministères et les organismes devront désormais rendre compte de la manière dont ils s'acquittent de leurs obligations linguistiques. Il est question de « revoir leur capacité d'offrir des services bilingues au public dans les bureaux désignés, appuyer l'utilisation des deux langues officielles au travail, et gérer les langues officielles en général »²⁵. Pour ce faire, les institutions vont, entre autres, être dotées d'instruments d'autoévaluation. Précisons, d'ailleurs, que cette notion d'imputabilité a été très bien accueillie par les représentants de la communauté francophone du Nouveau-Brunswick, qui souhaitent que les ministères et les organismes soient enfin tenus de rendre des comptes²⁶.

LES PERSPECTIVES DE RECHERCHE DANS LE SECTEUR PUBLIC

Dans ce nouveau contexte, nous proposons que l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques privilégie les thèmes de recherche suivants : la formulation de politiques publiques, l'innovation, les pratiques exemplaires, la mise en œuvre du Programme de langues officielles et le recrutement de personnel bilingue dans la fonction publique.

La recherche en formulation de politiques publiques

Tel qu'il est mentionné dans le Plan d'action, il est important de conseiller le ministre sur les besoins des communautés linguistiques dans différents secteurs d'activité (santé, éducation, etc.). La consultation avec les communautés de langues officielles en situation minoritaire sera donc privilégiée. Ainsi, dans une perspective de dialogue continu, l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques pourrait organiser des forums ou des journées de réflexion avec les principaux acteurs d'un secteur d'activité donné afin de discuter de sujets tels que les enjeux des politiques publiques, les préoccupations et besoins spécifiques de la communauté en situation minoritaire, les stratégies adoptées, les pistes de solutions, et ainsi de suite. Les échanges entre les intervenants deviendraient le matériel des chercheurs désireux d'étudier le discours des acteurs principaux et de mieux saisir la dynamique relationnelle, ce qui permettrait sans aucun doute de

²⁵ *Plan d'action pour les langues officielles, op. cit.* p. 69.

²⁶ Le président de la SAANB voit d'un bon œil le principe d'imputabilité mis de l'avant par le gouvernement fédéral. Il s'agit, selon monsieur Rioux, « d'un moyen de s'assurer que les autorités gouvernementales tiennent compte de nos préoccupations linguistiques et communautaires dans l'élaboration de leurs politiques, en plus d'une meilleure coordination des ministères et agences gouvernementales et une meilleure coordination entre organismes pour un meilleur arrimage de nos besoins avec les positions gouvernementales ». SAANB, Communiqué de presse, « Programme de langues officielles du ministre Stéphane Dion, Un plan qui va dans la bonne direction, selon la SAANB », 13 mars 2003.

renouveler cette dynamique. À ce propos, il serait intéressant de recourir à l'approche dialogique²⁷ récemment utilisée dans l'étude des relations entre les organismes parlementaires et la fonction publique.

Dans le même ordre d'idées, il conviendrait également d'amorcer en ce domaine des expériences en politiques publiques. À titre d'exemple, on peut mentionner l'expérience du gouvernement du Nunavut dont l'objectif a été d'inclure les valeurs inuits et la notion de savoir traditionnel dans la gestion des affaires publiques, qu'il s'agisse d'élaboration des politiques, de prestation de services ou encore d'exécution de programmes²⁸. En bref, il s'agit de combler un déficit démocratique et d'apporter des améliorations concrètes en matière de prises de décision et de qualité du service.

Récemment, une expérience de ce genre a également été menée au Nouveau-Brunswick à propos des politiques destinées aux Autochtones²⁹. Plus concrètement, cette recherche sur l'engagement des citoyens (nouvelle approche en politiques publiques), commanditée par le Centre canadien de gestion, a mené à la formation d'une équipe d'apprentissage composée de fonctionnaires du fédéral et du provincial, d'universitaires et de citoyens autochtones et non autochtones. L'objectif des chercheurs était d'aider les participants à clarifier la situation en fonction de leurs besoins réels. Il s'agissait d'obtenir des résultats avec tous ceux qui étaient engagés dans le processus³⁰.

Au Nouveau-Brunswick, la recherche pourrait d'abord porter sur la récente initiative de la communauté francophone concernant le réseau de la santé. Elle servirait à mieux comprendre la décentralisation, les avantages offerts par les nouvelles formules organisationnelles, la dynamique des relations entre les acteurs et les défis à relever pour la communauté francophone en situation minoritaire.

De plus, étant donné la nature du système politique canadien, il devient nécessaire de trouver des moyens d'accroître l'influence des groupes minoritaires. Comme le soutient V. Lemieux, pour influencer davantage sur la formulation des politiques publiques, il est important de former des alliances et de se mobiliser autour d'intérêts communs³¹. Et, de fait, mentionnons que, au cours des dernières années, les francophones en situation minoritaire ont fait preuve d'ouverture envers d'autres groupes (Autochtones, immigrants, etc.) qui rencontrent le même type de difficultés dans leurs relations avec les gouvernements. Des recherches permettant de mieux saisir le jeu des acteurs et les rapports de pouvoir en politiques publiques pourraient donc être

²⁷ Sur cette question, voir William Isaacs, *Dialogue and the Art of Thinking Together*, New York: Currency and Doubleday, 1999; Daniel Yankelovich, *The Magic of Dialogue, Transforming Conflict into Cooperation*, New York, Simon and Shuster, 1999 ; Georges Tsai, « Les relations entre les organismes parlementaires et la Fonction publique : un nouveau regard », Centre canadien de gestion, Ottawa, 2002.

²⁸ J. Arnakak, « Le Nunavut et le savoir traditionnel », *Management et secteur public*, vol. 12, n° 1, 2001, p. 20.

²⁹ À ce sujet, voir P. Bouchard et S. Vézina, « L'engagement des citoyens : une alternative pour le renouvellement des relations entre les Autochtones et les non-Autochtones », *Administration publique du Canada*, vol. 46, n° 1, Printemps 2003, p. 76-102.

³⁰ À ce sujet, voir P. Grell et A. Wery, « Problématiques de la recherche-action » *Revue internationale d'action communautaire*, n° 5, Printemps 1981, cité dans B. Gauthier (dir.), *Recherche sociale*, Presses de l'Université du Québec, Sillery (Québec), 1987, p. 460.

³¹ Sur ce sujet, voir V. Lemieux, *L'étude des politiques publiques. Les acteurs et leur pouvoir*, Les Presses de l'Université Laval, Sainte-Foy, 1995, p. 95.

entreprises³². Et, à ce sujet, certains travaux sur la pédagogie interculturelle seraient certainement d'une grande utilité³³.

Innovation, partage de pratiques exemplaires et mise en œuvre du Programme de langues officielles

Les nouveaux fonds investis par le gouvernement favoriseront l'émergence de nouvelles pratiques en région (services au public et langue de travail). Or, l'Institut canadien de recherche sur les minorités pourrait jouer un rôle crucial de catalyseur et d'agent de sensibilisation en organisant, à l'intention des fonctionnaires, des forums destinés à faire connaître ces pratiques. Les fonctionnaires des différents secteurs d'activité qui participeraient à ces forums pourraient s'inspirer de telles expériences pour produire, à leur tour, des projets visant une meilleure adaptation aux situations locales et une meilleure gestion des langues officielles. Des tables rondes sur les pratiques exemplaires en ce domaine pourraient favoriser les échanges entre spécialistes en gestion publique, gestionnaires du Nouveau-Brunswick et personnes-ressources reconnues pour leurs nouvelles pratiques en ce domaine (qu'il s'agisse de Statistique Canada ou du réseau des champions des langues officielles institué par le Secrétariat du Conseil du trésor, par exemple). L'Institut pourrait ainsi contribuer à encourager un changement culturel et le développement de partenariats. À ce titre, il pourrait considérer la possibilité d'organiser des activités communes avec d'autres organismes comme l'Institut d'administration publique du Canada. Les chercheurs associés à l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques pourraient ainsi se donner accès aux réseaux de fonctionnaires déjà constitués dans les provinces canadiennes.

Des chercheurs pourraient également conduire des travaux sur la prestation de services et sur les facteurs favorisant l'usage des deux langues officielles dans la fonction publique. Cela m'apparaît d'autant plus important que, comme le mentionne le Plan d'action, la recherche devra être approfondie et mise à jour de manière continue. Concrètement, des projets pilotes menés dans différentes provinces pourraient nous permettre de souligner les nombreux avantages du bilinguisme en matière d'amélioration des services dans les différents secteurs d'activité du gouvernement fédéral, ainsi que dans d'autres ordres de gouvernement (la municipalité de Dieppe, au Nouveau-Brunswick, par exemple, pourrait partager son expérience en matière de services dans les deux langues officielles). Enfin, grâce à leurs publications, les chercheurs pourraient faire connaître les leçons tirées des expériences menées dans les provinces.

Le recrutement de personnel bilingue

Pour favoriser le recrutement de candidats déjà bilingues, il faut réfléchir à des moyens d'attirer les francophones vers les programmes de formation offerts par les universités francophones. À ce sujet, certains gestionnaires francophones inscrits à notre programme de maîtrise en administration publique de l'Université de Moncton (programme hors campus offert à Fredericton) nous ont fait part de leur inquiétude concernant certains de leurs collègues

³² Sur ce sujet, voir P. Bouchard et S. Vézina, « Complicité et tensions entre minorités : une relation à redéfinir entre Micmacs et Acadiens au Nouveau-Brunswick », *Francophonies d'Amérique*, Les Presses de l'Université d'Ottawa, n° 16, 2003, p. 85-96.

³³ M. Abdallah-Preteuille, *Vers une pédagogie interculturelle*, Anthropos, Paris, 1996.

francophones qui privilégient trop facilement les programmes de gestion offerts par des universités anglophones³⁴, parce que ces programmes sont davantage valorisés dans leur milieu de travail. Des recherches menées auprès des gestionnaires francophones travaillant à Fredericton et ailleurs dans la province pourraient nous permettre de mieux cerner le problème et de concevoir des mesures propres à remédier à cette situation (par exemple, faciliter l'obtention de bourses d'étude pour certains programmes dans les universités francophones en situation minoritaire). La valorisation du français en milieu de travail passe donc, à mon sens, par la valorisation des programmes de formation offerts par les institutions francophones. Cet objectif m'apparaît d'autant plus précieux que les gestionnaires déjà bilingues qui bénéficieraient de ces programmes de formation seraient certainement plus convaincus de l'importance de valoriser le français en milieu de travail et d'offrir les services gouvernementaux dans les deux langues. À long terme, cela pourrait aussi avoir des effets bénéfiques dans la mesure où ces gestionnaires, dont la langue maternelle est souvent le français, seraient davantage portés à recruter du personnel bilingue dans la fonction publique fédérale.

CONCLUSION

Les perspectives de recherche de l'Institut canadien de recherche sur les minorités devraient donc privilégier les thèmes suivants : la formulation de politiques publiques, l'innovation, les pratiques exemplaires, la mise en œuvre du Programme de langues officielles et le recrutement de personnel bilingue dans la fonction publique. De plus, étant donné la nature des questions à traiter, il est proposé que la recherche combine analyse et action. En conséquence, les initiatives proposées demanderaient la participation active des communautés concernées.

Il me semble intéressant de mentionner qu'en mars dernier l'honorable Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor) a posé des gestes concrets visant à resserrer les règles du bilinguisme chez les cadres de la fonction publique fédérale. Elle a, entre autres, déclaré que les postes bilingues doivent désormais être effectivement comblés par des personnes bilingues³⁵, ce qui n'a pas été fait avec assez de vigueur dans le passé.

Au cours des prochaines années, il faudra certainement poursuivre les efforts en ce sens afin, d'une part, qu'émerge enfin cette fonction publique exemplaire dont il est question, et, d'autre part, que la *Loi sur les langues officielles* soit réellement appliquée. Et ces efforts, s'ils se matérialisent vraiment, profiteront non seulement aux francophones en situation minoritaire, qui verront une amélioration des services qui leurs sont offerts, mais aussi au gouvernement, qui regagnera ainsi la confiance des citoyens en situation minoritaire.

³⁴ On pense ici à la maîtrise en administration des affaires offerte par l'Université du Nouveau-Brunswick, à Fredericton.

³⁵ Il est d'ailleurs question de démettre de leurs fonctions des cadres fédéraux qui ne voudraient pas se conformer aux nouvelles règles du jeu. « Les cadres de niveau inférieur (directeurs et autres) qui travaillent dans les régions désignées bilingues auront toutefois jusqu'en 2005 et 2007 pour se conformer à la loi, tout dépendant de leur place dans la hiérarchie fédérale ». (La Presse, 21 nov. 2003, p.A7) Récemment, madame Robillard a également obtenu l'appui du ministre de la Défense nationale, qui s'est engagé à améliorer le rendement des Forces canadiennes dans le domaine des langues officielles ou du bilinguisme. (*Plan d'action pour les langues officielles*, op. cit. p. 71).

CADRE D'IMPUTABILITÉ

LE CADRE D'IMPUTABILITÉ ET DE COORDINATION : QUELQUES PISTES ET PROJETS DE RECHERCHE

Daniel Bourgeois
Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques
Université de Moncton

INTRODUCTION

Le *Plan d'action pour les langues officielles*, publié le 12 mars 2003, donne un « nouvel élan » à la politique linguistique fédérale. Il se positionne comme troisième étape de cette politique linguistique célébrant son 40^e anniversaire. La première étape comprenait les travaux de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme et la *Loi sur les langues officielles* de 1969 et les autres politiques et programmes qui en découlent. La deuxième comprenait la *Charte canadienne des droits et libertés* de 1982 et la *Loi sur les langues officielles* de 1988. Le Plan d'action innove en priorisant six secteurs et en ajoutant un cadre d'imputabilité et de coordination pour assurer sa bonne mise en œuvre. Il ne s'agit donc ni d'une nouvelle politique ni d'une révision exhaustive de la politique existante, mais plutôt d'un peaufinage dans un nouveau contexte.

On y trouve néanmoins trois éléments nouveaux. D'abord, le document distingue les préoccupations des francophones hors Québec de celles des anglophones du Québec. Cela est particulièrement évident dans le chapitre sur l'éducation (p. 17-22). Le gouvernement fédéral avait jusqu'alors du mal à concéder que les problèmes rencontrés en francophonie minoritaire nécessitaient une intervention différente, voire prioritaire. Ensuite, le document cible des secteurs d'intervention prioritaires : l'éducation, la petite enfance, la santé, la justice, l'immigration et le développement économique. Toutefois, le fait que ces six secteurs touchent presque toutes les interventions amorcées depuis 1969 réduit l'effort de priorisation : qui a plusieurs priorités n'en a aucune. Enfin, le Plan rend publics des mécanismes administratifs internes devant assurer l'imputabilité et la coordination des actions gouvernementales décrites dans le document. Jusqu'ici, ces mécanismes étaient plutôt inconnus. En fait, la décision du Cabinet du 2 août 1994 adoptant un cadre d'action pour responsabiliser les institutions fédérales par rapport à l'égalité linguistique est toujours un document secret et le sera pour dix autres années.

Le cadre d'imputabilité et de coordination est présenté à l'annexe A et expliqué au chapitre 2. C'est « une pièce maîtresse » du Plan, car il attaque trois problèmes gouvernementaux fondamentaux (p. 11-12) : (1) « Les institutions fédérales ont besoin d'être mieux sensibilisées à l'esprit et à l'objet de la Loi sur les langues officielles »; (2) « Les communautés de langue officielle doivent être consultées par les institutions fédérales qui ont des responsabilités importantes à l'égard de leur développement »; et (3) « Le gouvernement a besoin d'un mécanisme formel de coordination interministérielle en matière de langues officielles ». Autrement dit, les institutions fédérales n'assument pas leurs responsabilités à l'égard de l'égalité linguistique, ne consultent pas suffisamment les minorités et ne coordonnent pas leurs efforts pour aider ces minorités. Leurs (in)actions font conclure au gouvernement que les langues

officielles ne sont pas « une priorité quotidienne dans la conception et la mise en œuvre » des politiques et des programmes (p. 11). Il accepte donc de transformer la culture organisationnelle de ses institutions afin qu'elles puissent contribuer de façon proactive à l'égalité linguistique, à consulter systématiquement les minoritaires et les tenir au courant des actions envisagées et des résultats obtenus et à assurer la cohésion des actions fédérales en langues officielles (p. 11-12). Le cadre d'imputabilité et de coordination deviendra donc « un outil important pour sensibiliser tout l'appareil fédéral à l'enjeu des langues officielles » (p. 14).

Notre texte analysera minutieusement le Plan Dion à la lumière des connaissances en analyse des politiques publiques et en sciences administratives, afin d'extraire du cadre d'imputabilité et de coordination des questions et des pistes de recherche. En fait, il propose 166 projets potentiels de recherche. La plupart des projets ne portent toutefois pas directement sur le cadre d'imputabilité et de coordination; la grande majorité porte plutôt sur des questions découlant des objectifs et des moyens sectoriels. C'est que, comme le reconnaît le Plan, il faut « considérer ce que le gouvernement compte faire [et...] comment il compte le faire » (p. 11). Ainsi, les objectifs sectoriels et le cadre sont intimement liés.

Le Plan reconnaît donc implicitement ce que les recherches en analyse des politiques publiques ont démontré explicitement depuis une génération : il ne suffit pas d'adopter une politique publique et des objectifs connexes et se fier à une mise en œuvre efficace et fidèle par les fonctionnaires; encore faut-il surveiller la mise en œuvre par la bureaucratie, car celle-ci peut altérer la politique lors de la mise en œuvre (Edwards et Sharkansky, 1981). Dans certains cas, cette déviation est intentionnelle; dans d'autres, elle est accidentelle. Parfois, elle est victime des intérêts bureaucratiques, mais, dans la plupart des cas, la déviation est nécessaire pour corriger une théorie causale fautive (les actions envisagées ne peuvent pas régler le problème) ou une élaboration défectueuse de la politique (les objectifs sont vagues, les ressources sont insuffisantes). En d'autres termes, ces recherches permettent d'affirmer qu'il faut porter une attention aux rationalités substantive (le lien entre la finalité et les objectifs d'une politique) et instrumentale (le lien entre ses objectifs et ses moyens) d'une politique publique. Il importe donc d'étudier le cadre d'imputabilité et de coordination, car la mise en œuvre déterminera en grande partie la politique réelle.

Notre analyse de la rationalité substantive et instrumentale du Plan d'action se divise en trois parties : le contenu, le contenant et le contexte. Chaque partie nous permet d'analyser minutieusement le Plan afin d'en extraire des pistes de recherche.

LE CONTENU

La première partie se divise en sept pistes génériques. Nous aborderons le fait que le Plan propose des mécanismes d'imputabilité additionnels et particuliers, qu'il requiert des évaluations a priori et a posteriori et qu'il propose des recherches sur la gouvernance et la gouverne minoritaire, sur les données manquantes et sur l'évolution de la politique.

Des mécanismes additionnels

Pourquoi les institutions fédérales nécessitent-elles des mécanismes additionnels pour assurer l'imputabilité et la coordination de leur contribution à l'égalité linguistique tel que le prévoit la Loi de 1988 ? À première vue, la réponse paraît évidente : les mécanismes existants sont insuffisants. Est-ce bien le cas ? Le cas échéant, pourquoi ? Ainsi, comment la coordination centrale du Plan d'action effectuée par un ministre responsable, appuyée par un Secrétariat du Conseil privé et un Comité de sous-ministres, accompagnée d'une mise en œuvre par plusieurs ministères surveillée par le Conseil du Trésor, le vérificateur général, la commissaire aux langues officielles et le Comité parlementaire sur les langues officielles améliorera-t-elle l'imputabilité des institutions fédérales ?

On sait que les efforts gouvernementaux pour rendre la fonction publique fédérale « exemplaire » à l'égard des langues officielles datent de quarante ans déjà. Rappelons-nous la déclaration en Chambre du 6 avril 1966 du premier ministre Pearson énumérant les six principes de la politique du gouvernement fédéral eu égard aux langues officielles dans la fonction publique qui devaient « favoriser et renforcer l'unité nationale sur la base de l'égalité des droits et des chances pour les Canadiens, qu'ils soient d'expression anglaise ou d'expression française »³⁶. Rappelons-nous également la Résolution de la Chambre de juin 1973 confirmant les efforts déployés depuis l'adoption de la *Loi sur les langues officielles* de 1969 pour rendre la fonction publique fédérale bilingue³⁷, ainsi que le Manuel d'administration sur les langues officielles de 1973 du Conseil du Trésor³⁸. Ajoutons la surveillance exercée par le Commissariat aux langues officielles depuis 1970 et le Comité conjoint sur les langues officielles depuis 1980. Sans oublier la partie VII de la *Loi sur les langues officielles* de 1988 qui, sous le guide et la surveillance du Conseil du Trésor, oblige les institutions fédérales à analyser les incidences de leurs actions ayant des conséquences sur le développement des communautés de langue officielle et à contribuer de façon proactive à ce développement et, depuis une directive adoptée en avril 2002, les oblige à considérer l'incidence des différents modes de prestation de services sur les langues officielles, à consulter les communautés lorsque des changements dans la façon d'offrir des services peuvent avoir un effet sur leur développement et à assurer que leurs communications auprès de la minorité se fassent par l'entremise des médias qui la desservent. Enfin, le cadre de responsabilisation adopté par le Cabinet en août 1994 désigne les institutions ayant une incidence importante sur le développement des communautés minoritaires et les oblige à élaborer un plan d'action pour la mise en œuvre de l'article 41 à partir de consultations menées auprès de ces communautés et en tenant compte de leurs besoins particuliers. Pourquoi la culture organisationnelle n'a-t-elle pas emboîté le pas après 37 ans, méritant ainsi des mécanismes additionnels d'imputabilité ?

En fait, le cadre d'imputabilité innove peu, admet-on, car il « ne modifie aucunement les obligations et engagements de chaque institution fédérale » à l'égard de l'ensemble de la *Loi sur les langues officielles* de 1988 (p. 67). Cela s'explique fort probablement par le fait que les mécanismes d'imputabilité sont déjà nombreux, voire trop nombreux³⁹. Le Plan ajoute

³⁶ *Débats des Communes*: 6 avril 1966, p. 3915-3917.

³⁷ *Débats des Communes*: 6 juin 1973, p. 4517.

³⁸ *Manuel de l'organisation administrative des langues officielles*. Ottawa : Conseil du Trésor et Commission de la Fonction publique du Canada, juin 1973.

³⁹ *Rapport*. Commission royale d'enquête sur la gestion financière et l'imputabilité (Lambert). Ottawa : Approvisionnement et services Canada, 1979.

néanmoins une certaine plus-value aux efforts déployés depuis 1988 (p. 67). D'abord, il « précise les modalités d'exécution des obligations prévues aux parties I à V, ainsi que des engagements prévus aux parties VI et VII de la Loi sur les langues officielles, de même que les responsabilités de chaque institution fédérale à cet égard ». Ensuite, il « définit les mécanismes de coordination de la politique et des nouvelles mesures incluses dans le Plan d'action ». Enfin, il « adopte une stratégie de communication commune à l'échelle du gouvernement pour toutes les activités. »

Spécifiquement, le cadre ajoute cinq éléments aux mécanismes antérieurs d'imputabilité et de coordination (p. 14-16). Premièrement, il assigne aux institutions fédérales la responsabilité de « mieux prendre en compte la dimension des langues officielles dans l'élaboration de leurs projets ». Toutefois, seul l'adverbe « mieux » représente un élément nouveau. Deuxièmement, il précise « les cinq étapes que doit franchir toute institution dans sa planification stratégique et l'exécution générale de son mandat vis-à-vis des langues officielles ». Une telle démarche aurait pourtant dû aller de soi depuis 1988. Troisièmement, il ajoute une « coordination horizontale » des efforts ministériels sectoriels et la centre sur un ministre en particulier, à savoir « le ministre responsable des langues officielles ». La décision du Cabinet du 2 août 1994 allait pourtant en ce sens. Quatrièmement, il assigne « un rôle élargi au ministère de la Justice » : « dégager les implications juridiques » sur l'égalité linguistique canadienne de toute nouvelle initiative fédérale. Et cinquièmement, il oblige une évaluation globale et coordonnée des mesures prises dans le Plan d'action. Encore une fois, il assigne cette nouvelle responsabilité au ministre responsable. Il nous semble donc approprié d'étudier les raisons justifiant la mise en place de nouveaux mécanismes d'imputabilité en matière de langues officielles.

Des mécanismes particuliers

Puisque l'imputabilité administrative et les mécanismes connexes ont déjà fait l'objet de plusieurs recherches (Kernaghan, 1979, Kernaghan *et al.* 2000, Mitchell et Sutherland, 1997, Thomas, 1997, Sutherland, 1991), on peut comparer les mécanismes d'imputabilité en matière de langues officielles et les mécanismes semblables en d'autres matières. Les langues officielles bénéficient de l'attention de plusieurs ministres devant répondre en Chambre (le Président du Conseil du Trésor, la ministre du Patrimoine canadien et, depuis le Plan d'action, le ministre responsable des langues officielles), d'un comité parlementaire sur les langues officielles, d'un ombudsman parlementaire (le commissaire aux langues officielles) et d'une clientèle attentive (les organismes communautaires). Les finances publiques et les renseignements privés semblent bénéficier d'un degré semblable d'imputabilité. Est-ce le cas ? Dans le cas contraire, comment et pourquoi les mécanismes d'imputabilité en matière de langues officielles se distinguent-ils ?

Cette piste de recherche nous pousse à porter une attention particulière sur le travail du Conseil du Trésor et du Bureau du Conseil privé. La littérature indique qu'un ministre sectoriel, telle la ministre du Patrimoine canadien, peut difficilement obliger ses collègues à faire quoi que ce soit, alors que des organismes centraux, en particulier le Conseil du Trésor, le peuvent. Cet organisme central est élevé au rang de ministère omnipotent et omniprésent (Veilleux et Savoie, 1988). C'est, en effet, le Conseil du Trésor qui contrôle les manivelles administratives importantes (Savoie, 1999). Si le Conseil du Trésor n'a pu « faire travailler tous les ministères en équipe » en matière de langues officielles (2003 : 16), comment un autre ministère peut-il le faire ? Assigner cette tâche au ministre responsable des langues officielles peut réussir si ce ministre demeure le Président du Conseil privé, comme c'est le cas, car cet autre organisme central a aussi un pouvoir

important par rapport à la coordination des politiques publiques fédérales. Or, s'il est logique de déléguer la *collaboration* interministérielle au Conseil privé plutôt qu'au Conseil du Trésor, il est moins logique de lui donner également la responsabilité administrative afférente au cadre d'*imputabilité*, fonction administrative qui incombe au Conseil du Trésor depuis 1966⁴⁰. Cette restructuration signifie-t-elle une diminution du rôle administratif prééminent du Conseil du Trésor ? Assiste-t-on à une restructuration des organismes centraux et de leur importance respective ?

Des évaluations a priori

Le contenu conduit à évaluer le Plan avant de le mettre en œuvre. Les 25 objectifs et les 64 moyens mentionnés dans le Plan sont présentés de façon isolée. Autrement dit, alors qu'il est intéressant de retrouver cette panoplie d'objectifs et de moyens en un seul document, les liens entre eux ne sont pas toujours évidents. On ne trouve donc pas de but ultime qui pourrait les tisser autour d'un fil conducteur. Le premier ministre indique un but économique : augmenter la compétitivité internationale du pays et accroître la mobilité des travailleurs canadiens et leur accès aux marchés et aux emplois (p. vii). Le ministre responsable parle plutôt d'un but social : fournir à tous les citoyens l'accès à notre riche dualité linguistique (p. ix). Le document propose quatre buts : « contribuer à rendre accessible à tous les Canadiens le double héritage que représentent pour notre pays nos deux langues officielles » (p. 1), « accroître les compétences langagières des Canadiens » (p. 3), « aider ces jeunes à renforcer leurs liens avec leur langue et leur communauté » (p. 4) et « aider ces nombreux couples exogames (i.e. francophones-anglophones) à transmettre leur double héritage linguistique à leurs enfants » (p. 4). Or, il n'est pas clair comment chacun des 25 objectifs permettra d'accomplir ces quatre buts.

Il aurait été intéressant de mettre ces quatre buts en relation rationnelle avec les 25 objectifs et les 64 moyens connexes. Autrement dit, un véritable plan stratégique et intégré aurait indiqué clairement de quelle façon chaque moyen (et l'investissement y afférent) aurait permis d'accomplir l'objectif respectif et de quelle façon chaque objectif et leurs moyens auraient permis d'atteindre chacun des quatre buts respectifs. Il y aurait donc lieu de mener une évaluation de l'*évaluabilité* du Plan, c'est-à-dire une évaluation devant déterminer et clarifier les éléments du Plan sur lesquels porteront les évaluations éventuelles, ainsi qu'une évaluation de sa *causalité*, c'est-à-dire une évaluation qui lie clairement les solutions (objectifs, moyens) aux problèmes à régler. Autrement, le Plan risque de dépendre davantage de la mise en œuvre et de la bureaucratie qui s'en chargera. Le cas échéant, le cadre d'imputabilité devient davantage important. Or, il sera difficile d'assurer l'imputabilité des institutions fédérales, car on risque d'évaluer l'imputabilité des fonctionnaires au regard de critères bureaucratiques internes. Autrement dit, sans clairement établir la relation rationnelle entre les quatre buts, les 25 objectifs, les 64 moyens et les investissements respectifs, on doit se fier à l'appréciation des institutions fédérales. Par conséquent, le Plan risque de mettre la charrue devant les bœufs.

D'abord, il y a lieu de mener une évaluation de l'évaluabilité du Plan d'action. Une lecture rapide du Plan indique que seulement trois des 25 objectifs se prêtent facilement à une évaluation : (1) « accroître le nombre des ayants droit inscrits dans les institutions scolaires de la minorité francophone hors-Québec », de 68 % en 2001 à 80 % en 2011 (p. 27), (2) « doubler la proportion

⁴⁰ *Loi sur l'organisation du gouvernement fédéral* : 14 Elizabeth II (1966), chapitre 25.

de diplômés des écoles secondaires ayant une connaissance fonctionnelle de leur deuxième langue officielle », de 24 % en 2003 à 50 % en 2013 (p. 28) et (3) « offrir [800] stages [de formation en gestion d'entreprises, en génie, en administration des affaires, en technologie de l'information] dans des entreprises [ou] comme assistants de recherche dans les collèges et universités » (p. 48-49). Tous les autres objectifs, par contre, se servent de verbes vagues tels « améliorer », « appuyer », « aider », « contribuer », « accroître », « promouvoir », « permettre » et « renforcer ». L'évaluation sommative menée en 2008 pourrait donc conclure que les objectifs du Plan ont été atteints, car les mesures adoptées ont « amélioré », « appuyé », « aidé », « contribué » et « renforcé » quelque chose, même si elles l'ont fait à un degré minime. Par ailleurs, certains objectifs sont plutôt des moyens – par exemple : « améliorer les programmes des bourses et des moniteurs » (p. 30) et « aider à créer un centre de recherche sur les technologies langagières » (p. 63). Sans compter que le principal moyen préconisé pour accomplir le premier objectif est tautologique : le Plan prévoit améliorer les programmes des bourses et des moniteurs par une augmentation du budget. Il sera donc difficile de déterminer si le gouvernement aura su « réinvestir dans la politique des langues officielles de façon efficace au moyen de ce Plan d'action » (p. 4).

Il n'est pas nécessaire de quantifier chaque objectif, mais on aurait pu concevoir des objectifs plus précis que « recruter plus de personnel bilingue », « modifier la culture organisationnelle de la fonction publique » et « permettre aux communautés de tirer parti des programmes de développement économique existants ». Par ailleurs, un objectif aussi vague que « permettre aux communautés de tirer parti des programmes de développement économique existants » sans préciser ce qu'il faut entendre par « communautés » soulève un tas de problèmes pratiques. Par exemple, une entrepreneuse anglophone habitant la région Évangéline de l'Île-du-Prince-Édouard peut-elle tirer parti de ces programmes ? Le cas échéant, comment ce développement économique bénéficie-t-il à la communauté ? Si la logique est cohérente et est menée jusqu'au bout, la communauté devrait adopter une stratégie de développement économique préconisant l'attrait d'entreprises anglophones.

Il nous semble donc important de mieux préciser les 25 objectifs prévus dans le Plan. Le document indique qu'une telle précision sera apportée dans le domaine de l'éducation, en collaboration avec les ministères de l'Éducation (p. 26), mais il est muet par rapport à la précision des objectifs qui sera nécessaire dans les autres domaines. Néanmoins, les mécanismes d'imputabilité existants obligeront les institutions fédérales à soumettre tôt ou tard des « plans d'affaire » respectifs au Conseil du Trésor afin de préciser comment elles entendent dépenser les montants listés dans le Plan d'action, ce qui les obligera à élaborer des objectifs spécifiques et mesurables pour chacun des objectifs généraux qui leur incombent. Cela devrait donc rendre désuet le besoin d'évaluation de l'évaluabilité. Mais jusqu'à ordre contraire, la pertinence de telles évaluations nous semble évidente.

Par contre, la façon dont les institutions fédérales élaboreront des objectifs spécifiques et mesurables suscitera trois questions afférentes au processus de consultations prévues : (1) Consulteront-elles les minorités auparavant ?; (2) Le cas échéant, de quelle façon ? et (3) Y a-t-il concordance (le cas échéant, à quel degré ?) entre les objectifs spécifiques poursuivis par les institutions fédérales et ceux des organismes minoritaires ? Dans le cas contraire, on pourrait mesurer le degré de bureaucratisation de la politique linguistique fédérale, tant par rapport au pouvoir discrétionnaire des fonctionnaires que du processus descendant ou *top-down* que suit la

politique, car, à en juger par la faillite relative des mécanismes d'imputabilité depuis 1966, il est possible que les institutions réviseront tout simplement leurs programmes existants pour répondre aux exigences du Plan. Dans un tel cas, on ne peut parler ni de priorisation ni d'un « nouvel élan ».

Le Plan devrait également permettre une évaluation de la causalité avant de mettre en œuvre les objectifs et les moyens connexes. En premier lieu, il ne démontre pas comment les 25 objectifs et les 64 moyens permettront d'aider les jeunes à renforcer leurs liens avec leur langue et leur communauté, d'aider les couples exogames à transmettre leur double héritage linguistique à leurs enfants et d'aider chaque Canadien et Canadienne à atteindre le sommet de son capital humain dans un monde où le dynamisme et la transmission de la langue « ont pris un sens nouveau devant un mode de vie menant, par exemple, à s'installer dans des villes cosmopolites plutôt qu'à rester dans des communautés éloignées, à relâcher les liens avec la famille élargie, à n'avoir que peu d'enfants et souvent un partenaire parlant une autre langue que la sienne » (p. 4). Ainsi, comment le fait de « renforcer les liens entre les industries de la langue » et de créer un centre de recherche sur les technologies langagières (p. 62-63) contribuera-t-il à ces buts ?

Le Plan présente pourtant une chaîne logique entre son cadre d'imputabilité et de coordination et les trois problèmes gouvernementaux qu'il doit régler : (1) les institutions fédérales ne sont pas assez sensibilisées à l'esprit et à l'objet de la *Loi sur les langues officielles*, (2) les institutions fédérales ayant des responsabilités importantes eu égard au développement des communautés minoritaires ne consultent pas suffisamment les membres de ces communautés et (3) le gouvernement n'a pas de mécanisme formel de coordination interministérielle en matière de langues officielles. Une chaîne logique liant les objectifs et les moyens des autres secteurs d'intervention est moins évidente.

En deuxième lieu, le Plan ne dégage pas clairement la logique rationnelle permettant aux moyens de réaliser les objectifs respectifs. Comment l'augmentation du nombre d'enseignants qualifiés en milieu francophone minoritaire, par exemple, contribuera-t-elle à accroître la proportion des enfants des parents ayants droit inscrits dans les écoles de la minorité francophone d'ici 2011 ? Comment l'augmentation du nombre d'enseignants qualifiés en langue seconde contribuera-t-elle à doubler, entre 2003 et 2013, la proportion de diplômés des écoles secondaires du Canada ayant une connaissance fonctionnelle de leur deuxième langue officielle ? Les recherches montrent-elles que le manque de tels enseignants est une des raisons principales qui motivent les parents ayants droit à ne pas envoyer leurs enfants à l'école de la minorité ou empêchent les diplômés du secondaire d'avoir une capacité fonctionnelle bilingue ? Le cas échéant, il faudrait les citer en référence; dans le cas contraire, la politique risque d'investir des fonds considérables sans pour autant lier les moyens aux objectifs. En effet, si on se fie à une recherche indiquant que le personnel scolaire n'influence pas le choix des parents⁴¹, la stratégie est illogique.

En troisième lieu, le Plan relance la politique linguistique par l'entremise d'objectifs et de moyens qui semblent sans fondements empiriques. Voici un exemple (p. 19) : « Sans clientèle suffisante et sans financement adéquat, les écoles primaires desservant un quartier ou une communauté francophone de taille modeste peuvent difficilement continuer d'animer la vie

⁴¹ *Motivations en ce qui a trait aux choix scolaires chez les parents ayants droit hors Québec*. Ottawa : Commissaire aux langues officielles, janvier 1999.

communautaire. » Quel est le seuil sous lequel une clientèle minoritaire devient insuffisante ou un financement devient inadéquat ? Quelle est la taille optimale d'une communauté minoritaire pour assurer son animation ? Combien y a-t-il de ces communautés francophones qui sont de taille modeste ? La Commission B et B avait examiné ce problème de « masse critique » en 1967 et avait précisé des indicateurs démolinquistiques avant de proposer les districts bilingues comme « pierre angulaire » de ses recommandations. Le gouvernement fédéral a abandonné les districts bilingues en 1976, négligeant ainsi sa grande valeur symbolique en faveur de la formule administrative « là où le nombre le justifie » (Bourgeois, 1997). Pour sa part, la Cour suprême se sert d'une « échelle variable » (Mahe, 1990). On est donc loin de spécifier une « masse critique » et une « taille modeste » universelles, ce qui devrait empêcher les auteurs du Plan d'énoncer des conclusions à ce sujet sans fondement empirique.

Par ailleurs, lorsque le gouvernement fédéral affirme que les « deux langues officielles [du Canada], largement présentes sur la scène internationale, augmentent sa compétitivité et son influence » et que notre dualité linguistique signifie pour les travailleurs « un accès accru aux marchés et aux emplois, ainsi qu'une plus grande mobilité » (p. vii), il nous invite à poser la question suivante : Les objectifs économiques sont-ils valides ? Autrement dit, les recherches en économie permettent-elles d'infirmer ou de confirmer les avantages internationaux du bilinguisme ? Il y aurait donc lieu de vérifier les hypothèses qui font des pays ayant deux langues officielles (1) plus compétitifs et (2) plus influents et qui font en sorte que le bilinguisme donne (3) un accès accru aux marchés, (4) un accès accru aux emplois et (5) une mobilité ouvrière accrue. S'il existe une telle corrélation, les économistes néo-keynésiens et néo-libéraux pourraient ensuite se pencher sur le rôle de l'État par rapport au marché privé et aux ONG en ce qui concerne le développement d'un tel avantage comparatif, ainsi que les montants et les moments optimaux des investissements nécessaires. De telles recherches complémenteraient les rares recherches économiques ayant porté sur les langues officielles (Savoie, 1990).

Des évaluations a posteriori

Si le cadre d'imputabilité se démarque par les mécanismes qu'il ajoute, il le fait aussi par ceux qu'il évacue. Il spécifie l'imputabilité interne, mais néglige l'imputabilité externe nécessaire à tout projet de gouvernance (Peters, 2000). Ainsi, alors qu'il concède que rien n'est possible en éducation sans les provinces et les territoires (p. 31), que plusieurs actions dépendent de la collaboration des communautés linguistiques, qui « savent mieux que personne que leur développement dépend avant tout d'elles-mêmes » (p. 50) et que d'autres initiatives nécessitent l'apport d'organismes particuliers tels le Comité consultatif des communautés francophones en situation minoritaire et le Consultative Committee for English-Speaking Minority Communities (p. 44), rien n'indique comment les gouvernements provinciaux et les organismes minoritaires seront tenus pour imputables. Le gouvernement fédéral pourra-t-il imposer la gestion axée sur les résultats aux gouvernements provinciaux ? Le cas échéant, qui déterminera (et comment) l'efficacité des mesures provinciales devant contribuer à « accroître le nombre des ayants droit inscrits dans les institutions scolaires de la minorité francophone hors-Québec », de 68 % en 2001 à 80 % en 2011 (p. 27), et à « doubler la proportion de diplômés des écoles secondaires ayant une connaissance fonctionnelle de leur deuxième langue officielle », de 24 % en 2003 à 50 % en 2013 (p. 28) ? L'histoire montre que les gouvernements provinciaux n'ont pas été généreux envers leur minorité linguistique (Reid, 1997) et l'époque moderne ne présente pas un bilan plus reluisant (Magnet, 1995).

Les provinces défendent avec véhémence toute intervention fédérale dans leurs champs de compétence, en particulier l'éducation et la santé. La défense des champs provinciaux et le maintien de bonnes relations fédérales-provinciales risquent donc de surclasser les objectifs du Plan d'action, y inclus ceux du ministère des Affaires intergouvernementales, qui se trouve ainsi dans une position de conflit d'intérêts. Sans la participation des conseils scolaires minoritaires aux négociations afférentes aux ententes PLOE, ce dilemme risque de se formaliser et de s'éterniser. Il nous semble donc approprié de mener une recherche appliquée sur l'efficacité des ententes PLOE depuis 1969, afin de déterminer les résultats de ce mécanisme, ainsi qu'une recherche fondamentale sur les relations fédérales-provinciales dans le domaine de l'éducation minoritaire afin de la comparer aux autres recherches sur ces relations bilatérales dans d'autres domaines.

Il serait également intéressant d'évaluer les mécanismes d'imputabilité fédéraux par rapport aux actions provinciales. À en croire la Commission nationale des parents francophones⁴², le gouvernement fédéral aurait investi, entre 1970 et 1994, cinq milliards de dollars en enseignement de la langue première en milieu minoritaire par l'entremise des ententes PLOE avec des résultats qui sont insatisfaisants pour la minorité. Comment Patrimoine canadien évaluera-t-il le rendement des ministères de l'Éducation ? Le Plan d'action ne prévoit aucune mesure concrète à ce sujet. Or, en insérant dans ce document les programmes existants, tel le Programme des langues officielles en enseignement, et en promettant de consulter la minorité, le gouvernement fédéral semble inviter les communautés minoritaires à participer formellement à l'élaboration et à l'évaluation des programmes fédéraux et bilatéraux. Le cas échéant, c'est un changement important. Les cadres d'évaluation de ces programmes devront donc tenir compte, en particulier, des besoins minoritaires à l'égard de l'éducation dans la langue officielle minoritaire. Or, jusqu'à présent, les besoins minoritaires ont été plutôt déterminés par les ministères provinciaux et les ententes PLOE ne sont pas des documents très accessibles. Des recherches comparatives par rapport à l'imputabilité provinciale en matière d'ententes bilatérales sur la santé et les transports représentent des pistes de recherche.

Gouvernance et gouverne minoritaire

Si le développement des communautés minoritaires « dépend avant tout d'elles-mêmes » (p. 50), pourquoi le Plan néglige-t-il la gouverne minoritaire ? Cette gouverne implique une décentralisation de l'autorité gouvernementale aux institutions sous-étatiques contrôlées par la minorité (Bourgeois et Bourgeois, 2003). Les conseils scolaires et municipaux, les corporations hospitalières et les commissions d'aménagement et de développement économique sont cinq exemples d'institutions sous-étatiques. Elles sont des institutions reconnues, étant sanctionnées par les gouvernements provinciaux, et elles bénéficient d'une légitimité par l'entremise d'élections populaires et de sources de revenus publics. Une politique qui voudrait vraiment contribuer à la politique découlant des travaux de la Commission B et B permettrait aux minorités d'établir et/ou de contrôler ces institutions afin de contribuer à son autodétermination selon ses intérêts (1967 : xiv).

⁴² *Où sont passés les milliards ?* Ottawa : Commission nationale des parents francophones, octobre 1996.

On remarque ici une faille importante dans le Plan d'action : alors qu'il justifie un nouvel élan pour refléter les nouvelles tendances démographiques et sociales et note avec fierté une tendance administrative de grande importance depuis l'adoption de la loi de 1969 : « l'institutionnalisation » des intérêts minoritaires (p. 33), il ne respecte pas les nouvelles tendances administratives. En fait, il ne les respecte qu'en partie. Il promet de consulter les institutions minoritaires lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de ses politiques publiques (la gouvernance), mais il néglige la décentralisation de pouvoirs décisionnels à ces institutions (la gouverne) . La gouverne minoritaire exercée par les conseils scolaires de la minorité depuis 1982 en fonction de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* est sans aucun doute le plus important phénomène institutionnel découlant de la politique quadragénaire. Or, il ne garantit pas que ces institutions scolaires minoritaires feront partie des négociations fédérales-provinciales relatives aux ententes du Programme des langues officielles en enseignement, malgré le fait que l'éducation est « le pilier sur lequel a été bâtie la politique des langues officielles » (p. 17), que la moitié des engagements financiers du Plan sont en éducation (annexe B) et que ces institutions ont une autorité constitutionnelle à cet égard (Mahe, 1990).

Le principe de décentralisation est bien ancré dans le domaine scolaire où les minorités ont lutté ardemment pour la gestion de leurs écoles garantie par l'article 23. Si les conseils scolaires sont les maîtres d'œuvre institutionnels de la minorité dans le domaine de l'éducation (Arsenault-Cameron, 2000), pourquoi sont-ils absents du Plan ? Pourquoi néglige-t-il aussi les autres institutions sous-étatiques cruciales à la minorité, telles les hôpitaux (Lalonde c. Ontario, 2001) ? Le gouvernement fédéral priorise-t-il ses relations avec les provinces au détriment de l'autodétermination de la minorité ?

En matière de développement économique, le Plan reconnaît que les programmes et les services gouvernementaux ne sont pas adaptés aux besoins minoritaires après 15 ans de législation obligeante, mais il y apporte tout simplement une solution bureaucratique : la mise en place de services d'information et de consultation sur place de Industrie Canada (et ses agences régionales) et de Développement des ressources humaines Canada devra permettre aux communautés d'accéder plus facilement aux programmes et aux services gouvernementaux qui répondent le mieux à leurs besoins. Il aurait pu proposer l'autodétermination économique de la minorité par l'entremise de commissions de développement économique parallèles, là où on n'en trouve pas, un financement pour assurer leur stabilité (comme il le fait pour les associations de juristes – p. 47) et la mise sur pied de programmes de développement économique adaptés à leur réalité. Ici, c'est donc la bureaucratisation des politiques fédérales qui prime sur la gouverne minoritaire.

Il semble donc pertinent d'étudier si, comment et pourquoi les institutions sous-étatiques permettant la gouverne minoritaire (conseils municipaux et scolaires, corporations hospitalières, commissions d'aménagement et de développement économique, etc.) contribuent au développement des communautés minoritaires. En effet, plusieurs institutions sous-étatiques du genre sont contrôlées par les membres de communautés minoritaires au pays – certaines de ces institutions se donnant même un mandat d'épanouissement minoritaire (Bourgeois et Bourgeois, 2003) –, mais les recherches sur les différences avec leurs homologues majoritaires et leur rôle d'agent d'épanouissement minoritaire sont rares. Malgré la crainte exprimée par des organismes minoritaires que les gouvernements retirent leur appui moral et financier au profit de l'autodétermination minoritaire (Cardinal et Hudon, 2001), d'autres chercheurs affirment que

cette autonomie fournit plusieurs avantages (Bourgeois, 2004). Ainsi, la décentralisation administrative à l'intention des institutions sous-étatiques contrôlées par les minorités semblerait un modèle complémentaire, voire compétitif, au modèle de gouvernance. D'où l'importance de mener des recherches sur l'efficacité et le potentiel de la gouvernance minoritaire. Le Plan d'action nous invite donc à comparer les résultats des politiques publiques adoptées depuis 1969 par les gouvernements en consultation avec les minorités (la gouvernance) avec les résultats obtenus par les minorités par l'entremise des institutions sous-étatiques qu'ils contrôlent (la gouverne).

Cette discussion nous incite à explorer deux pistes de recherches fondamentales. En premier lieu, quelle est la concordance des objectifs poursuivis par le Plan d'action et ceux poursuivis par les organismes minoritaires ? Le Plan, y compris les mécanismes d'imputabilité et de coordination, est le produit de consultations effectuées auprès des communautés minoritaires (p. ix et 11). Cependant, il est également le produit de consultations menées auprès des gouvernements provinciaux et d'experts (p. ix). Il est donc possible que les minorités visent les 25 objectifs du Plan d'action, mais il est également possible que certains organismes n'en visent que certains et que d'autres n'en visent aucun. Par exemple, combien d'organismes minoritaires partagent l'objectif de « promouvoir l'immigration dans les communautés francophones hors-Québec » (p. 48) ? Si la consultation a été bien menée, on devrait trouver une convergence entre les objectifs fédéraux et minoritaires.

Une grande convergence entre les objectifs du Plan et ceux des organismes minoritaires pourrait indiquer l'influence d'une *co-optation* (Selznick, 1949). La co-optation signifie que les organismes minoritaires adaptent leurs actions aux efforts gouvernementaux au lieu de poursuivre leurs propres objectifs. Ayant géré un organisme de développement communautaire minoritaire largement subventionné par Patrimoine canadien, j'ai souvent altéré nos actions prioritaires pour remplir les critères de financement de programmes fédéraux qui s'éloignaient de notre plan stratégique, mais qui nous permettent d'obtenir des fonds pour contribuer au développement de nos communautés. J'ai aussi été encouragé de le faire à deux reprises par les fonctionnaires de Patrimoine canadien. Une très grande convergence entre les objectifs respectifs pourrait indiquer l'influence du corporatisme (Coleman, 1988), c'est-à-dire l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques en fonction des intérêts organisationnels minoritaires. Ce phénomène est plus présent dans les pays européens, où l'on trouve des conseils conjoints entreprises-syndicats-gouvernement pour élaborer des politiques publiques (Williamson, 1989). Cependant, la relation intime développée par Patrimoine canadien avec les organismes communautaires depuis les années 1970 permet de croire que la politique linguistique pourrait être en grande partie déterminée par les intérêts minoritaires. La promesse de consulter davantage les organismes minoritaires dans l'élaboration des politiques éventuelles laisse entendre que le modèle de gouvernance par corporatisme sera davantage présent ce côté-ci de l'Atlantique. Il s'agirait de comparer les objectifs poursuivis par les organismes communautaires avant le Plan d'action aux objectifs qu'ils poursuivent maintenant, afin de déterminer leur influence réciproque, le cas échéant. Une enquête auprès de quelque 400 organismes minoritaires subventionnés par Patrimoine canadien pourrait également évaluer la pertinence des 25 objectifs et des 64 moyens préconisés dans le Plan d'action.

Par ailleurs, la relation qu'entretient Patrimoine canadien avec les organismes minoritaires semble tout à fait appropriée pour une recherche sur l'administration discursive. Depuis la conférence de Minnowbrook (Walmsley *et al.*, 1990) en 1969, plusieurs théoriciens de

l'administration publique proposent un modèle de gestion publique alternatif au modèle hiérarchique et bureaucratique inspiré des théories de Weber. Ce modèle demande aux fonctionnaires d'agir comme facilitateurs auprès des réseaux d'intérêt afin de résoudre les problèmes sociétaux dans leur contexte. Fox et Miller (1995) ont élaboré la meilleure version du modèle alternatif en arguant qu'il s'adapte aux conditions postmodernes et aux problèmes contextuels. Sossin (2002) a proposé l'étude de ces organismes publics dans le contexte ministériel canadien. Or, l'expérience de Patrimoine canadien semblerait éclairante. En effet, le ministère compte trente ans de facilitation communautaire. On pourrait également comparer l'approche discursive de Patrimoine canadien avec celle des Affaires indiennes et du Nord depuis quelques années (Bouchard et Vézina, 2003).

Des données manquantes

Le Plan admet à plusieurs reprises qu'on manque de données empiriques, ce qui ne l'empêche pas, là non plus, d'aller de l'avant. En voici un premier exemple (p. 19) : « On ne sait pas dans quelle mesure des variables liées aux méthodes d'enseignement, ou au milieu, notamment la prédominance de l'anglais à la maison, contribuent à ces écarts [en matière de lecture et d'écriture en faveur du système d'éducation anglophone en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, en Ontario et au Manitoba]. » En voici un deuxième (p. 45-46) : « le gouvernement entreprendra des activités de recherche afin de mieux comprendre comment les services de garde en français influencent le développement culturel et linguistique des jeunes enfants de ces communautés ». Cela n'empêche pas le Plan d'« appuyer le développement de la petite enfance en milieu minoritaire » (p. 45). Troisième exemple (p. 48) : le gouvernement entreprendra « des études de marché » dans le but de « promouvoir l'immigration dans les communautés francophones hors-Québec ». Pourtant, le gouvernement fédéral exige des organismes communautaires de telles études de marché *avant* d'investir des fonds dans un projet. Pourquoi ne l'exige-t-il pas pour lui-même ? Les contribuables risquent-ils donc d'investir neuf millions de dollars à la réalisation d'un objectif qui ramènera contre le courant pour attirer des immigrants francophones parce que ceux-ci ne sont pas intéressés à immigrer dans des régions où ils n'ont pas de famille, comme le révèlent plusieurs études de Statistique Canada ? Quels sont les coûts d'opportunité pour les minorités que représentent un tel objectif et un tel montant ? Dernier exemple (p. 56) : « La recherche sur les perceptions, les attitudes, les obstacles et les facteurs favorables à l'utilisation des deux langues officielles dans la fonction publique, commencée en 2001-2002, devra être mise à jour et approfondie de manière continue. » Or, sans de telles recherches, comment fait-on pour déterminer qu'un total de 64,6 millions de dollars est nécessaire pour « rendre la fonction publique exemplaire en matière de langues officielles » (p. 55) ?

Ces failles logiques nous mènent à poser quatre autres questions bien précises. Pourquoi 82 % des parents anglophones croient-ils important que leurs enfants soient bilingues (p. 23), alors qu'ils n'inscrivent qu'à 50 % leurs enfants dans une école qui enseigne la langue seconde (p. 22) ? Pourquoi les jeunes ont-ils affaibli leurs liens avec leur langue et leur communauté ? Pourquoi les couples exogames transmettent-ils difficilement leur double héritage linguistique à leurs enfants ? Et pourquoi les Canadiens et les Canadiennes ont-ils de la difficulté à atteindre le sommet de leur capital humain ? Ces trois dernières questions sont les questions fondamentales que pose le Plan lui-même (p. 4). Alors, pourquoi le gouvernement n'aurait-il pas attendu une année afin de mener des recherches plus approfondies pouvant répondre à ces questions essentielles avant de

renouveler sa politique en meilleure connaissance de cause ? Qu'est-ce qui pressait tant en 2003 ? Il est possible que de telles recherches ont été menées, effectivement, pourtant elles sont absentes du texte.

Le Plan d'action permet aussi d'énoncer dix-sept pistes de recherche dans les secteurs prioritaires, pistes que nos collègues auront certainement dégagées ailleurs :

- a) Pourquoi et à quel degré le recrutement et la conservation des clientèles scolaires admissibles font-elles défaut (p. 18) ?
- b) Pourquoi et à quel degré la qualité de l'enseignement en français est-elle déficiente (p. 18) ?
- c) Pourquoi et à quel degré les francophones ont-ils le réflexe du recours à l'école anglaise ou à l'immersion (p. 18) ?
- d) Pourquoi et à quel degré le nombre limité d'écoles secondaires ancrées dans les milieux minoritaires et l'accès limité à l'éducation postsecondaire en français dans ces communautés incitent-t-ils plusieurs élèves à ne pas terminer leur éducation secondaire dans cette langue (p. 19) ?
- e) Pourquoi et à quel degré existe-t-il une corrélation négative entre l'augmentation du nombre d'élèves et l'amélioration de la qualité de l'enseignement en milieu francophone minoritaire, car le tiers des enfants ayants droit disent ne pas maîtriser assez bien le français pour soutenir une conversation, ce qui réduira la qualité de l'enseignement (p. 19) ?
- f) Pourquoi et à quel degré la désuétude du matériel pédagogique, le manque d'enseignants qualifiés et le décrochage fréquent d'élèves du programme au niveau secondaire sont-ils souvent liés à leur impression de ne pouvoir continuer en français au postsecondaire (p. 23) ?
- g) Pourquoi et à quel degré existe-t-il une corrélation positive entre la connaissance de la langue minoritaire par les deux parents et l'apprentissage de la langue minoritaire et l'inscription scolaire (p. 24) ?
- h) Pourquoi et à quel degré la taille (masse critique) des communautés minoritaires fait-elle défaut (p. 4, 19, 28, 43) ?
- i) Pourquoi et à quel degré existe-t-il une corrélation négative entre le taux de transmission du français en milieu minoritaire et les mariages exogames, surtout si l'autre parent ne connaît pas la langue minoritaire (p. 36) ?
- j) Pourquoi les communautés francophones attirent-elles difficilement les immigrants (p. 37) ?
- k) Pourquoi et à quel degré les barrières linguistiques dans l'accès aux soins de santé ont-elles des répercussions négatives sur les soins dispensés, influencent-elles le traitement, la qualité des soins et les résultats du traitement, et ont-elles des répercussions importantes sur le coût

des soins de santé en raison de leurs conséquences négatives sur l'utilisation des services et le succès des traitements (p. 37) ?

- l) Pourquoi et à quel degré au-delà de la moitié des membres des collectivités francophones minoritaires ne reçoivent-ils pas de services de santé dans leur langue (p. 38) ?
- m) Pourquoi et à quel degré le maintien de liens concrets et durables entre les patients, les professionnels de la santé, les établissements de soins, les établissements d'enseignement et les communautés minoritaires empêche-t-il d'adapter les soins de santé primaires et amplifie-t-il l'isolement (géographique) des communautés francophones minoritaires (p. 38) ?
- n) Pourquoi et à quel degré la transmission de l'anglais aux enfants n'est-elle pas automatique chez les couples exogames du Québec (presque tous les parents non anglophones des familles exogames parlent anglais à leurs enfants) (p. 41-42) ?
- o) Pourquoi et à quel degré les minoritaires de langue officielle lient-ils souvent leur développement économique à leur capacité de faire appel aux technologies de pointe (p. 48) ?
- p) Pourquoi et à quel degré l'anglais demeure-t-il la langue de travail privilégiée au détriment du français au sein de la fonction publique fédérale, sauf à Montréal (p. 52) ?
- q) Pourquoi et à quel degré les institutions fédérales dont le Conseil du Trésor n'est pas l'employeur embauchaient-elles des anglophones du Québec à un taux supérieur à leur proportion de la population québécoise, alors que les institutions fédérales dont le Conseil du Trésor est l'employeur les embauchaient-elles à un taux inférieur à leur proportion (p. 55) ?

Par ailleurs, le Plan suscite des recherches en faisant allusion à la « masse critique » et en indiquant que les communautés minoritaires ne disposent pas des économies d'échelle de la majorité (p. 4), que certains quartiers minoritaires sont de taille trop modeste pour continuer d'animer la vie communautaire (p. 19), que les Manitobains sont concentrés géographiquement, ce qui fait défaut à ceux de la Saskatchewan (p. 34), et que les anglophones du Québec ont peu de masse critique dans certaines régions, surtout celles éloignées de Montréal, pour justifier des écoles publiques (p. 28) et des soins de santé et des services sociaux (p. 43). On peut postuler des différences entre (1) les communautés minoritaires qui sont en majorité dans leur communauté (par exemple : le nord et l'est de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick) et celles qui sont doublement minoritaires, (2) les communautés rurales et urbaines, (3) toutes les communautés selon le taux d'assimilation et (4) les communautés selon le degré de complétude institutionnelle. De telles variables démolinguistiques et géographiques méritent donc une attention particulière.

Un nouvel élan ?

Le Plan se dit l'héritier des travaux de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (p. vii) et de la *Loi sur les langues officielles* de 1969, de la *Charte canadienne des droits et libertés* de 1982 et de la *Loi sur les langues officielles* de 1988. Or, le fait que la première loi a été abolie en faveur de la seconde donne à entendre que le contexte avait évolué à tel point entre 1969 et 1988 qu'une modification importante s'imposait. Pour simplifier, disons que la première loi découlait de l'approche communautariste qui prédominait au sein des travaux

de la Commission B et B, faisant ainsi des districts bilingues la « pierre angulaire » de la politique linguistique initiale, alors que la seconde loi découlait de l'approche individualiste poursuivie par Pierre Trudeau, produisant ainsi les droits individuels contenus dans la *Charte*. On sait que les deux approches trouvent leur place au sein de la formule « là où le nombre le justifie » qui régit l'article 23 et les nombreux mécanismes administratifs découlant de l'article 20 (Bourgeois, 2004), mais il serait sage de tracer l'évolution des objectifs fédéraux depuis 1969 pour mieux comprendre ce lien.

On sait que la Commission B et B et Pierre Trudeau préconisaient la première loi pour contribuer à l'unité nationale, mais ce lien est moins présent dans le Plan d'action. Depuis 1968, le gouvernement fédéral a proposé plusieurs objectifs pour sa politique linguistique – par ordre chronologique : justice sociale, unité nationale, survie et épanouissement des minorités, avantages économiques comparatifs. Derrière ces objectifs se trouvent des conceptions particulières du rôle social d'une langue. Ainsi, une politique linguistique vouée à maintenir l'unité nationale devrait concevoir la langue (minoritaire) comme un outil symbolique et culturel collectif, mais une politique vouée à accroître les avantages économiques comparatifs du Canada et son influence dans le monde devrait concevoir la langue comme un outil de communication pouvant être appris par des individus sans considération culturelle. Les différents objectifs révèlent-ils une conception évolutive du rôle social de la langue (française minoritaire) ? Le cas échéant, les objectifs ont-ils évolué pour s'adapter aux changements sociaux ou répondre aux critiques politiques ?

Depuis les échecs constitutionnels du Lac Meech (1990) et de Charlottetown (1992), plusieurs auteurs (Laforest, 1992, McRoberts 1997) ont remis en question la voie suivie par le gouvernement Trudeau de 1968 à 1984 pour résoudre la crise nationale pressentie en 1965 par la Commission B et B. Il existe un débat sur la question de savoir jusqu'à quel point la politique fédérale s'est vraiment « inspirée » du rapport B et B. Pour simplifier le débat, disons que la Commission épousait une philosophie politique communautariste et revendiquait le biculturalisme autant que le bilinguisme, un statut distinct pour le Québec et des institutions distinctes pour les francophones en milieu minoritaire, ainsi qu'une décentralisation décisionnelle au bénéfice des institutions des deux groupes de francophones (une approche qui plaisait, semble-t-il, au gouvernement Pearson), alors que le gouvernement Trudeau épousait une philosophie individualiste et juridique, rejetait le biculturalisme en faveur du multiculturalisme et un statut distinct pour le Québec et appuyait des institutions distinctes pour les francophones en milieu minoritaire, ainsi qu'une décentralisation administrative en leur faveur. Ici aussi, des recherches afférentes à l'évolution de la politique et de son contexte seraient utiles.

On sait également que la Commission B et B visait l'égalité des deux langues et des deux cultures officielles, alors que Pierre Trudeau visait la première, mais non la seconde (McRoberts, 1997). Par conséquent, lorsque le président du Conseil privé et ministres des Affaires intergouvernementales affirme que « la complémentarité de notre multiculturalisme et de notre bilinguisme » découle de la politique linguistique (p. ix), il néglige le fait que cette politique découle de l'approche Trudeau et rejette celle de la Commission. Le Plan ne s'empêche toutefois pas d'affirmer son lien de paternité à la Commission. Depuis le premier rapport de la Commission B et B, un débat fait rage entre les tenants de la cohabitation du bilinguisme et du multiculturalisme (en particulier, le gouvernement Trudeau) et ceux et celles qui y voient une incompatibilité (en particulier, le Parti québécois). La Commission B et B avait clairement

favorisé le bilinguisme et le biculturalisme français/anglais. Les chercheurs sont également divisés sur la question; certains affirment que les gouvernements sont peu capables d'agir sur une culture (Bisoondath, 1994) ou reprennent à leur compte la logique de la Commission B et B (McRoberts, 1997), mais d'autres affirment que les politiques du multiculturalisme et du bilinguisme sont tout à fait compatibles (Kymlicka, 1995). Il serait opportun d'évaluer les résultats de la politique linguistique fédérale depuis 1969, de la politique multiculturelle fédérale depuis 1971 et de la cohérence entre les deux politiques fédérales. Ainsi, même si les 25 objectifs et les 64 moyens s'avéraient cohérents (rationalité instrumentale), il y a lieu d'évaluer le lien causal entre les objectifs et la finalité (rationalité substantive). En d'autres termes, comment chaque objectif peut-il contribuer à « l'égalité des deux sociétés linguistiques » ? Ce concept représente la finalité élaborée par la Commission B et B et partagée par le gouvernement Trudeau.

Enfin, on sait que le Plan affirme que le gouvernement fédéral veut « repenser » ses politiques linguistiques pour trois raisons – aider les jeunes à renforcer leurs liens avec leur langue et leur communauté, aider les couples exogames à transmettre leur double héritage linguistique à leurs enfants et aider chaque citoyen à atteindre le sommet de son capital humain – dans un monde où le dynamisme et la transmission de la langue « ont pris un sens nouveau devant un mode de vie menant, par exemple, à s'installer dans des villes cosmopolites plutôt qu'à rester dans des communautés éloignées, à relâcher les liens avec la famille élargie, à n'avoir que peu d'enfants et souvent un partenaire parlant une autre langue que la sienne » (p. 4). Or, la Commission B et B avait souligné, il y a quarante ans, les conséquences potentielles de ces mêmes phénomènes (1967). Le renouvellement de la politique linguistique est donc moins original que prévu.

Il semblerait donc approprié de mettre à jour et de revoir les recherches empiriques, les essais et les sondages menés sous l'égide de la Commission B et B entre 1964 et 1968, ainsi que toute autre recherche connexe menée depuis par d'autres chercheurs, afin de tracer l'évolution des données empiriques et de la société canadienne à l'égard des langues officielles, de vérifier les conclusions et postulats avancés par les chercheurs et la Commission, de faire le tri parmi les théories posées et validées, de déterminer les lieux d'accord et de désaccord entre les chercheurs et de définir les problématiques nouvelles et celles restées irrésolues. Ainsi, en plus de cerner la compatibilité des philosophies politiques de Laurendeau et Trudeau, on peut aborder l'évolution des dispositions juridiques (ex : droits constitutionnels), des décisions politiques (ex : la reconnaissance du Québec comme société distincte) et des arrangements administratifs (ex : districts bilingues, régions bilingues, gouvernance, gouverne) depuis 1969. Nous y reviendrons.

LE CONTENANT

Le contenant indique souvent l'importance d'une politique publique. Une simple note ministérielle n'a évidemment pas la même importance politique qu'une loi. Il est donc important de noter que le contenant du Plan d'action confirme son contenu (2003 : vii) : « notre dualité linguistique [est...] une des valeurs premières du Canada d'aujourd'hui. »

D'abord, le Plan a mérité un document blanc. Normalement, un document blanc explique et défend une action adoptée ou imminente, mais offre l'occasion aux individus et groupes intéressés de formuler des commentaires constructifs. Le Plan prévoit, en fait, une concertation

entre plusieurs participants : les institutions fédérales, les gouvernements provinciaux et les organismes minoritaires. C'est lors de ces séances de concertation que les participants pourront spécifier la politique en actions concrètes. En effet, le Plan note que certaines actions ne pourront être spécifiées qu'après ces concertations (2003 : 31). Or, si la politique bénéficie d'un document blanc pour confirmer son importance, il y aurait lieu de déterminer pourquoi, contrairement aux étapes antérieures, le Plan n'a pas été présenté dans un contenant législatif. En d'autres termes, pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas proposé de modifier la *Loi sur les langues officielles* ? Une réponse simple est que la loi existante suffit à cet égard. Or, si elle est suffisante, pourquoi le gouvernement doit-il répéter dans un document blanc ce qu'il a déjà adopté par une décision du Cabinet le 2 août 1994 ? Insérer des mécanismes d'imputabilité dans un document blanc ne peut être plus efficace qu'une décision du Cabinet et une modification législative l'eût été davantage. Autrement dit, ou bien la loi existante est suffisante et, ainsi, n'a pas besoin d'un document blanc pour assurer l'efficacité des mécanismes d'imputabilité, ou bien le cadre d'imputabilité ajoute des obligations que le Cabinet ne pouvait adopter en 1994, ce qui signifie que la loi existante est insuffisante.

Lorsqu'on se rend compte que le Plan est une consolidation des actions existantes plutôt qu'une modification importante de la politique, force est de proposer l'hypothèse suivante : le nouvel élan est une déclaration symbolique visant davantage à motiver les fonctionnaires fédéraux que les gouvernements provinciaux et les communautés minoritaires. Ainsi, le contenu du Plan reconnaît explicitement que les institutions fédérales « ont besoin d'être mieux sensibilisées à l'esprit et à l'objet de la Loi sur les langues officielles » et « d'un mécanisme formel de coordination interministérielle en matière de langues officielles » (p. 11-12), mais son contenant concède implicitement qu'il était nécessaire de rendre publiques ces lacunes pour motiver les fonctionnaires par des mécanismes extrinsèques. Le Plan en fait part de façon explicite (p. 13 – l'italique est le nôtre) : « Nous disposerons dorénavant d'un document *public* qui établit de façon claire et formelle les principales responsabilités en matière de langues officielles qui reviennent à chaque ministère et organisme. » Il concède pourtant immédiatement après que la plupart de ces responsabilités se retrouvent dans la Loi de 1988. Il aurait pu ajouter que le Cabinet avait énoncé ces mêmes responsabilités en août 1994. Étayer ainsi ces responsabilités en public indique que le gouvernement fédéral veut changer la culture organisationnelle de ses institutions par des mécanismes externes et en déclarant pour une nième fois qu'il s'agit d'un dossier important. Maintenant, la commissaire aux langues officielles et le Comité conjoint sur les langues officielles pourront mieux exiger des comptes de ces institutions.

Ensuite, la préface du Plan d'action comprend un message du premier ministre lui-même. Cela indique que les langues officielles et le Plan sont de très grande importance. Par contre, personnaliser ainsi la politique permet à un nouveau premier ministre de s'en détacher. La politique linguistique peut donc prendre un autre virage sous le gouvernement de Paul Martin, avant ou après les prochaines élections générales. Ici aussi, une recherche sur l'évolution des objectifs de la politique linguistique fédérale semble s'imposer.

Enfin, le Plan d'action a joui d'un dépôt officiel en Chambre et d'une conférence et d'un communiqué de presse. Ces éléments confirment son importance, même s'il n'a pas fait l'objet d'analyse d'un comité parlementaire, du moins pour le moment.

Le contenant révèle donc une autre problématique : la publication du Plan et surtout d'un cadre d'imputabilité et de coordination indique une bureaucratisation de la politique linguistique depuis 1969. C'est-à-dire que cette politique symbolique, devant être mise en œuvre par des moyens gouvernementaux concrets, a finalement priorisé les moyens gouvernementaux au détriment de l'objectif symbolique. Le Plan présente la vision du gouvernement fédéral. Il est le produit d'une consultation menée auprès des communautés minoritaires, mais ces communautés auraient pu écrire un tout autre plan stratégique. Ainsi, accorder une grande priorité à des mécanismes administratifs semble indiquer que, malgré la valorisation de la gouvernance par l'entremise de consultations menées auprès de la minorité, la gouverne des langues officielles reste davantage un effort gouvernemental.

LE CONTEXTE

Une politique publique, selon Lemieux (1995 : 7) est faite « d'activités orientées vers la solution de problèmes publics dans l'environnement, et ce par des acteurs politiques dont les relations sont structurées, le tout évoluant dans le temps. » Une politique publique est donc une solution à un problème sociétal à un moment donné. La logique rationnelle implique aussi que la solution s'intéresse aux causes du problème plutôt qu'à ses symptômes (Pal, 2001). Enfin, cette définition note que la politique, la solution, le problème (et ses causes) ainsi que le contexte sont définis par les acteurs en relation de pouvoir. Cette définition et ces concepts nous offrent deux autres pistes de recherche découlant du Plan d'action.

Premièrement, il y a lieu d'étudier l'évolution du contexte de la politique linguistique depuis 1969. D'une part, il faudrait comparer les problèmes sociétaux découlant de l'inégalité linguistique entre francophones et anglophones, ainsi que leurs causes sociétales, qui justifiaient une intervention étatique en aménagement linguistique en 1969 et qui justifient un renouvellement de cette politique en 2003. D'autre part, il faudrait comparer les objectifs poursuivis par le gouvernement fédéral en 1969, ainsi que ceux poursuivis par les organismes communautaires minoritaires et ceux poursuivis en 2003.

L'évolution des problèmes sociétaux et de leurs causes est explicitement évoquée dans le Plan (2003 : 4) lorsqu'il affirme que le contexte « a beaucoup changé » depuis 1969. Notamment, les minorités s'urbanisent davantage, ont moins d'enfants et leurs jeunes sont de plus en plus unis à des partenaires parlant une autre langue. C'est donc afin d'aider « ces jeunes à renforcer leurs liens avec leur langue et leur communauté » et « ces nombreux couples exogames [...] à transmettre leur double héritage linguistique à leurs enfants » que le gouvernement fédéral ose « repenser » ses politiques (2003 : 4).

Or, si ces tendances récentes justifient un « nouvel élan », elles indiquent aussi que la temporalité des politiques publiques est une lame à double tranchant. En d'autres termes, si le gouvernement fédéral ressent, le besoin en 2003 d'un renouvellement de la politique linguistique, il donne à entendre aussi que la politique devra dorénavant être mise à jour de façon régulière, car les problèmes de notre époque ne seront tout probablement pas les mêmes dans dix ans. Ainsi, la double reconnaissance que a) le renouvellement de 2003 est une suite logique des travaux de la Commission B et B (2003 : vii) et b) les problèmes et leurs causes ne sont plus les mêmes qu'il y a trente ans (2003 : 4) révèle de façon implicite que l'analyse de la Commission est, en partie,

périmée. En est-il ainsi ? On peut donc déduire du Plan Dion, en deuxième lieu, une invitation à reprendre les 129 recherches de la Commission B et B (1967 : annexe V). Coleman et Mau (2002) viennent tout juste de reprendre la recherche de Meisel et Lemieux (1972) sur les relations entre les associations corporatives francophones et anglophones. C'est un exemple à suivre. La matière est donc toujours d'actualité. Ainsi, il reste donc 128 recherches à reproduire.

Certaines limites s'imposeront à un tel programme de recherche. D'abord, des problèmes sociolinguistiques relevés par la Commission dans les années 1960 sont fort probablement disparus. En fait, l'adoption et la mise en œuvre de législations et de politiques favorables aux minorités francophones ont enrayé plusieurs problèmes. Toutefois, seul un programme de recherches comparatives peut vérifier cette affirmation. Ensuite, certains sujets sont sans doute désuets, telle l'étude de Stein (1970) sur le schisme entre le Ralliement des créditistes et le parti du Crédit social. Enfin, certaines recherches ont déjà été mises à jour et d'autres n'auront besoin que d'une synthèse, alors que d'autres sujets, restés inexplorés, mériteront un effort important.

Malgré ces limites, notre argument semble toujours valide : la plupart des questions posées par la Commission dans les années 1960 méritent une mise à jour. En fait, sans une telle recherche évolutive, il est difficile d'évaluer la politique linguistique telle qu'elle est élaborée et mise en œuvre. Et il est difficile d'évaluer la validité des postulats du Plan d'action justifiant le nouvel élan dans un nouveau contexte. En quoi les problèmes (et leurs causes) ont-ils vraiment changé depuis 1963 ? L'ampleur du « nouvel élan » est-il approprié ou démesuré après quarante années d'efforts ? Le cas échéant, à quel degré ?

CONCLUSION

Le Plan d'action innove très peu, mais il regroupe dans un même document la plupart des politiques et programmes fédéraux en matière de langues officielles, distingue entre les communautés anglophones du Québec et francophones d'ailleurs, priorise des secteurs d'intervention, fixe des objectifs et propose des moyens respectifs, y compris 750 millions de dollars, et présente un cadre précis d'imputabilité et de coordination pour assurer leur mise en œuvre. Ces éléments vont sans doute réjouir les organismes minoritaires.

Les chercheurs vont, eux aussi, y trouver leur compte, car le Plan propose également, de façon directe ou indirecte, un renouvellement des recherches appliquées et fondamentales sur la question linguistique au Canada. En particulier, il nous incite à relever les 166 recherches sur les postulats, les buts, les objectifs et les moyens qu'il envisage. En somme, il donne à entendre qu'une nouvelle Commission B et B est nécessaire. En effet, si le contexte est aussi différent que le Plan permet de le croire, un effort important est nécessaire pour vérifier les postulats et compléter les consultations sur lesquels il repose. En revanche, si le contexte diffère autant, il est nécessaire d'évaluer les multiples politiques et programmes mis en œuvre depuis 1969 et de bien mesurer le degré de différence avant de s'éloigner trop loin des finalités, objectifs et moyens préconisés par la Commission B et B.

BIBLIOGRAPHIE

- ARSENAULT-CAMERON c. Î.-P.-É., [2000] 1 R.C.S., 3.
- BISOONDATH, N. (1994). *Selling Illusions: The Cult of Multiculturalism in Canada*. Toronto: Penguin.
- BOUCHARD, P. et S. Vézina (2003). « L'engagement des citoyens: une alternative pour le renouvellement des relations entre les Autochtones et les non-Autochtones », *Administration publique du Canada*, vol. 46, n° 1 (printemps), 76-102.
- BOURGEOIS, D. (2004). *The Canadian Bilingual Districts: from cornerstone to tombstone*. Montreal and Kingston: McGill-Queen's University Press (à paraître).
- (1997). *La genèse, l'adoption, la spécification et l'abandon des districts bilingues canadiens, 1966-1976*. Québec : Université Laval (thèse de doctorat).
- BOURGEOIS, D. et Y. Bourgeois (2003). « Stratégies frontalières ou frontières stratégiques ? Intégration et ségrégation territoriale chez les Francophones du Grand Moncton », *Francophonies d'Amérique* (à paraître).
- CARDINAL, L. et M-È. Hudon (2001). *La gouvernance des minorités de langue officielle au Canada : une étude préliminaire*. Ottawa : Commissariat aux langues officielles.
- COLEMAN, W. D. (1988). *Business and politics: a study of collective action*. Montreal and Kingston: McGill-Queen's University Press.
- COLEMAN, W. D. et T. A. Mau (2002). « French-English in business-interest associations, 1965-2002 », *Canadian Public Administration*, vol. 45, n° 4 (Winter), 490-511.
- COMMISSION ROYALE d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (1967). *Les langues officielles*. Ottawa : Imprimeur de la Reine.
- EDWARDS, G. C. et I. Sharkansky (1981). *Les politiques publiques – élaboration et mise en œuvre*. Paris : Les Éditions d'organisation.
- FOX, C. J. et H. T. Miller (1995). *Postmodern Public Administration*. Thousand Oaks: Sage Publications.
- KERNAGHAN, K. (1979). « Power, Politics and Public Servants: Ministerial Responsibility Revisited », *Canadian Public Policy*, vol. 3 (Summer), 383-396.
- KERNAGHAN, K., B. Marson et S. Borins (2000). *L'administration publique de l'avenir*. Toronto : IAPC.
- KYMLICKA, W. (1995). *Multicultural Citizenship*. Oxford: Clarendon Press.
- LAFOREST, G. (1995). *Trudeau et la fin d'un rêve canadien*. Sillery : Septentrion.

LALONDE c. *Ontario* (2001), O.J. no. 4768.

LEMIEUX, V. (1995). *L'étude des politiques publiques*. Sainte-Foy : Presses de l'Université Laval.

MAGNET, J. E. (1995). *Official Languages of Canada*. Cowansville: Les Éditions Yvon Blais.

MAHE c. *Alberta*, [1990] 1 R.C.S., 342.

MCROBERTS, K. (1997). *Misconceiving Canada*. Toronto: Oxford University Press.

MEISEL, J. et V. Lemieux (1972). *Ethnic Relations in Canadian Voluntary Associations*. Ottawa: Supply and Services Canada.

MITCHELL, J. R. et S. Sutherland (1997). « Relations Between Politicians and Public Servants », dans *New Public Administration and New Public Management in Canada* (sous la direction de Mohamed Charih et Andrew Daniels). Toronto: IPAC, 181-197.

PAL, L. (2001). *Beyond Policy Analysis*. Scarborough: Nelson Thomson Publishing.

PETERS, G. P. (2000). « Governance and Comparative Politics », in *Debating Governance – Authority, Steering and Democracy* (Jon Pierre, editor). Oxford: Oxford University Press, 36-54.

REID, S. (1997). *Lament for a Notion*. Vancouver: Arsenal Pulp Press.

SAVOIE, D. J. (1999). *Governing from the Centre*. Toronto: University of Toronto Press.

——— (1990). *The Politics of Language*. Kingston: Queen's University Press.

SELZNICK, P. O. (1949). *T.V.A. and the Grass Roots*. Berkeley: University of California Press.

SOSSIN, L. (2002). « Democratic Administration », *The Handbook of Canadian Public Administration* (sous la direction de Christopher Dunn). Don Mills: Oxford University Press, 77-99.

STEIN, M. (1970). *The split between the Ralliement des Créditistes and the National Social Credit Party: An attitudinal Explanation*. Ottawa: Supply and Services Canada.

SUTHERLAND, S. (1991). « The Al-Mashat affair: administrative accountability in parliamentary institutions », *Canadian Public Administration*, vol. 34, n° 4 (Winter), p. 573-603.

THOMAS, P. G. (1997). « Ministerial Responsibility and Administrative Accountability », dans *New Public Administration and New Public Management in Canada* (sous la direction de Mohamed Charih et Andrew Daniels). Toronto: IPAC, 141-163.

VEILLEUX, G. et D. Savoie (1988). « Kafka's Castle: The Treasury Board of Canada Revisited », *Canadian Public Administration*, vol. 31, n° 4 (Winter), 517-538.

WALMSLEY, G. L. *et al.* (1990). *Refounding public administration*. Newbury Park: Sage.

WILLIAMSON, P. J. (1989). *Corporatism in perspective*. London: Sage Publications.

SYNTHÈSE
Axe 2 : L'éducation

LA RECHERCHE SUR LE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

Synthèse et commentaires

Anne Gilbert

Centre interdisciplinaire de recherche sur la citoyenneté et les minorités
Université d'Ottawa

INTRODUCTION

La section du *Plan d'action pour les langues officielles* touchant au développement des communautés en constitue la partie à la fois la plus ambitieuse et la plus réaliste. Ambitieuse parce qu'elle concerne une condition première de l'élan de la dualité linguistique au Canada, soit le dynamisme des communautés de langue officielle en situation minoritaire, mais dont on connaît encore très mal les processus qui le favorisent. Réaliste parce que, ciblant de façon particulière certains secteurs jugés prioritaires du développement des communautés et en orientant l'action vers des résultats précis à atteindre, elle les rend d'autant plus réalisables qu'ils font déjà l'objet de plusieurs initiatives, que le Plan vise à conforter. Cette partie du Plan suscite, pour ces deux raisons, beaucoup d'intérêt chez les chercheurs. Parce qu'elle pose la problématique de la vitalité des communautés sans offrir d'autres cadres pour la conceptualiser qu'une liste d'objectifs visés, elle invite forcément à la réflexion sur la façon dont leurs effets se conjugueront à l'échelle des communautés et dans le contexte de leur diversité. En même temps, parce qu'elle touche à des sujets sur lesquels les milieux de la recherche sur les minorités linguistiques au Canada ont amorcé déjà certains travaux – on pense à l'immigration et à la santé, à la petite enfance aussi –, elle n'est pas sans provoquer des réactions, parfois vives, quant à ce qui est présenté dans le Plan comme constituant les principaux enjeux de la dualité linguistique eu égard à ces différents dossiers.

Les commentaires exprimés autour de cette partie du Plan par les participants et les participantes à la table ronde s'articulent autour de deux thèmes principaux, à savoir la nécessité d'une **vision globale du développement des communautés** et le besoin pour la recherche de prendre en compte **leur diversité géographique, la complexité des modalités d'appartenance et d'identification de leurs membres et la pluralité des intérêts qui s'y rencontrent et auxquels les organismes doivent répondre.**

LE BESOIN D'UNE VISION GLOBALE DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

Le développement des communautés minoritaires engage un ensemble de forces d'ordre structurel et social, qui se conjuguent et interagissent. Plusieurs participantes et participants à la table ronde l'ont souligné, venant, d'ailleurs, à la même conclusion : plusieurs facteurs doivent être considérés ensemble, si on veut bien comprendre la dynamique menant à l'épanouissement des communautés. C'est ainsi que l'on a parlé d'une approche holistique de la santé des communautés francophones, qui tient compte d'un large éventail de déterminants de leur santé,

dont les croyances et les valeurs, les modalités de la participation politique, les divergences idéologiques au sein des communautés. On a proposé aussi, d'une part, de conceptualiser la problématique de l'immigration francophone en débordant la question de l'accès des immigrants de langue française à certaines ressources pour tenir compte des enjeux sociopolitiques de leur intégration et de ses dimensions symboliques, et, d'autre part, de poser la question de la complétude institutionnelle au regard des capacités des institutions de susciter la participation et l'identification. Bref, on a parlé d'un élargissement de notre cadre d'interprétation du développement des communautés pour y inclure un regard sur le vécu des individus, sur leurs comportements et leurs attitudes, et sur les stratégies qu'ont développées les institutions pour répondre aux besoins et aux attentes de ces derniers, dans les différents contextes dans lesquels elles opèrent. Nos interlocuteurs et interlocutrices ont été unanimes : on doit se doter d'une vision beaucoup plus globale que celle qui semble animer le Plan Dion.

LA PRISE EN COMPTE DE LA DIVERSITÉ GÉOGRAPHIQUE, DES APPARTENANCES ET DES INTÉRÊTS

Dans cet esprit, on a souligné le besoin de recherches qui font état des dynamiques de développement fort différentes selon les milieux : métropoles, petites villes et campagnes, milieux où la représentation francophone est plus ou moins forte, où le français et les communautés qui le parlent bénéficient d'un plus ou moins bon statut. Ces connaissances sont essentielles à une meilleure évaluation des stratégies qui se présentent aux dirigeants francophones pour l'action et qui gagneront nécessairement à être adaptées aux contextes particuliers du développement. Ainsi, la recherche sur la francophonie canadienne rejoindra les efforts en cours dans les sciences sociales pour une recherche beaucoup plus contextualisée.

Les participantes et les participants ont aussi rappelé l'importance d'un cadre conceptuel qui tient compte de la complexité grandissante des modalités d'appartenance et d'identification à la communauté francophone. La question de savoir « qui est francophone » semble plus d'actualité que jamais, dans un contexte d'exogamie croissante et de diversification culturelle des communautés. Plusieurs ont insisté sur le besoin de revoir l'approche binaire « francophone/anglophone » ou encore « minorité/majorité » que nous avons eu tendance à privilégier jusqu'ici, de façon à mieux refléter les nouvelles réalités francophones, beaucoup plus complexes. Enfin, on a souligné, dans la même optique, l'importance de mieux conceptualiser les institutions autour desquelles s'organise la vie française. Le développement ne saurait être envisagé comme découlant de leur seule existence. Pour qu'une dynamique en ce sens existe, il faut, de l'avis des participantes et des participants, que des institutions puissent susciter la participation et l'engagement des membres de la communauté. Or, on n'en sait guère sur les liens qu'elles entretiennent avec les communautés qui les ont créées, sur les plans fonctionnel et symbolique. Pourtant, ces connaissances sont essentielles pour l'action.

CONCLUSION

Bref, il s'agit d'élaborer un cadre conceptuel et méthodologique pour l'étude du développement des communautés qui tient compte de leur diversité géographique, de la diversité de l'appartenance et de l'identification et de la pluralité des intérêts. Tous n'ont certes pas employé

ces termes dans leurs interventions, mais il m'a semblé que des allusions assez claires ont été faites en ce sens. Les participantes et les participants à la table ronde se sont ainsi éloignés du contenu du Plan pour se rapprocher de son ambition de départ, soit le développement des communautés. On ne peut que s'en féliciter et espérer que la façon dont nous nous proposons de poursuivre la recherche autour du développement des communautés contribuera à donner au Plan Dion toute la portée attendue d'une telle politique.

SYNTHÈSE
Axe 3 : La fonction publique

SYNTHÈSE DES ATELIERS SUR LA FONCTION PUBLIQUE ET SUR L'IMPUTABILITÉ

Pierre Foucher
Faculté de droit
Université de Moncton

INTRODUCTION

Deux grands axes de recherche se dégagent des discussions et des présentations sur la fonction publique et l'imputabilité : les attitudes, d'une part, et les relations de pouvoir, de l'autre. Chacun des ateliers fait ressortir, à sa manière, le caractère politique des droits linguistiques. Ce caractère est d'ailleurs souligné par la Cour suprême du Canada (*R c. Beaulac*, [1999] 1 R.C.S. 768), mais sans que cela ne nuise à leur interprétation. Leur mise en œuvre concrète en est cependant tributaire : ces droits ont besoin d'une action gouvernementale pour leur mise en œuvre et qui dit action gouvernementale, dit à la fois processus de gestion, attitudes et imputabilité et mécanismes de reddition de comptes. D'ailleurs, l'interface entre la mise en œuvre administrative et la mise en œuvre judiciaire des droits linguistiques pourrait elle-même faire l'objet de recherches multidisciplinaires fondamentales et appliquées. Quels sont leurs fondements mutuels ? Comment s'articulent-ils entre eux ? Comment effectue-t-on le passage d'un droit linguistique à une politique linguistique, puis à une gestion de cette politique ?

Après avoir présenté les constats du *Plan d'action sur les langues officielles* et les correctifs proposés, les intervenantes et les intervenants de la première session ont souligné la convergence entre les propositions du Plan et d'autres mesures de réforme de la fonction publique : entre autres, les nouvelles initiatives de gestion et la réforme déjà amorcée au gouvernement fédéral. Ces réformes reposent sur des changements d'attitude de la part des fonctionnaires : l'accent est maintenant placé sur la concertation, la gestion axée sur les résultats, la mise en réseau, le partage des meilleures pratiques, le consensus. Le plan d'action s'inscrit donc dans un mouvement plus vaste qu'il ne doit pas négliger, sans compter, peut-on ajouter ici, les réformes parlementaires à venir. Le gouvernement autoritaire, qui impose sa volonté à ses citoyens par ses lois, ses règlements, ses inspecteurs et ses tribunaux, serait un vestige du passé.

Selon les panélistes, le changement ne peut être imposé : donc, toute politique sur les langues officielles ne fonctionnera que si les protagonistes principaux y adhèrent, ce qui n'est pas encore le cas. On peut déjà voir là une piste de recherche : Quel est l'objectif ultime du plan d'action ? S'agit-il de changer la culture ou d'obtenir des résultats concrets ? L'un va-t-il sans l'autre ? Il s'agira de travailler sur les attitudes : attitudes des fonctionnaires, des citoyennes et des citoyens, afin de susciter un appui « internalisé », pourrait-on dire, aux langues officielles tant au sein de la culture organisationnelle de la fonction publique que dans la culture populaire, en particulier dans l'Ouest du pays. Les panélistes invitent la communauté à pousser ses recherches dans ces directions : Quels sont les facteurs qui permettront aux promoteurs de la politique linguistique de convaincre les intervenants de son bien-fondé ? Il y a eu un changement de discours autour de la légitimité de cette politique : conçue à l'origine dans un but d'unité nationale, elle est maintenant

défendue sous l'angle de l'avantage économique et social que procure une population bilingue. Un pays bilingue compterait des citoyennes et des citoyens plus ouverts sur le monde, mieux adaptés aux cultures variées, capables de s'insérer plus facilement dans de nouveaux marchés économiques. Ces hypothèses devront être vérifiées. En outre, il a été souligné à plusieurs reprises lors de l'atelier qu'un plan de communication efficace, doté de ressources aussi considérables que d'autres campagnes publicitaires fédérales, pourrait grandement contribuer à l'acceptation de la politique linguistique dans le public : il s'agira de conduire des études à ce sujet. Le concept de « demande importante » invoqué dans la loi et la *Charte* a aussi besoin d'une redéfinition, compte tenu de la réalité démoulinguistique actuelle.

Dans la fonction publique elle-même, plusieurs ont souligné le besoin d'un changement d'attitude, de culture organisationnelle, ce qui est très difficile à réaliser. On a aussi souligné le besoin d'étudier le recours à la traduction, l'efficacité de la formation linguistique, les moyens de créer les conditions de la motivation positive. Bref, la politique des langues officielles ne fonctionnera pas si le gouvernement lui-même ne donne pas l'occasion à ses fonctionnaires d'apprendre l'autre langue et de l'employer. On a aussi fait ressortir qu'un effort doit être consacré du côté de la majorité linguistique canadienne, en particulier auprès de la population de langue maternelle anglaise. Le gouvernement se doit d'être actif et non de réagir aux crises.

Je m'étonne de l'accent considérable mis, lors de l'atelier, sur les attitudes et la culture de la majorité en tant que gages de succès de la politique. Encore une fois, il convient d'en interroger les prémisses : A-t-elle pour but de satisfaire une fonction publique en mal de reconnaissance ou d'assurer aux citoyens et aux citoyennes des services auxquels ils ont droit dans leur langue ? Ces deux éléments sont-ils aussi indissociablement liés que les panélistes l'ont laissé entendre ?

Le contraste est marqué avec le second atelier. Les panélistes se sont alors penchés sur les relations de pouvoir et la nécessité de rendre des comptes, ce qui suppose donc une relation d'autorité entre le mandant et le mandataire, car, sinon, comment réagir lorsque les objectifs n'ont pas été atteints ? L'imputabilité est l'une des caractéristiques de la démocratie : toutes les décisions doivent être justifiées, défendues publiquement et faire l'objet non seulement d'une libre discussion, mais d'un contrôle démocratique et public par des entités responsables. Le second atelier a aussi interrogé le discours qui entoure le plan d'action et le fondement de la politique linguistique canadienne.

On a souligné le passage de l'idée de droits collectifs à celle, utilisée maintenant, semble-t-il, pour faire la promotion de la politique, de droits individuels si chère à Pierre Trudeau. Cette affirmation a de quoi surprendre. Il convient de rappeler les interprétations que donne la Cour suprême des droits linguistiques depuis 1990 et constater l'accent qu'elle place sur les droits collectifs. La Cour est-elle déphasée par rapport à l'objet de ces droits, ou est-elle, au contraire, dans le vrai et le discours de droit individuel, erroné ? Quel est l'effet de chacun de ces discours sur l'acceptation de la politique ? On a souligné aussi l'avantage qu'il y aurait à se pencher sur les concepts originaux de la commission B et B, particulièrement la gouverne plutôt que la gouvernance, et chercher des modèles du côté de la décentralisation plutôt que la consultation et la prise de décision concertée entre le gouvernement et la communauté minoritaire. Effectivement, les institutions décentralisées jouissent de la légitimité du droit (leurs pouvoirs sont définis et encadrés par les lois habilitantes) autant que de celle de la démocratie (les élus

municipaux et scolaires répondent aux citoyens). L'imputabilité est donc plus facile et le risque de cooptation, moins grand.

L'horizontalité et l'emploi de concepts comme l'incitation, l'encouragement et la coordination, rendent plus difficile l'imputabilité et la mesure de l'atteinte des objectifs. La recherche devra donc se consacrer à déterminer des indicateurs fiables et signifiants qui permettraient de dire si ces objectifs sont atteints ou non. Comment mesure-t-on un « encouragement », une « coordination » ?

Le Plan d'action propose des intrusions dans des sphères de compétence provinciale, alors que les provinces semblent d'accord : les études sur le fédéralisme auraient avantage à scruter ce phénomène. Comment le pouvoir se répartit-il entre le gouvernement central et les gouvernements provinciaux, malgré le texte de la Constitution ? Quels sont les facteurs qui rendent possible la coopération fédérale-provinciale ? Comment rendre les provinces imputables de l'aide qu'elles reçoivent ? Si des pouvoirs sont confiés aux communautés elles-mêmes par le biais de la décentralisation, quels sont les mécanismes d'imputabilité applicables ?

Finalement, la discussion sur l'imputabilité représente une discussion sur les fondements de la politique, les relations de pouvoir entre les acteurs de la politique linguistique et le contrôle démocratique de leurs actions. J'ai souligné, en conclusion, qu'il existe un autre mécanisme de contrôle valorisé par les démocraties occidentales pour assurer le respect de la primauté du droit, donc, de l'imputabilité auprès des législateurs, et ce mécanisme est le droit. Il existe là d'immenses chantiers de recherche en droit administratif, en sociologie du droit et en sociologie judiciaire, en droit constitutionnel, pour insérer la structure juridique dans l'étude des phénomènes d'imputabilité et de respect, par la fonction publique, des impératifs de la loi. Ainsi, l'une des remarques entendues pendant les discussions mériterait des études approfondies : c'est que la politique linguistique n'a aucune chance de succès si elle est formulée en termes de droits, surtout de droits collectifs. C'est pourtant ainsi que les minorités linguistiques la conçoivent et que les tribunaux l'analysent. Chacun conviendra, je l'espère, que, sans les arrêts *Mahe*, *Doucet-Boudreau*, *Beaulac*, il n'y aurait pas au Canada de procès en français ou d'écoles de langue française... On nous annonce un changement dans le discours identitaire des jeunes, dans la finalité de la politique linguistique et dans les stratégies qu'il faudra développer pour atteindre les buts. Le bilinguisme remplace subrepticement la dualité. L'assimilation atteint des proportions considérables et le bilinguisme est avancé comme solution. Cette importance nouvelle aura-t-elle un effet sur la jurisprudence ? En retour, cela aura-t-il un effet sur le développement même de la politique linguistique ? Celle-ci a-t-elle pris une nouvelle vocation ? Ou le Plan d'action ne représente-t-il, au fond, qu'une réaffirmation de concepts déjà présents en 1969, lors de l'adoption de la toute première loi ?

La discussion finale a révélé la nécessité de recherches-action, mais aussi le besoin de partage autour de concepts fondamentaux dans chacune des disciplines interpellées par le Plan d'action. Selon les participants et les participantes, il ne sera pas possible de trouver un concept assez englobant pour appréhender la situation (Ne le pourra-t-on ? Des philosophes politiques en discuteraient...) dans toute sa complexité, mais chaque discipline maîtrise déjà une pléthore de concepts fondamentaux et les chercheurs présents ont souligné la nécessité qu'ils soient partagés. Ainsi, non seulement les études empiriques et les analyses sur le terrain doivent-elles se

poursuivre (d'ailleurs, certains ont mentionné que les données ont déjà été recueillies), mais une réflexion sérieuse, approfondie et interdisciplinaire autour des concepts de base doit avoir lieu.

ALLOCUTION DE L'HONORABLE STÉPHANE DION

« LE PLAN D'ACTION POUR LES LANGUES OFFICIELLES A BESOIN DE LA RECHERCHE POUR REUSSIR »

**Notes pour une allocution
de l'honorable Stéphane Dion
Président du Conseil privé et
ministre des Affaires intergouvernementales**

**Discours prononcé dans le cadre de la table ronde
« Le Plan d'action pour les langues officielles : perspectives de recherche »,
organisée par l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques**

**Hôtel Courtyard Marriott
Ottawa (Ontario)**

Le 5 décembre 2003

L'humanité est à la croisée des chemins dans le domaine des langues. Deux pressions contraires s'exercent sur elle. D'une part, il existe une force d'assimilation plus grande que jamais et on assiste, d'autre part, à une valorisation plus grande que jamais du pluralisme linguistique.

La force d'assimilation vient de l'explosion des communications qui a fait sortir de leur isolement à peu près toutes les communautés. Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, le nombre de langues parlées diminue au lieu d'augmenter. L'anglais, en particulier, est plus proche du statut de langue internationale que toute autre langue n'a pu l'être dans le passé, même le latin dans l'Antiquité.

Le pluralisme linguistique, lui, est une valeur nouvelle. Il y a peu de temps encore, c'était l'uniformité linguistique qui était recherchée. Maintenant, de plus en plus de pays se rendent compte que le fait d'avoir des citoyens et des communautés parlant différentes langues peut être un atout et non un handicap.

Au Canada comme ailleurs, ce n'est que lors des dernières décennies que le pluralisme linguistique en est venu à être perçu comme un apport et une richesse plutôt que comme une contrainte et un problème. On peut même parler d'une révolution des esprits au Canada : un sondage a évalué l'appui au bilinguisme officiel à 69 % chez les jeunes anglophones (18-29 ans) vivant à l'extérieur du Québec, comparativement à 27 % chez leurs aînés de 60 ans et plus.⁴³ Au Nouveau-Brunswick, l'Assemblée législative de la province a adopté, le 7 juin 2002, une nouvelle loi sur les langues officielles qui a été très bien accueillie, tant par les francophones que par les anglophones, alors qu'il y a dix ans la même loi les aurait probablement divisés. Un sondage récent révélait que, dans le monde des affaires au Canada, la maîtrise des deux langues officielles est valorisée comme un atout pour trouver de meilleurs emplois mieux rémunérés.⁴⁴

⁴³ Environics Focus Canada, 2000 2. « Language skills add value: survey: Bilingualism viewed as asset for job candidates », National Post, le 1^{er} décembre 2003, p. 2.

⁴⁴ « Language skills add value: survey: Bilingualism viewed as asset for job candidates », National Post, le 1^{er} décembre 2003, p. 2.

Le Canada est donc lui aussi à la croisée des chemins, entre l'assimilation et le pluralisme linguistique. Pour que le Canada mise, comme il se doit, sur la force que représentent ses deux langues officielles comme langues internationales, il faut un bon plan d'action. Ce plan, le Canada se l'est donné le 12 mars 2003, lorsque le Premier ministre du Canada, le très honorable Jean Chrétien, a rendu public : *Le prochain acte : un nouvel élan pour la dualité linguistique canadienne*. Ce plan, le prochain Premier ministre, l'honorable Paul Martin, ce grand libéral voué à la cause de la dualité linguistique, s'est engagé à l'appuyer en son entier, déclarant le 24 mai dernier : « J'endosse à 100 % les activités, l'initiative de Stéphane Dion et la dépense de 750 millions de dollars. Je l'appuie sans réserve... ».⁴⁵ Ce plan, cependant, ne pourra réussir que si les gouvernements, les communautés, les citoyens, peuvent profiter de tout l'apport des chercheurs.

Et c'est pourquoi je vous remercie de m'avoir invité comme conférencier d'honneur à l'occasion de cette table ronde intitulée « Le Plan d'action pour les langues officielles : perspectives de recherche ». Vous me donnez l'occasion de dire à quel point je mise sur l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques pour nous guider dans la mise en oeuvre de ce plan. Mais auparavant, permettez-moi un petit retour sur le passé. Ce n'est pas d'hier que la politique linguistique canadienne trouve son inspiration dans les travaux des chercheurs. Ce fut le cas dès le début.

CE QUE LA POLITIQUE SUR LES LANGUES OFFICIELLES DOIT À LA RECHERCHE

Je suis bien placé pour savoir à quel point la politique sur les langues officielles du Canada, qui est certainement l'une des plus réussies qui soient, est issue d'un effort de recherche tout à fait exceptionnel. Mon père, le politologue Léon Dion, a été le conseiller spécial à la recherche de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Il y a consacré plusieurs années de sa vie.

La Commission s'est appuyée sur le plus vaste programme de recherche en sciences humaines que le Canada ait connu jusqu'alors. André Laurendeau mentionne dans ses mémoires que Lester B. Pearson en était même inquiet : il craignait que les chercheurs n'en finissent plus.⁴⁶ En fait, grâce à la Commission, le législateur a pu passer à l'action sur des bases solides.

Même si quelques suggestions de la Commission n'ont pas été retenues, il reste que certaines de ses recommandations constituent, encore aujourd'hui, le fondement de la politique sur les langues officielles du gouvernement du Canada. Elle a formulé un certain nombre de recommandations qui se sont concrétisées par la suite :

⁴⁵ Déclaration de l'honorable Paul Martin lors du troisième débat des candidats à la direction du Parti libéral du Canada, le 24 mai 2003.

⁴⁶ « Le Premier ministre parle des critiques formulées autour de lui contre la Commission et son programme de recherche. S'il m'arrive, dit-il, d'avoir des moments d'impatience par rapport à vous (recherches qui n'en finissent pas et prolifèrent indéfiniment), on comprend que, chez d'autres, cela aille à l'exaspération », André Laurendeau, *Journal tenu pendant la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, VLB Éditeur/Le Septentrion, Montréal, 1990, p. 358.

- que l'anglais et le français soient déclarés langues officielles du Parlement du Canada, des tribunaux fédéraux, du gouvernement fédéral et de l'administration fédérale;
- que le Parlement fédéral adopte une loi sur les langues officielles et que le gouverneur général en conseil désigne un Commissaire général aux langues officielles;
- que soit reconnu le droit des parents canadiens de faire instruire leurs enfants dans la langue officielle de leur choix (selon la concentration démographique);
- que la Constitution soit modifiée de façon à y inscrire les principes fondamentaux appuyant la politique proposée.

Ainsi, la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, forte d'un programme de recherche imposant, a identifié les bons objectifs : aider les Canadiens à apprendre les deux langues officielles et leur donner des institutions en mesure de les servir dans ces deux langues. Ce que la Commission a réussi à faire doit servir d'exemple et d'inspiration aux chercheurs d'aujourd'hui, au moment où un nouvel élan est donné à la politique sur les langues officielles.

Le Canada doit continuer de poursuivre les objectifs que la Commission lui avait tracés, en s'appuyant, notamment, sur le travail des chercheurs d'aujourd'hui. Car il doit le faire en tenant compte du contexte d'aujourd'hui. À l'époque de la Commission, le taux de fécondité était plus élevé et les jeunes restaient davantage dans leur communauté que maintenant. De même, il était moins fréquent à l'époque de voir des jeunes de langues différentes fonder des familles ensemble. Il faut donc repenser nos politiques de façon à aider ces jeunes à renforcer leurs liens avec leur langue et leur communauté, dans un contexte où ils sont beaucoup plus mobiles qu'autrefois. Il faut aussi aider ces nombreux couples exogames à transmettre leur double héritage linguistique à leurs enfants. Il nous faut les conseils des chercheurs pour y parvenir.

L'INSTITUT CANADIEN DE RECHERCHE SUR LES MINORITÉS LINGUISTIQUES

Un an avant de lancer le Plan d'action, j'ai annoncé la création du nouvel Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques. C'est le 15 février 2002, à Moncton, que j'ai confirmé que le gouvernement du Canada verserait la somme de 10 millions de dollars au fonds de dotation de l'Institut. J'ai indiqué, alors, ce que j'espérais de vous : que vous deveniez « le lieu de convergence des milieux de la recherche qui partout au Canada s'intéressent de près aux communautés de langue française et de langue anglaise ». Je vous ai proposé un objectif ambitieux, celui de guider les Canadiens « dans ce qu'ils pourront faire collectivement afin de faire en sorte que les communautés de langue officielle non seulement survivent mais s'épanouissent d'un océan à l'autre. »⁴⁷

⁴⁷ Communiqué du 15 février 2002 : « Le ministre Dion annonce la création du nouvel Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques ».

J'avais bon espoir que vous réussiriez, en raison de la haute estime que je porte à l'Université de Moncton – à laquelle je dois mon premier emploi de professeur ! – et aussi parce que plusieurs universités et centres de recherche de toutes les régions du Canada avaient déjà appuyé officiellement ce projet.

Depuis, vous vous êtes mis au travail. Cette table ronde en est un résultat appréciable. Vous discutez depuis hier des trois axes du plan d'action, soit l'éducation, le développement communautaire et la fonction publique, ainsi que du cadre d'imputabilité. Nous suivons de près les travaux de cette table ronde car nous sommes persuadés qu'elle nous aidera à établir une collaboration toujours plus étroite et efficace avec le monde de la recherche. Vous pouvez contribuer grandement à l'atteinte des objectifs du plan d'action.

C'est donc, vous le comprendrez, avec fébrilité que le gouvernement attend les résultats des quelque onze projets de recherche en cours annoncés dans le rapport d'activités de l'Institut. Ces projets contiennent un large éventail de connaissances qu'il nous faut acquérir, en matière d'éducation, de vitalité communautaire, de développement institutionnel et de gouvernance en milieu minoritaire.

Permettez que je mentionne, parmi les thèmes de recherche qu'il serait bon que vous poursuiviez, celui qu'a abordé avec précision et talent mon hôte d'aujourd'hui, le professeur et directeur de l'Institut, Rodrigue Landry, dans son étude récente réalisée pour la Commission nationale des parents francophones : Libérer le potentiel caché de l'exogamie⁴⁸. L'exogamie est le phénomène qui a le plus inspiré les orientations du Plan d'action, car c'est elle qui, vous le savez bien, est, de loin, la principale source d'assimilation à l'anglais dans les communautés francophones en situation minoritaire.

En effet, lorsque les deux parents sont francophones, la transmission du français se fait dans 95 % des cas. Mais lorsque l'un des deux parents n'est pas francophone, ce taux baisse à 42 %. Or, l'exogamie se généralise. En fait, près des 2/3 de ces enfants se trouvent aujourd'hui dans des familles où seulement l'un des deux parents est de langue maternelle française. C'est là un phénomène qui était beaucoup moins développé à l'époque de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, un phénomène dont la politique sur les langues officielles d'aujourd'hui – et la recherche d'aujourd'hui – doit tenir compte.

Une donnée très importante à intégrer de ce point de vue est celle voulant que, lorsque le parent anglophone ne parle pas français, la probabilité que les enfants apprennent cette langue n'est que de 32 %, alors qu'elle grimpe à 70 % si le parent maîtrise le français.

On retrouve le même phénomène chez les Québécois de langue maternelle anglaise, bien que les conséquences en soient moins significatives étant donné la force d'attraction de leur langue. Le taux de transmission de la langue anglaise aux enfants est de 86 %, mais il baisse à 54 % lorsque

⁴⁸ Libérer le potentiel caché de l'exogamie, Profil démolinguistique des enfants des ayants droit francophones selon la structure familiale, Là où le nombre le justifie... IV, étude réalisée pour le compte de la Commission nationale des parents francophones, octobre 2003. 7. L'accès aux soins de santé pour les communautés minoritaires de langue officielle : fondements juridiques, initiatives actuelles et perspectives d'avenir, Rapport du Comité permanent des langues officielles, octobre 2003, p. 21.

l'un des parents est francophone. La transmission de l'anglais aux enfants n'est donc pas automatique chez les couples exogames du Québec. Or, les couples dont la communauté anglophone est formée sont maintenant exogames presque six fois sur dix.

Il y a donc un lien direct entre l'apprentissage de l'autre langue officielle par la majorité et la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire : plus les parents en situation minoritaire ont un conjoint qui parle leur langue, ou du moins en a une certaine maîtrise, plus les chances sont élevées qu'ils transmettent leur langue à leurs enfants.

Une des façons d'aider les familles, qu'elles soient exogames ou endogames, vous le savez très bien, est de leur donner plus de possibilités de commencer la francisation dès la petite enfance. Le Plan d'action insiste sur cet aspect crucial (p. 27). Je vous encourage à poursuivre des études sur ce sujet, telle celle que vient de réaliser le Centre interdisciplinaire de recherche sur la citoyenneté et les minorités de l'Université d'Ottawa en partenariat avec la Fédération canadienne des enseignants. Le titre même de cette étude est tout un programme : « La petite enfance : porte d'entrée à l'école de langue française ».

Le Canada a besoin de votre éclairage, des recommandations que vous tirerez de vos recherches, afin d'aider tous ces couples exogames à transmettre toute la richesse de leur double héritage linguistique à leurs enfants.

CONCLUSION

En conclusion, nous comptons sur vous. Mais il est aussi juste de dire que vous comptez sur nous!

Car, nous pouvons tous convenir qu'il nous faut plus de connaissances sur les langues officielles et les communautés qui les parlent. Un représentant du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) en a convenu devant le Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes. Certains d'entre vous avez d'ailleurs témoigné devant ce comité pour souligner cette lacune. Celle-ci s'explique, selon vos témoignages, par la difficulté pour les plus petites universités et les collèges francophones de s'insérer dans les grands courants de recherche et leur incapacité à alléger suffisamment les tâches d'enseignement de leurs professeurs-chercheurs. De plus, les travaux que produisent les chercheurs intéressés aux questions linguistiques relèvent davantage de la recherche-action (profitable aux communautés dans l'immédiat, mais moins reconnue par les bailleurs de fonds).

Il faut se donner les moyens de remédier à cette lacune, en concertation avec votre institut. C'est d'ailleurs pourquoi il est l'un des partenaires du Comité de coordination de la recherche sur les langues officielles que j'ai mis sur pied dans le cadre du Plan d'action.

On pourrait miser davantage, par exemple, sur le programme d'Alliances de recherche universités-communautés (ARUC) du CRSH et son nouveau domaine de recherche stratégique « Citoyenneté, culture et identité », d'ailleurs mentionné dans le Plan d'action pour les langues officielles. Les pourparlers entre le gouvernement et le CRSH à cet égard ont suffisamment progressé pour que nous en soyons bientôt à l'étape de la consultation auprès des chercheurs.

Vous serez appelés sous peu à nous conseiller sur la façon optimale de concevoir cette nouvelle initiative. Il me fait plaisir de vous l'annoncer aujourd'hui.

Il faudra aussi s'intéresser de près à tout le potentiel que représentent les treize instituts de recherche en santé du Canada. Le Comité permanent des langues officielles a, à cet égard, émis un certain nombre de recommandations que le gouvernement étudiera avec soin.

Lorsque le Premier ministre Chrétien m'a demandé, en avril 2001, de préparer un plan d'action et d'insuffler un nouvel élan à la dualité linguistique canadienne, il a confié cette responsabilité à un chercheur, fils de chercheur. Je sais que c'est avec les chercheurs que nous réussirons à mettre en oeuvre ce plan d'action. Nous le ferons, gouvernements et chercheurs, en concertation étroite avec les communautés. Telle est la voie du succès.

Le plan d'action nous fixe des objectifs ambitieux, mais réalistes. Par exemple, la proportion des étudiants admissibles inscrits dans les écoles francophones, qui est actuellement de 68 %, doit atteindre 80 % dans 10 ans. D'ici 10 ans, le pourcentage de jeunes Canadiens âgés de 15 à 19 ans qui connaissent l'autre langue officielle devra doubler. Actuellement, ce pourcentage est de 24 %. L'objectif est que d'ici 10 ans un jeune Canadien sur deux maîtrise ses deux langues officielles. Pour cela, il faut améliorer le français et l'anglais de base, donner un nouvel élan à l'immersion, augmenter le nombre d'enseignants qualifiés et offrir aux diplômés l'occasion de mettre à profit leurs compétences. Nous y parviendrons ensemble, en alliant recherche universitaire, action gouvernementale, fédérale comme provinciale, et vie communautaire.

Notre dualité linguistique est un atout pour notre avenir, en ce début de XXI^e siècle, dans ce monde de plus en plus global, où les communications revêtent une importance toujours plus grande, où l'économie est de plus en plus axée sur le savoir et l'innovation. Alors que les autres pays industrialisés investissent massivement dans les compétences langagières de leurs populations, le Canada se doit de tirer le plein parti de sa dualité linguistique. Les Canadiens le demandent. Agissons ensemble pour répondre à ce besoin légitime et nécessaire.

LE MINISTRE DION DÉCLARE QUE LA CONTRIBUTION DES CHERCHEURS À LA MISE EN ŒUVRE ET À LA RÉUSSITE DU PLAN D'ACTION POUR LES LANGUES OFFICIELLES EST ESSENTIELLE

OTTAWA (ONTARIO), le 5 décembre 2003 – Prenant la parole dans le cadre d'une table ronde organisée par l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques, le Président du Conseil privé et ministre des Affaires intergouvernementales, l'honorable Stéphane Dion, a affirmé que la contribution des chercheurs à la mise en oeuvre et à la réussite du Plan d'action pour les langues officielles est essentielle.

Le Ministre a rappelé que ce plan d'action de cinq ans, lancé le 12 mars 2003, vise à permettre au Canada de miser pleinement, comme il se doit, sur sa dualité linguistique dans ce monde global où les aptitudes langagières des populations sont l'une des clés pour réussir. Il s'est aussi félicité du fait que le prochain Premier ministre, l'honorable Paul Martin, se soit engagé à appuyer ce plan en son entier.

Ce plan, cependant, a ajouté le Ministre, ne pourra réussir que si les gouvernements, les communautés, les citoyens, peuvent profiter de tout l'apport des chercheurs.

« Ce n'est pas d'hier que la politique linguistique canadienne trouve son inspiration dans les travaux des chercheurs, ce fut le cas dès le début », a rappelé M. Dion en évoquant le rôle décisif joué durant les années 1960 par la célèbre Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme : *« Ce que la Commission a réussi à faire doit servir d'exemple et d'inspiration aux chercheurs d'aujourd'hui, au moment où un nouvel élan est donné à la politique sur les langues officielles. »*

Le Canada doit continuer de poursuivre les objectifs que la Commission lui avait tracés, en s'appuyant, notamment, sur le travail des chercheurs d'aujourd'hui, car il doit le faire en tenant compte du contexte d'aujourd'hui, a plaidé le Ministre : *« Il nous faut les conseils des chercheurs pour y parvenir. »*

À cette fin, le Ministre a dit compter beaucoup sur le lieu de convergence que doit être l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques, dont il a annoncé la création, à Moncton, le 15 février 2002.

Le Ministre a mentionné, parmi les thèmes de recherche à couvrir, celui de l'exogamie, soit le fait que de plus en plus de jeunes francophones et anglophones fondent des familles ensemble. C'est le phénomène qui a le plus inspiré les orientations du Plan d'action, a dit M. Dion, *« car c'est elle qui, vous le savez bien, est, de loin, la principale source d'assimilation à l'anglais dans les communautés francophones en situation minoritaire ».*

En effet, a expliqué le Ministre, *« lorsque les deux parents sont francophones, la transmission du français se fait dans 95 % des cas. Mais lorsque l'un des deux parents n'est pas francophone, ce taux baisse à 42 %. Or, l'exogamie se généralise. En fait, près des 2/3 de ces enfants se trouvent aujourd'hui dans des familles où seulement l'un des deux parents est de langue maternelle française. »*

« Une donnée très importante à intégrer, a-t-il ajouté, est celle voulant que, lorsque le parent anglophone ne parle pas français, la probabilité que les enfants apprennent cette langue n'est que de 32 %, alors qu'elle grimpe à 70 % si le parent maîtrise le français. »

« Il y a donc un lien direct entre l'apprentissage de l'autre langue officielle par la majorité et la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire », a-t-il affirmé, en encourageant les chercheurs à étudier les moyens d'aider ces couples exogames à transmettre leur double héritage linguistique à leurs enfants.

Le Ministre a aussi insisté sur la nécessité de poursuivre des recherches sur la francisation dès la petite enfance, qui est l'une des priorités du Plan d'action.

« Nous pouvons tous convenir qu'il nous faut plus de connaissances sur les langues officielles et les communautés qui les parlent », a affirmé le Ministre. Aussi a-t-il annoncé que les pourparlers entre le gouvernement et le CRSH à cet égard ont suffisamment progressé pour atteindre bientôt l'étape de la consultation auprès des chercheurs : « Vous serez appelés sous peu à nous conseiller sur la façon optimale de concevoir cette nouvelle initiative. Il me fait plaisir de vous l'annoncer aujourd'hui. »

Et le Ministre de conclure : *« Lorsque le Premier ministre Chrétien m'a demandé, en avril 2001, de préparer un plan d'action et d'insuffler un nouvel élan à la dualité linguistique canadienne, il a confié cette responsabilité à un chercheur, fils de chercheur. Je sais que c'est avec les chercheurs que nous réussirons à mettre en œuvre ce plan d'action. Nous le ferons, gouvernements et chercheurs, en concertation étroite avec les communautés. Telle est la voie du succès. »*

Pour information :

André Lamarre
Conseiller principal
Téléphone : (613) 943-1838
Télécopieur : (613) 943-5553

Ce document est disponible sur le site Web des Affaires intergouvernementales à l'adresse suivante : <http://www.pco-bcp.gc.ca/aia/>